

Site n°42 - FR 2100287

« Marais de Germont-Buzancy »

*Communes de Germont, Autruche
et Harricourt (Ardennes)*



Station de Comaret et Stellaire des marais, CENCA © 2010

2^e Document d'objectifs

Octobre
2012

RESUME DU DOCUMENT

Référence interne :	11-N0842A
Titre du document :	2 ^e Document d'objectifs du site Natura 2000 n°42 « Marais de Germont-Buzancy »
Rédaction :	Thomas LORICH – Chargé d'études Pierre DETCHEVERRY – chargé de missions
Validation :	David BECU – Responsable scientifique
Sous la direction de :	-
Date réalisation document :	Octobre 2012
Etude financée par :	- Etat (MEDDE / METL)

Références bibliographiques à utiliser :

LORICH T., DETCHEVERRY P., 2012 – *Site Natura 2000 n°42 « Marais de Germont-Buzancy » (Ardennes), 2^e Document d'objectifs*. Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 119p + annexes.



Siège social : 33 Boulevard Jules GUESDE - 10000 TROYES

Tél : 03-25-80-50-50 - Fax : 03-25-80-50-51

E-mail : cpnca.10.52@wanadoo / Site Internet : www.cpnca.org/

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
PREAMBULE.....	6
I. LES DIRECTIVES EUROPEENNES	6
II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)	6
III. LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DES DIRECTIVES ET DE LA REALISATION DU DOCOB	7
1. L'Etat responsable de la mise en œuvre des directives et maître d'ouvrage de l'animation.....	7
2. Le CENCA : opérateur technique local	8
3. Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB.....	8
A. INFORMATIONS GENERALES.....	9
I. LOCALISATION ET LIMITES DU SITE	9
II. DESCRIPTION SOMMAIRE	9
III. STATUT ACTUEL DU SITE.....	12
IV. HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE.....	12
V. ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE.....	14
1. Aspects fonciers	14
2. Maîtrise d'usage.....	15
B. ETAT DES LIEUX.....	16
I. CADRE PHYSIQUE.....	16
1. Climat	16
2. Géologie	16
3. Hydrographie - Hydrologie.....	16
II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	20
1. Les habitats naturels	20
2. La flore.....	45
3. La faune.....	48
III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	64
1. Vocations et usages passés du site	64
2. Vocations et usages actuels du site	66
D. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	68

E. DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION	70
I. LES OBJECTIFS A LONG TERME	70
II. LES OBJECTIFS DU DOCOB	73
III. LES OPERATIONS	79
1. Gestion des habitats (GH)	79
2. Suivis, études, inventaires (SE).....	89
3. Pédagogie, information, animations, éditions (PI).....	100
4. Police de la nature (PO).....	103
5. Gestion administrative (AD).....	105
IV. ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE	110
V. LA PROGRAMMATION DU PLAN DE GESTION.....	112
1. Plan de travail.....	112
2. Programmation indicative des moyens humains et financiers	113
GLOSSAIRE	115
BIBLIOGRAPHIE.....	117
ANNEXES.....	119

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN au 1/25 000 ^e	10
Carte 2 : Vue aérienne du site	11
Carte 3 : extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM.....	18
Carte 4a : Habitats naturels du site (partie ouest)	23
Carte 4b : Habitats naturels du site (partie est)	24
Carte 5 : Habitats potentiels du Castor d'Europe.....	61
Carte 6 : Habitats potentiels du Cuivré des marais	62
Carte 7 : Habitats potentiels de l'Agrion de Mercure	63
Carte 8 : Photos aériennes de 1950 et 2005	65
Carte 9 : Secteurs à enjeu prioritaire.....	71
Carte 10 : Préconisations de gestion du DOCOB	88
Fig.1 : Rose de fréquence des vents (moyenne de 1961 à 1976, d'après GIELEN 1983)	17
Fig.2 : Diagramme ombrothermique (CENCA, 2003)	17
Fig.3 : Représentation graphique de la surface des habitats naturels sur le site.....	21
Tab.1 : Cadastre parcellaire du site et statuts foncier et environnemental associés	14
Tab.2 : Etat synthétique des connaissances sur les habitats	20
Tab.3 : Synthèse et statut des habitats naturels	42
Tab.4 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »)	43
Tab.5 : Etat synthétique des connaissances sur la flore.....	45
Tab.6 : Synthèse des espèces végétales patrimoniales.....	46
Tab.7 : Etat synthétique des connaissances sur la faune	48
Tab.8 : Résultats des inventaires faunistiques	49
Tab.9 : Liste des espèces de mammifères patrimoniales.....	50
Tab.10 : Liste des espèces d'oiseaux à valeur patrimoniale très forte à forte	52
Tab.11 : Liste des espèces de reptiles patrimoniales	53
Tab.12 : Liste des espèces d'amphibiens patrimoniales	54
Tab.13 : Liste des espèces de lépidoptères rhopalocères patrimoniales.....	56
Tab.14 : Liste des espèces d'orthoptères patrimoniales.....	57
Tab.15 : Liste des espèces d'odonates patrimoniales	58
Tab.16 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des espèces d'intérêt communautaire	60
Tab.18 : Nombre de jours de travail par opération sur la période 2013-2018	112
Tab.19 : Programmation financière par opération sur la période 2013-2018	113

PREAMBULE

I. LES DIRECTIVES EUROPEENNES

Deux directives du Conseil de la Communauté Européenne fixent la liste des habitats et des espèces sauvages, animales et végétales qui nécessitent des mesures de conservation :

- **la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009** (qui abroge et remplace la directive 79/409/CEE « Oiseaux » du 2 avril 1979) qui désigne les espèces d'oiseaux dont la conservation nécessite la mise en place de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.)
- **la directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992** qui désigne les habitats et les espèces animales (autres que l'avifaune) et végétales pour lesquels il est nécessaire de désigner des Sites d'Importance Communautaire (SIC) qui une fois validés par la Commission Européenne deviennent des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C).

Ces S.I.C. / Z.S.C. et Z.P.S. forment un réseau cohérent de sites appelé réseau Natura 2000.

Ces directives européennes ont été transcrites en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) et insérées dans le code de l'environnement aux articles L414-1 à L414-4. Dans ces articles est mentionnée la notion de document d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000), ainsi que la priorité de la mise en œuvre des mesures de gestion grâce à une démarche contractuelle.

- ⇒ **Le site Natura 2000 « Marais de Germont-Buzancy » relève uniquement de la directive « Habitats-Faune-Flore » :**
 - code national : FR 2100287
 - code régionale : site n°42
 - surface : 99 ha

Le site n°42 a été transmis à l'Union Européenne en raison de la présence avérée de plusieurs habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore »¹:

- 91E0-Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *
- 7210-Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana* *
- 7230-Tourbières basses alcalines

II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

En France, chaque S.I.C. / Z.S.C. et chaque Z.P.S. doivent être dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) réalisé en collaboration avec les différents acteurs utilisant le site pour définir les orientations de gestion.

Etabli sous la responsabilité du Comité de pilotage (COPIL), le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. **Ce document**

¹ Données issues du Formulaire Standard de Données (FSD) consultable sur le site internet de l'INPN.

est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Une fois validé par le COPIL, le DOCOB est approuvé par le Préfet.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs des directives :

- identification des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et leur localisation précise ;
- identification des exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquelles le site a été désigné ;
- identification des activités économiques, sociales et culturelles au niveau local ;
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces ;
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable ;
- évaluation des dépenses engendrées dans le S.I.C. / Z.S.C. et la Z.P.S. pour le respect des directives et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Le site Natura 2000 n°42 avait fait l'objet d'un premier DOCOB validé en septembre 2003 et établi à l'époque pour la période 2004-2009.

Le présent document constitue le 2^e DOCOB qui sera réactualisée en fur et à mesure si nécessaire. En effet, le DOCOB doit maintenant être considéré comme un document « vivant » pouvant être actualisé à tout moment afin de répondre aux objectifs de conservation du site justifiant la création du site Natura 2000.

III. LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DES DIRECTIVES ET DE LA REALISATION DU DOCOB

1. L'Etat responsable de la mise en œuvre des directives et maître d'ouvrage de l'animation

L'Etat français est responsable de l'application des directives européennes «Habitats-Faune-Flore» et «Oiseaux» par l'intermédiaire des préfets départementaux.

En outre, la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (décret n°2006-922 du 26 juillet 2006) prévoit que la présidence du comité de pilotage ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs puissent être confiées à une collectivité territoriale. Sur le site n°42, l'Etat est toujours maître d'ouvrage de l'animation. Le transfert des compétences a cependant été présenté aux collectivités lors du comité de pilotage du 9 novembre 2010.

Les ministères de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) et de l'Equipement des Transports et du Logement (METL), et le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sont financeurs de la réalisation de ce 2^e DOCOB.

2. Le CENCA : opérateur technique local

Le Conservatoire est l'opérateur technique local qui a rédigé le premier DOCOB et assure depuis l'animation du site.

L'opérateur technique local désigne, au sein de sa structure, un chargé de missions coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de protéger et de gérer les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales, notamment grâce à la maîtrise foncière ou d'usage des sites (acquisition, location ou convention) en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Il gère aujourd'hui, dans un cadre partenarial, plus de 2750 hectares répartis sur plus de 180 sites sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces naturels remarquables et des espèces menacées.

Le Conservatoire est très impliqué depuis le début des années 1990 sur le secteur des marais de Germont et gère une partie du site Natura 2000 depuis 1994. A ce titre, il connaît très bien les acteurs locaux, le contexte général du site et les richesses écologiques.

3. Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB

La composition du comité de pilotage (COPIL) local a été définie par l'arrêté préfectoral n°2000/205 du 11 mai 2000 complété par l'arrêté n°2003/55 du 7 mars 2003 qui intègre à titre consultatif l'entreprise DUMONA.

Le COPIL rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend un représentant des propriétaires, un représentant des exploitants piscicoles, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de la nature et de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne...

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB et suit également la mise en œuvre des opérations prévues dans le DOCOB.

L'ensemble des partenaires institutionnels représentés au sein du comité de pilotage local a été désigné en fonction des particularités du site.

Annexe 10 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local du site n°42.

A. INFORMATIONS GENERALES

I. LOCALISATION ET LIMITES DU SITE

Carte 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN au 1/25.000

Le site Natura 2000 des « Marais de Germont-Buzancy » (code régional : n°42 – code national : FR 2100287) se situe dans le département des Ardennes, à 60 kilomètres au sud de Charleville-Mézières et 70 km à l'est de Reims, sur les communes de Germont, Autruche et Harricourt. Parmi les agglomérations environnantes se trouvent Buzancy à 2,5 km à l'ouest, Sedan à 50 km au nord et Vouziers à 20 km à l'ouest.

Il constitue le plus vaste marais alcalin du département des Ardennes et se situe à proximité immédiate de la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Meuse et celui de la Seine.

Les limites actuelles ne sont pas calées sur les limites cadastrales. Les indications suivantes sont des repères généraux. Le site est limité au nord par la Bar et la Route Départementale 947, et au sud par le fossé de Germont. A l'est, le périmètre est limité par la lisière des boisements qui représentent l'extrémité de la parcelle ZK 15. La limite ouest correspond à la parcelle ZL 16 où se situent les premiers bassins d'exploitation de la tourbe.

II. DESCRIPTION SOMMAIRE

Carte 2 : Vue aérienne du site

L'ensemble des marais de Germont et de Buzancy s'étend sur environ 5 kilomètres le long de la vallée de la Bar, celle-ci dessinant de grandes boucles d'environ 800 mètres de rayon (DAVIS, 1845).

Le site Natura 2000 des « Marais de Germont-Buzancy » couvre à peu près 1/3 de la surface totale de ce système.

Les phénomènes de turbification*² ne semblent aujourd'hui plus actifs. Le bas marais alcalin qui persiste est dominé par la calamagrostiaie, petite roselière composée du Calamagrostis blanchâtre (*Calamagrostis canescens*) et comportant plusieurs variantes, notamment des variantes à Comaret (*Comarum palustre*). Le marais occupe la moitié Est du site. Il est parsemé de bosquets de saules cendrés (*Salix cinerea*). En périphérie, la prairie tourbeuse a tendance à s'assécher et à s'eutrophiser, les peuplements sont alors dominés par la mégaphorbiaie et des boisements humides. La moitié Ouest du site est principalement constitué d'habitats résultant des activités humaines. Celle-ci est dominée par les fosses de tourbage, en mosaïque avec quelques plantations de feuillus et de résineux. Dans cette partie du site, se situe également la zone de commercialisation de la tourbe (magasin, entrepôts, etc.), ainsi que les habitats rudéraux qui se développent à ces abords.

Le site Natura 2000 couvre une superficie de 99 hectares et regroupe la totalité des parcelles soumises à convention d'exploitation de tourbe (Dossier N° 06.08.1636 de l'ENCEM mars 1991 ; « Demande d'autorisation de renouvellement d'extension de carrière et de modification d'exploitation »), qui inclue aussi la Zone de Protection Ecologique d'environ 20 hectares gérée par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne depuis 1994.

² Les termes suivis d'un * sont définis au glossaire présent en fin de document.

Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)

LOCALISATION GÉNÉRALE

 Périmètre du site

N
0 500 1 000
Mètres

Évaluation du Document d'objectifs 2004-2011

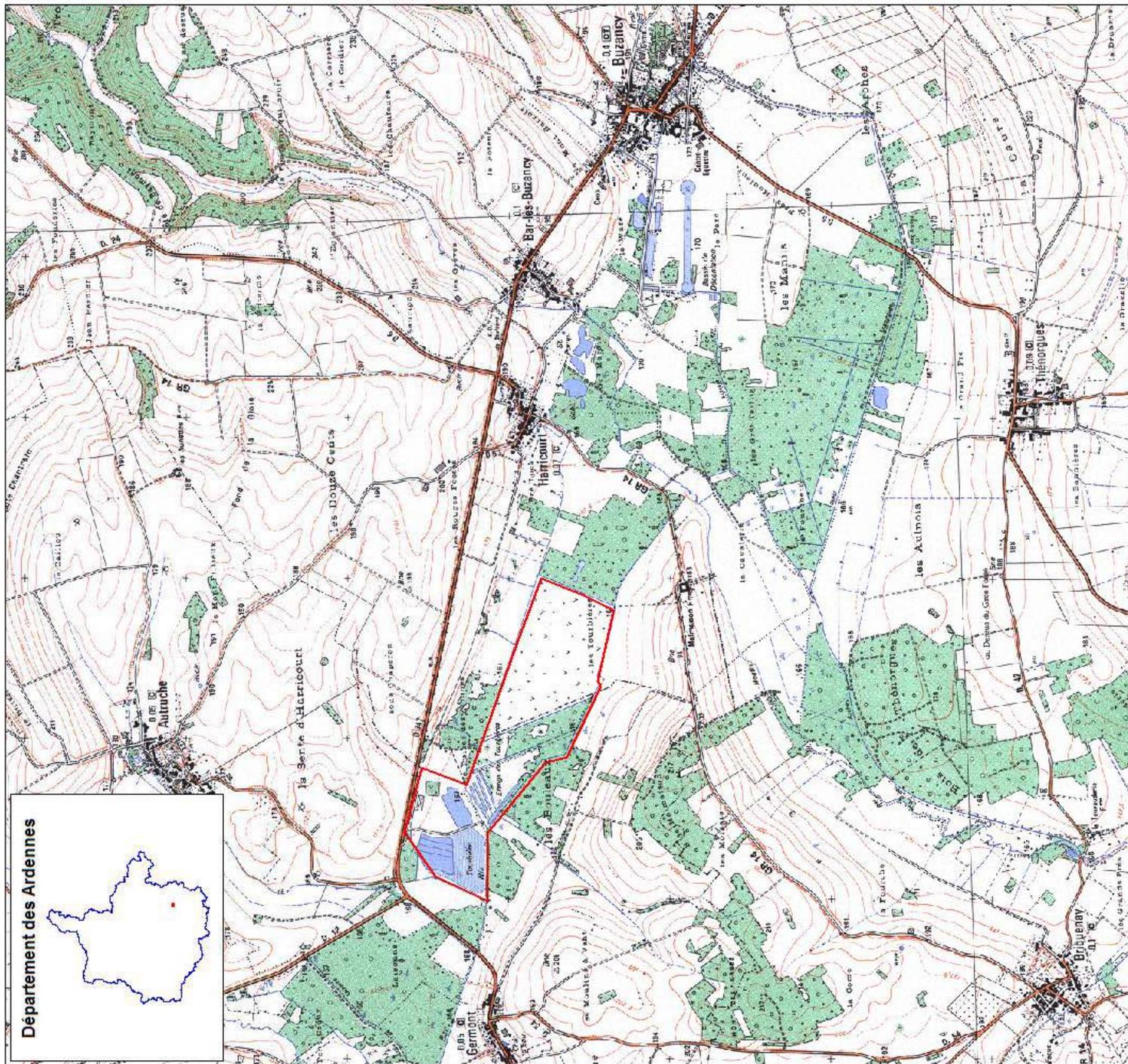
Site Natura 2000 n°42

"Marais de Germont-Buzancy" (08)

© Conservatoire d'espaces naturels

de Champagne-Ardenne, 2012,

Source : IGN Scan25, 2005



Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)

VUE AÉRIENNE



 Périmètre du site



Evaluation du Document d'objectifs 2004-2011

Site Natura 2000 n°42

"Marais de Germont-Buzancy" (08)

© Conservatoire d'espaces naturels

de Champagne-Ardenne, 2012.

Source : IGN Orthophoto, 2005

III. STATUT ACTUEL DU SITE

Annexe 1 : Fiche ZNIEFF

Le site Natura 2000 des « Marais de Germont-Buzancy » constitue une ZNIEFF de type I (site n°FR210000100) d'une superficie totale de 388 ha, scindée en 2 périmètres.

Le site Natura 2000 couvre une partie du périmètre situé à l'ouest.

A noter la désignation sur le site d'une Zone de Protection Ecologique (ZPE) prévue dans le cadre du dossier d'autorisation d'exploiter la tourbe. Cette zone est gérée par le Conservatoire depuis 1994.

IV. HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

Début XVIII^e	Premiers drainages de la Bar au profit du bas Agron pour les besoins de la Forge de Champigneulle.
1895	DAVIS révèle l'intérêt hydrogéologique de la capture de la Bar, considérée comme un cas de référence pour le Bassin Parisien.
Septembre 1910	H.CARDOT signale l'intérêt des marais de Germont-Buzancy dans un Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes.
Septembre 1942	L'exploitation du gisement de tourbe à Harricourt, Germont et Buzancy est mentionnée en tant que ressource dans la Carte des Tourbières de France (éditée par le Comité d'Organisation de l'Industrie des Combustibles Minéraux Fossiles).
1945	La première étude palynologique* sur la tourbe de la Bar, effectuée par Mr et Mme DUBOIS, dévoile l'histoire forestière de la vallée.
1972	Profitant des futurs bassins d'extraction, un vaste projet de base nautique est initié mais celui-ci échoue.
1973	Achat de 120 hectares de marais par des forestiers belges en vue de boisement, mais la présence de tourbe les conduit à préférer son exploitation par la S.A. des Tourbières de la Bar (arrêté préfectoral du 20-04-1973 : prévisionnel de 25.000 à 30.000 m ³ /an durant 15 ans sur 100 hectares).
1977	Dans le cadre d'un inventaire du patrimoine naturel des marais de Germont (étude concernant le Plan d'Aménagement Rural de l'Argonne), l'Université de Reims considère le site comme l'un des plus riches et des plus menacés de l'Argonne et demande à ce titre un classement en réserve naturelle.
1981	L'Institut Européen d'Ecologie réalise l'inventaire des tourbières de France et cite dans ce document les Tourbières de la Bar.
Décembre 1981	A la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, l'U.R.C.A.N.E. réalise une étude pour classer les tourbières en réserve naturelle. Suite à l'assèchement des marais par le réseau de drainage, l'intérêt scientifique, et en particulier botanique, est fortement diminué.
1987	L'U.R.C.A.N.E. réalise un complément régional à l'inventaire des tourbières.
7 juin 1988	Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation par la Société Anonyme des Tourbières de la Bar est accordé pour 5 ans sur 26 hectares dont 12 non exploitables.
1989	Une étude d'impact est réalisée par ECOLOR et le B.R.G.M. dans le cadre de l'extension de cette autorisation. Les 101 hectares concernés comportent 35 hectares inexploitables dont 19 sont proposés en "zone de protection écologique".
1990	Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (aujourd'hui CENCA) demande au préfet des Ardennes un arrêté de protection de biotope sur l'ensemble des tourbières y compris le lieu-dit du Puiset des Nonnes.

Mars 1991	Une nouvelle étude d'impact réalisée par l'ENCEM demande le renouvellement de l'autorisation d'exploitation.
22 janvier 1992	L'arrêté préfectoral autorise l'exploitation de la tourbe sur 100 hectares pour 28 ans sous réserve que 19 hectares soient préservés, et que les négociations concernant le Puiset des Nonnes soient engagées entre les propriétaires, la Société Pouget-Solami et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Le document précise en outre qu'en fonction des résultats des suivis piézométriques et botaniques, l'exploitation pourra être modifiée, voire suspendue. Ces suivis sont assurés respectivement par le cabinet de Géomètres DARGENT et la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes.
17 août 1994	Signature du bail emphytéotique avec le Groupement Forestier des Tourbières de la Bar donnant en location au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne au franc symbolique d'environ 20 hectares situé dans le périmètre du Natura 2000. Par ailleurs et conformément à l'arrêté préfectoral, la Société Pouget-Solami s'engage à l'expiration de la période d'extraction à vendre au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne au prix de 1 franc symbolique les 74 hectares exploités.
Septembre 1996	Rédaction du plan de gestion des Tourbières de la Bar par le Conservatoire sur la Zone de Protection Ecologique.
31 mai 2000	Constitution du Comité de Pilotage Local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°42 dénommé « Marais de Germont-Buzancy ».
4 octobre 2000	Le Conservatoire est désigné opérateur local du site.
2002-2003	Réalisation du DOCOB du site par le Conservatoire.
2004	Validation du DOCOB par les membres du COPIL et approbation par arrêté préfectoral du 10/02/2004. Lancement de la phase d'animation. Le Conservatoire est désigné structure animatrice.
2004-2005	Etablissement d'un projet de contrat Natura 2000 (non mis en œuvre) Travaux de débroussaillage de bosquets de saules sur la ZPE.
2004-2012	Installation d'un parc de pâturage et mise en place d'un pâturage extensif avec le troupeau de Highland Cattle du Conservatoire Organisation d'animation (sortie nature) pour un public varié (étudiants, habitants...)
2005	Inventaires floristiques complémentaires réalisés par A. Bizot de la SHNA
2006-2008	Réalisation des premiers aménagements discutés depuis 2005 entre l'entreprise DUMONA, le Conservatoire et la SHNA (création d'un bassin expérimental avec berge en pente douce). Inventaires floristiques complémentaires. Poursuite des discussions sur le réaménagement des fosses de tourbage entre les différents partenaires (DUMONA, DREAL, CENCA, ONCFS, SHNA...)
2010	Bilan de l'animation 2004-2011 du site Natura 2000
2011-2012	Réalisation du nouveau DOCOB (diagnostic écologique, préconisations de gestion). Montage d'un projet de contrat Natura 2000 et discussions avec la DDT08.

Pour plus de détail sur l'animation du site, se reporter à l'annexe 9 (bilan complet des actions réalisées durant la période 2004-2010).

V. ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE

Annexe 2 : Plan cadastral

1. Aspects fonciers

Le précédent DOCOB indiquait que le site Natura 2000 était composé de 8 parcelles cadastrales appartenant à 3 propriétaires et était d'une surface de 99,7474 ha.

Les moyens techniques aujourd'hui disponibles (logiciel SIG, fond cadastre numérisé, BDOrthophoto...) permettent de préciser ces éléments. Le site n°42 est en fait composé de 18 parcelles cadastrales sur les 3 communes de Harricourt, Germont et Autruche.

La surface du site calculée à partir du périmètre du site 42 téléchargée sur le site de la DREAL indique une surface de 98.60 ha³.

La plus grande partie du site appartient au Groupement Forestier de la Bar.

Tab.1 : Cadastre parcellaire du site et statuts foncier et environnemental associés

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Surface cadastrale incluse dans le site (ha)
Harricourt	Grand Marais	ZK	15	13,732	10,9957
Harricourt	Grand Marais	ZK	16	34,7353	33,3478
				Total Harricourt	44,3435
				% surfacique Harricourt	45,0 %
Germont	La Voie des Vaches	ZC	12	5,6258	0,2415
Germont	La Voie des Vaches	ZC	16	2,449	0,1911
Germont	La Voie des Vaches	ZC	17	2,412	0,3828
Germont	La Queue de Chanet	ZC	18	15,6866	15,4783
Germont	La Voie des Vaches	ZC	26	2,78	0,1212
Germont	La Voie des Vaches	ZC	27	0,341	0,0606
Germont	La Voie des Vaches	ZC	28	4,976	0,2553
Germont	Le Chanet	ZC	20	8,207	0,1573
				Total Germont	16,8885
				% surfacique Germont	17,1 %
Autruche	Le Grand Aunois	ZL	2	5,134	0,0126
Autruche	Les Trente Arpents	ZL	6	4,232	0,3651
Autruche	Les Trente Arpents	ZL	10	9,9406	9,9810
Autruche	Le Grand Aunois	ZL	13	6,3913	0,2785
Autruche	Le Grand Aunois	ZL	15	2,2169	2,1154
Autruche	Le Grand Aunois	ZL	16	23,69	23,4842
Autruche	Le Grand Aunois	ZL	17	0,245	0,0270
Autruche	Le Grand Aunois	ZL	18	3,533	0,5046
				Total Autruche	36,7687
				% surfacique Autruche	37,2 %
Surface non cadastrée (fossé, chemin...)					0,5992
				TOTAL SIC 42	98.60

³ Le Formulaire Standard de Données (données transmises à l'Europe par la France) indique une surface de 99 hectares. Cependant, les données transmises par la DREAL (périmètre en format cartographique sur système d'information géographique) indiquent une surface de 98.60 ha. Cette dernière est considérée comme la surface de référence pour la présente étude.

2. Maîtrise d'usage

La majeure partie du site est exploitée par la société Dumona pour l'exploitation de tourbe.

L'arrêté d'autorisation d'exploitation de tourbe n°2000/21 indique que la superficie totale d'exploitation est de 99 ha 74 a 74 ca, pour une superficie exploitable de 51 ha. La localisation des surfaces exploitables et inexploitable est reprise sur le plan de la page 16 du dossier de demande d'exploitation.

Les 20 hectares de zones de protection écologique (ZPE) gérés par le Conservatoire prévus dans ce cas ne correspondent à aucune limite cadastrale. Ils se situent sur environ 18 ha de la parcelle ZK 16 et 2 ha de la parcelle ZL10.

B. ETAT DES LIEUX

I. CADRE PHYSIQUE

Les éléments développés ci-après sont issus du précédent DOCOB (sept. 2003) et ont été réactualisés si nécessaires.

1. Climat

La région Champagne-Ardenne est soumise à l'influence d'un climat océanique altéré, avec une influence continentale croissante d'ouest en est.

Les précipitations sont assez bien réparties tout au long de l'année, deux saisons sont cependant plus humides: l'été et l'hiver. La moyenne des précipitations est d'environ 860mm.

La moyenne des températures est de 10°C.

Les vents dominants soufflent du Sud-Ouest, Sud Sud-Ouest, Sud et de l'Est.

Ainsi, l'Argonne, plus tempérée que l'est des Ardennes, appartient à la province climatique du bassin parisien, où le climat océanique présente une nuance froide (GIELEN, 1983).

2. Géologie

Carte 3 : extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM

L'altitude est de 167 mètres au niveau du « Grand Marais », le site étant bordé par des coteaux d'environ 200 mètres de haut accusant une pente de 6,6 à 13 % (KERJEAN, 1989). Ces tourbières basiclines* se situent à une altitude moyenne de 166 mètres. Elles sont à la fois topogène* et ombrogène* (l'alimentation hydrique est dominée par les apports atmosphériques), alors qu'autrefois elles semblaient principalement soligènes c'est-à-dire dépendantes principalement des eaux de ruissellement (DUVAL, 1989).

La totalité du site est constitué par un sol tourbeux d'une épaisseur moyenne de 270 cm (DUBOIS, 1945) qui constitue les alluvions récentes (couches Fz).

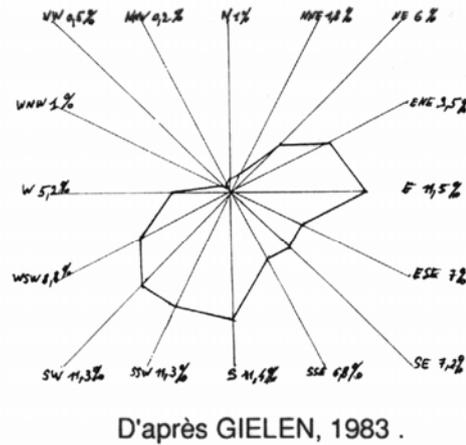
Les pentes de la vallée de la Bar qui entourent le site Natura 2000 repose successivement sur des couches de l'Oxfordien, de l'Argovien, du Rauracien et d'alluvions.

3. Hydrographie - Hydrologie

a. Contexte général

Comme l'avait remarqué DAVIS dès 1895, la rivière de la Bar paraît de très faible dimension au regard de sa vaste vallée, témoin d'une rivière de plus grande ampleur. En effet, la Bar était, à l'origine, un bassin de grande envergure, mais la capture de l'un de ses affluents, l'Aire supérieure, par l'Aisne, a provoqué un déficit d'alimentation en eau (VOISIN, 1989). L'engorgement de cette zone de replat mal drainée, située à la limite de partage des eaux et pourvue de nombreuses résurgences calcaires, a empêché la minéralisation de la matière organique et a favorisé la formation d'une vaste tourbière. Celle-ci daterait du Tardiglaciaire (avant 8300 avant J-C), cette période étant ainsi repérée pour la deuxième fois dans une tourbière de basse altitude du nord de la France (MULLENDERS, 1960). La couche tourbeuse, d'une épaisseur moyenne de 270 centimètres, repose sur des alluvions anciennes constituées de galets gaizeux crétacés, de calcaires jurassiques alternant avec des sables et des marnes grises (DUBOIS, 1945).

Fig.1 : Rose de fréquence des vents (moyenne de 1961 à 1976, d'après GIELEN 1983)



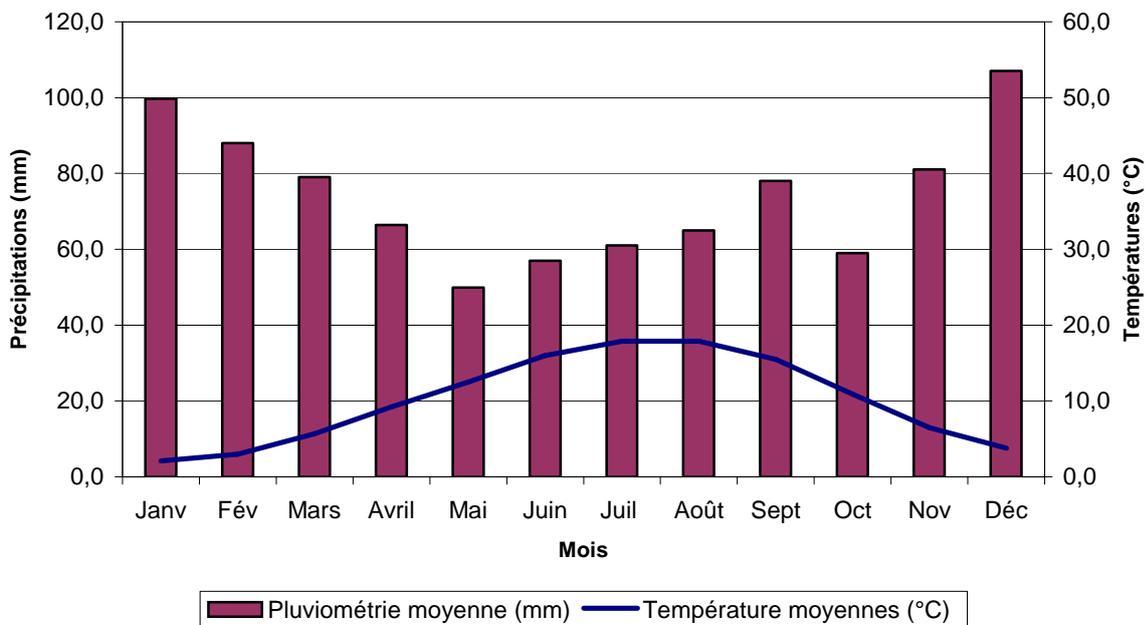
VOUZIERS. Normales mensuelles

Mois	Temp. Moyenne	tp 0°	Jours à tp 25°	tp 30°	Hauteur d'eau	pluie	Jours de neige	brouillard
Janvier	1,96	15,4			60,3	16,8	4,4	5,1
Février	3,14	13,8			55,0	13,6	3,5	81,85
Mars	6,33	10,1			55,1	13,8	2,5	2,9
Avril	9,27	4,4			42,7	12,5	1,2	2,0
Mai	13,37	0,6	3,0		64,1	13,3		1,4
Juin	16,68		8,3	1,4	62,8	12,9		1,5
Juillet	18,13		11,3	3,4	57,5	11,8		2,3
Août	17,74		9,5	1,7	66,4	12,9		3,4
Sept	15,31		3,9	0,5	60,5	11,9		3,8
Oct.	10,63	1,3			53,9	13,6		6,7
Nov.	5,73	8,6			68,5	16,0		6,2
Déc.	2,75	13,4			70,01	16,7	1,4	3,2
							3,2	5,4

VOUZIERS. Normales annuelles

Température moyenne en °C	10,04	Nombre de jours de brouillard	47,9
Nombre de jours de gelée	67,5	Nombre de jours de brume	46,8
Nombre de jours à tp -5°C	14,0	Nombre de jours de verglas	8,9
Nombre de jours à tp -10°C	2,8	Nombre de jours de givre	8,9
Nombre de jours à tp 25°C	36	Nombre de jours de gelée blanche	13,3
Nombre de jours à tp 30°C	6,8	État hygrométrique	79,49
Hauteur d'eau en mm	723,6	Nébulosité	4,80
Nombre de jours de pluie	174,5	Nombre de jours de ciel clair	39,0
Nombre de jours de neige	28,6	Nombre de jour de ciel couvert	81,7
Nombre de jours à sol à plus de 1/2 couvert de neige	14,7	Nombre de jours d'orages	17,8
Nombre de jours à tp moyenne négative	25,4	Évaporation moyenne	395,8 m/m

Fig.2 : Diagramme ombrothermique (CENCA, 2003)



GEOLOGIE

 Périmètre du site

Fz : Alluvions récentes
(lits majeurs des cours d'eau importants)

OE : Limons loessiques

R OE : Limons résiduels loessiques

j6 : Calcaires à Polypiers (Rauracien)

j7 : Calcaires en plaques (Séquanien)

C1a-b : Argiles du gault,
sables argileux glauconieux à nodules phosphatés
(Albien moyen à inférieur)

N
1

Echelle : 1/50000

Évaluation du Document d'objectifs 2004-2011

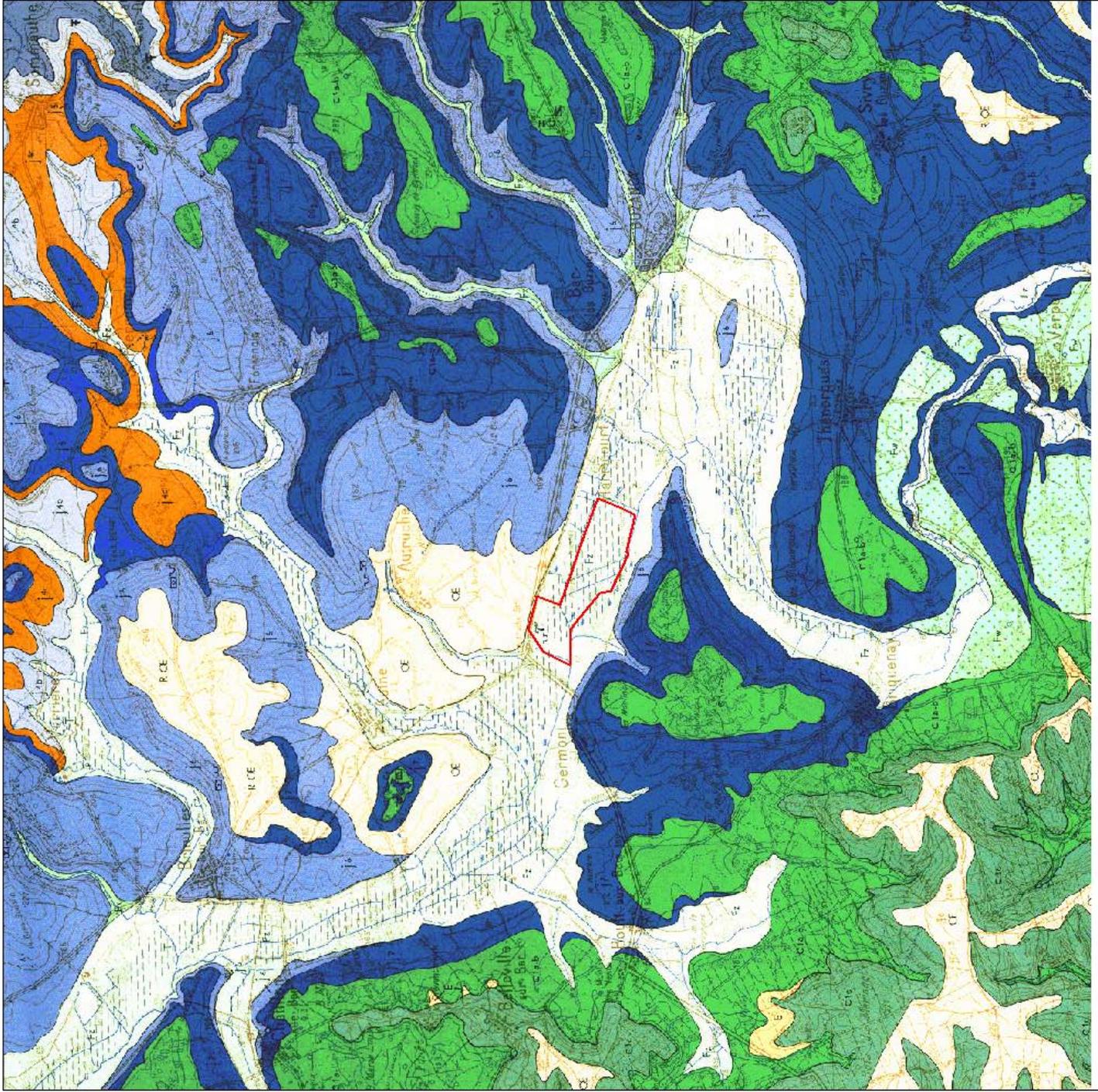
Site Natura 2000 n°42

"Marais de Germont-Buzancy" (08)

© Conservatoire d'espaces naturels

de Champagne-Ardenne, 2012,

Source : BRGM



b. Alimentation en eau de la tourbière

Plusieurs nappes contribuent à alimenter les tourbières :

- une nappe sur alluvions anciennes qui est affleurante au niveau du Grand Marais (cœur du site Natura 2000),
- une nappe composée de résurgences karstiques dans les calcaires du Séquanien et du Rauracien, qui donne naissance aux sources de la Bar et au Puiset des Nonnes (2 - 5 m³/h).

Le réseau karstique alimente donc une nappe affleurante (d'une profondeur de 10 à 12 mètres d'après le B.R.G.M.), à la fois en surface et en profondeur. En effet, d'une part l'eau ruisselant au niveau des résurgences s'écoule vers le fond de vallon où se trouve la Bar, d'autre part les fissures qui atteignent les alluvions anciennes complètent l'approvisionnement.

Il est possible que le fossé de Germont au sud et la rivière de la Bar au nord, agissent comme des exutoires captant ces ruissellements d'origine karstique.

La source de la Bar se situe en limite des deux bassins hydrographique de l'Aisne et de la Meuse.

Sur le site Natura 2000, l'eau s'écoule d'est en ouest dans le sens de la Bar. L'eau circulant via le fossé de Germont fini par se jeter dans la Bar.

Il est aussi connecté à 2 drains transversaux, le premier traversant l'Aulnaie, le second plus en aval qui a disparu au 2/3, remplacé par le bassin d'exploitation.

c. Qualité de l'eau

La rivière de la Bar est de qualité 2, c'est-à-dire passable au niveau de la station des Petites Armoises (Agence de l'eau Rhin-Meuse, 1996).

La Bar étant une formation alluvionnaire, elle est très vulnérable aux pollutions chimiques ; la pression de pollution exercée par l'élevage sur les eaux superficielles est d'ailleurs considérée comme élevée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (Collectif, 1995).

Enfin, les sources de la Bar étant d'un faible débit, toute pollution a tendance à stagner et à engendrer des conséquences durables sur le milieu. Une opération « Ferti-Mieux » lancée par la Chambre d'Agriculture des Ardennes sur le secteur de la Bar a été lancée il y a 5 ans.

Ce projet concernait une superficie de 52.000 hectares, soit 170 agriculteurs, et portait sur la culture de colza, céréales et maïs. L'objectif est, à terme, de parvenir à une teneur en Nitrate inférieure à 40 mg/L. L'objectif de qualité fixé par le SDAGE était d'atteindre un indice 1B (bonne qualité).

Le marais se situe dans une zone où cohabitent élevage de bovins et cultures.

Sur le versant sud se trouvent des pâtures et des prairies dans l'ensemble peu amendées sauf exception, quelques cultures, et des boisements. Sur le versant nord, les pâtures et prairies attenantes au marais sont elles aussi peu amendées, cependant, les cultures se situant au dessus de la route sont exploitées de manière classique. Le creusement des drains sur les parcelles situées en amont du site Natura 2000, risque de faciliter la circulation de l'eau et donc des pollutions liées à l'activité agricole.

La source de la Bar se situe à quelques kilomètres en amont, dans le village d'Harricourt. Des indices d'eutrophisation y sont déjà présents (algues).

II. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Les habitats naturels

a. Etat des connaissances

Tab.2 : Etat synthétique des connaissances sur les habitats

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Habitats naturels	RIVEZ S.	2002	★★★
	GALAND N.	2004 à 2006	
	LORICH T.	2011	

Légende :

Nul (0)

Faible (★) : Description des habitats d'après Corine Biotopes (niveau alliance),

Moyen (★★) : Description des habitats naturels en identifiant les groupements présents (niveau association) par des relevés phytosociologiques

Bon (★★★) : Description des groupements végétaux (niveau association) et évaluation de leur état de conservation

b. Méthodologie

➤ **Description des habitats naturels**

La cartographie des habitats naturels du DOCOB a été réactualisée en 2011.

La description des habitats naturels est basée sur l'existence d'entités homogènes, de par leur structure de végétation, définies visuellement sur le site. Dans chacune de ces entités, des relevés phytosociologiques sont réalisés selon la méthode Braun-Blanquet.

Cette méthode consiste à réaliser, sur une aire minimale prédéfinie (par exemple, entre 16 et 25 m² pour les prairies), un relevé exhaustif de la végétation.

Chaque espèce rencontrée est notée et associée à un coefficient d'abondance-dominance (selon l'échelle de Braun-Blanquet) :

- **5** : recouvrement supérieur à 75 % de la surface du relevé
- **4** : recouvrement compris entre 50 et 75 % de la surface du relevé
- **3** : recouvrement compris entre 25 et 50 % de la surface du relevé
- **2** : recouvrement compris entre 5 et 25 % de la surface du relevé
- **1** : recouvrement < 5 % de la surface du relevé
- **+** : quelques individus présents uniquement

Les relevés de végétation sont localisés dans la mesure du possible par G.P.S. afin de permettre leur actualisation dans le cadre des futurs suivis écologiques.

L'analyse des cortèges floristiques observés dans les relevés permet de caractériser des groupements végétaux (classification phytosociologique). Ces groupements végétaux sont ensuite rattachés à des habitats naturels en prenant comme référence la classification CORINE BIOTOPES. Cette classification est utilisée par les administrations pour définir le statut de protection et de menace des habitats naturels et, de manière indirecte, le statut des groupements végétaux. Plusieurs groupements végétaux peuvent être regroupés en un seul habitat naturel.

➤ **Evaluation de l'état de conservation**

L'objectif en terme de conservation d'un habitat est le maintien ou l'obtention d'un état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à une série d'attributs (indicateurs) qui peuvent être quantifiés ou qualifiés et qui fluctuent au cours du temps.

L'enjeu est donc d'évaluer, à la date de réalisation du plan de gestion, l'état de conservation des habitats naturels considérés comme ayant une valeur patrimoniale moyenne à forte.

Pour chaque habitat, l'état de conservation est défini en fonction de l'indicateur qui obtient la plus mauvaise évaluation.

c. Description

15 habitats naturels ont été identifiés en 2011 sur le site n°42 dont 5 sont considérés comme d'intérêt communautaire. Ils représentent une surface de 53.55 % de la surface totale du site.

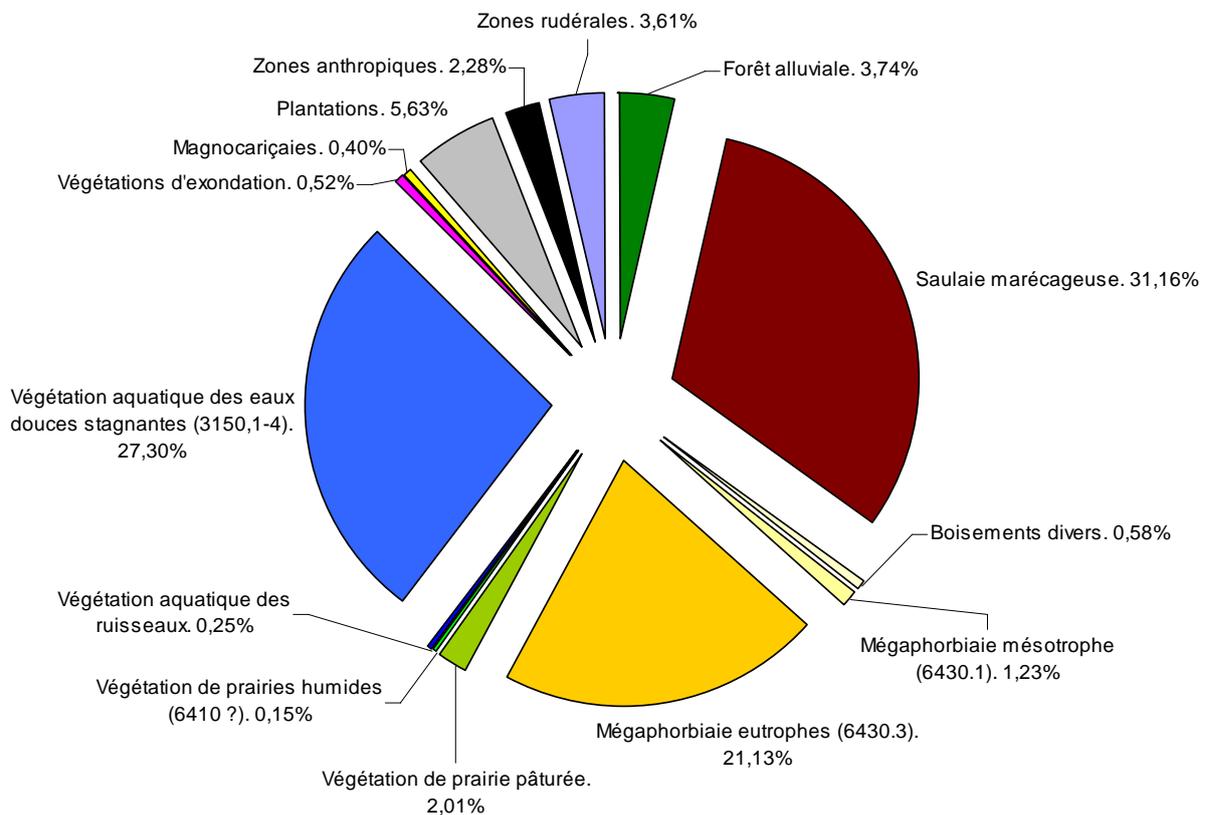
Les habitats naturels sont cartographiés (voir carte 4) et leur surface est représentée à la figure 1.

La zone d'étude est dominée par la saulaie marécageuse (31.2 %) et les eaux douces stagnantes (fosses de tourbage) (27.3 %). La mégaphorbiaie eutrophe, dominée par la calamagrostiaie, principal habitat de « marais », est également bien représentée sur le site, puisqu'elle s'étend sur un peu plus de 21% du site.

La forêt alluviale représente un peu moins de 4% de la surface du site. Les plantations, les zones rudérales et sites industriels occupent près de 12% du site.

Mises à part les végétations de prairies qui occupent près de 2% de la surface du site, les autres habitats (végétations d'exondation, boisements divers, eau courante, magnocariçaias sur tourbe) sont marginaux sur le site, puisqu'ils représentent chacun moins de 1% de la surface du site.

Fig.3 : Représentation graphique de la surface des habitats naturels sur le site



Chaque habitat est décrit par une fiche synthétique qui énonce :

- **les caractéristiques de l'habitat**
- **sa valeur patrimoniale.** La valeur patrimoniale d'un habitat naturel se base sur les statuts réglementaires mais également sur les notions de rareté à différentes échelles (locale, départementale et régionale), ainsi que sur d'autres critères comme les limites d'aire de répartition.
- **son état de conservation**
- **son degré de menace ou de vulnérabilité**

Les cartes de répartition à l'échelle nationale, présentes sur les fiches de description, sont issues des cahiers d'habitats Natura 2000 « habitats agropastoraux », « habitats forestiers », « habitats humides ».

Légende des fiches habitats :

*** pour un code Natura 2000 :** Habitat prioritaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Valeur patrimoniale : Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★), Faible à nulle (0)

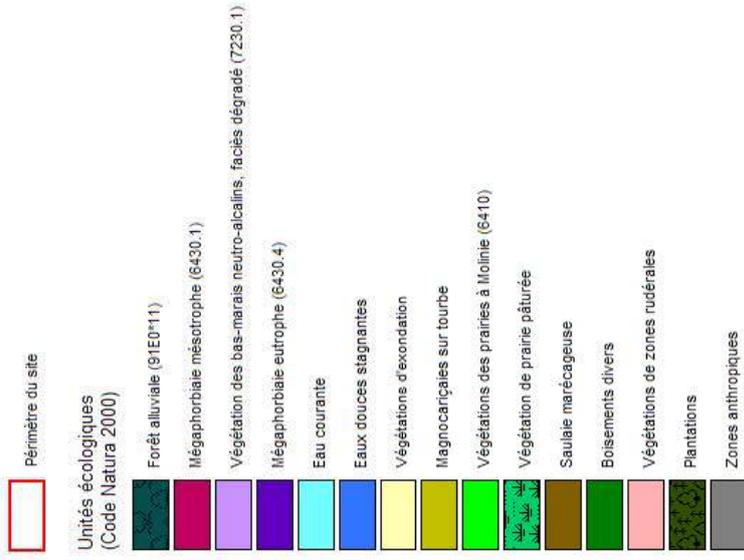
Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)

Degré de menace : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Tendance de l'habitat : ↘ : diminution, ↗ : augmentation, = : maintien de l'habitat, ? : inconnue (état initial)

Site Natura 2000 n°42
 "Marais de Germont-Buzancy" (08)

HABITATS NATURELS (PARTIE OUEST)



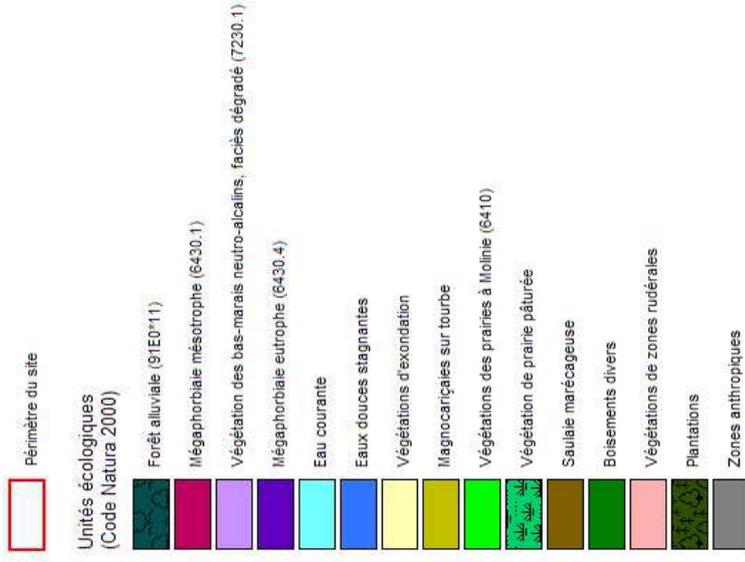
Evaluation du Document d'objectifs 2004-2011
 Site Natura 2000 n°42
 "Marais de Germont-Buzancy" (08)
 © Conservatoire d'espaces naturels
 de Champagne-Ardenne, 2012.
 Source : IGN BDOrthophoto 2005

N
 1



Site Natura 2000 n°42
 "Marais de Germont-Buzancy" (08)

HABITATS NATURELS (PARTIE EST)



Evaluation du Document d'objectifs 2004-2011
 Site Natura 2000 n°42
 "Marais de Germont-Buzancy" (08)
 © Conservatoire d'espaces naturels
 de Champagne-Ardenne, 2012.
 Source : IGN BDOrthophoto 2005

1

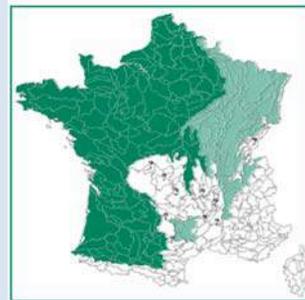


AULNAIES A HAUTES HERBES

CORINE : 44.3
Natura 2000 : 91E0* 11

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Filipendulo ulmariae</i> – <i>Alnetum glutinosae</i> (alliance <i>Alnion incanae</i>)
Surface	3.69 ha
Localisation	Localisées essentiellement au centre du site.
Physionomie	<p>La strate arborescente est dominée par l'Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), accompagné par le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>).</p> <p>La strate arbustive se compose principalement du Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>) et la strate herbacée est formée de nombreuses espèces de mégaphorbiaies comme la Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>) ou l'Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), ainsi que de grandes laïches telles que la Laïche des marais (<i>Carex acutiformis</i>).</p>
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Substrat argilo-limoneux, argileux ou tourbeux • Sols gleyifiés, bonne nitrification



Répartition nationale

Valeur patrimoniale

☆☆☆

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I, habitat prioritaire Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> Rare
Niveau de rareté	Très menacé par les aménagements forestiers.
Autres critères	-

Etat de conservation

☺☺☺

Etat à privilégier	Aulnaies (-frênaies) en futaie.
Evaluation	L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme bon.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	↘
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Drainage • Plantations de peupliers • Création de nouvelles zones d'extraction de tourbe

MEGAPHORBIAIES MESOTROPHES

CORINE : 37.1
Natura 2000 : 6430.1

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Sous-alliances : Filipendulenion ulmariae ; Junco effusi – Lysimachienion vulgaris (alliance : Filipendulion ulmariae)</i>
Surface	1.21 ha
Localisation	Ces formations se retrouvent au sud-est du site et au niveau des zones d'exondation du bassin d'extraction situé le plus à l'Est.
Physionomie	Deux variantes de mégaphorbiaies mésotrophes se rencontrent sur le site : <ul style="list-style-type: none"> - une formation herbacée assez haute, dominée par la Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>), accompagnée de l'Angélique des bois (<i>Angelica sylvestris</i>), de la Baldingère (<i>Phalaris arundinacea</i>) ; - une formation de hauteur moyenne, dominée par le Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>), accompagné de la Salicaire (<i>Lythrum salicaria</i>), de la Lysimaque commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>).
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sol engorgé avec une nappe temporaire, bien pourvu en matière organique mais pauvre en azote • Substrat alluvial



Répartition

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I
	Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	Mégaphorbiaies mésotrophes non embroussaillées et riches en espèces.
Evaluation	L'état de conservation général de cet habitat peut être considéré comme altéré du fait de la faible diversité du cortège floristique.

Degré de menace



Tendance d'évolution	↘
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Colonisation par les saules cendrés • Drainage • Plantation de peupliers • Eutrophisation

MEGAPHORBIAIES EUTROPHES

CORINE : 37.7
Natura 2000 : 6430.4

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Urtica dioica</i> – <i>Calystegietum sepium</i> (alliance <i>Convolvulion sepium</i>)
Surface	0.88 ha
Localisation	Localisées en bordure de fossé, de fosses de tourbage et de cours d'eau.
Physionomie	Il s'agit d'une formation assez haute, se développant au niveau des secteurs les plus eutrophes, dominée par la Grande ortie (<i>Urtica dioica</i>) et le Liseron des haies (<i>Calystegia sepium</i>).
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Substrat alluvial riche en azote



Répartition

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	Prairie à hautes herbes, eutrophe, diversifiée.
Evaluation	L'état de conservation général peut être considéré comme bon.

Degré de menace



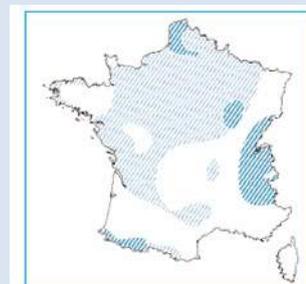
Tendance d'évolution	↗
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Colonisation par les saules cendrés • Drainage • Plantation de peupliers

VEGETATION DES BAS-MARAIS NEUTRO-ALCALINS

CORINE : 54.21
Natura 2000 : 7230.1

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Calystegio sepium – Phragmitetum australis</i> (alliance <i>Convolvulion sepium</i>)
Surface	19.97 ha
Localisation	Principal habitat de la partie « marais » du site Natura 2000.
Physionomie	<p>Cette formation, proche des roselières sur tourbe asséchée, est dominée par le Calamagrostis des marais (<i>Calamagrostis canescens</i>), accompagné de la Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>), de l'Angélique des bois (<i>Angelica sylvestris</i>) et dans les secteurs plus humides du Comaret (<i>Potentilla palustris</i>). Sur le site, ce groupement se caractérise par la faible représentation voire l'absence du Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>) et du Liseron des haies.</p> <p>Bien qu'associé aux mégaphorbiaies eutrophes, ce groupement dérive de la dégradation des bas-marais neutro-alkalins, comme le montre la présence d'espèces relictuelles comme le Saule rampant (<i>Salix repens</i>).</p>
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Substrat tourbeux, riche en azote • Marais et tourbières alcalines asséchées, mais à inondation hivernale



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RR
Niveau de rareté	Très rare en Champagne-Ardenne.
Autres critères	La mégaphorbiaie à Calamagrostis des marais abrite des espèces végétales inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne comme le Comaret (<i>Potentilla palustris</i>) ou le Saule rampant (<i>Salix repens subsp repens</i>). Cette dernière espèce est également protégée au niveau régional.

Etat de conservation

☺☹☹

Etat à privilégier	Les communautés des bas-marais neutro-alkalins sont à privilégier.
Evaluation	L'état de conservation peut être considéré comme dégradé, puisque les espèces de mégaphorbiaies se développent au détriment des espèces de bas-marais.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution =

Menaces

- Colonisation par les saules cendrés
- Drainage
- Plantation de peupliers

PLAN D'EAU OU FOSSE AVEC VEGETATIONS AQUATIQUES DES EAUX DOUCES STAGNANTES

CORINE : 22.13 x (22.41 ; 22.414 ;
22.42)
Natura 2000 : 3150

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique

Alliances : Potamion pectinati
Lemnion minoris
Hydrocharition morsus-ranae

Surface

26.93 ha

Localisation

Localisées sur quelques plans d'eau, notamment à proximité des berges.

Physionomie

Il s'agit principalement des différents bassins d'exploitation de la tourbe et de la mare abreuvoir située à l'est du site, dans la zone de protection écologique.

Végétation enracinée (*Potamion pectinati*)

Sur le site, cette formation se compose principalement du Potamot à feuilles capillaires (*Potamogeton trichoides*), de l'Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*).

Végétation flottante (*Lemnion minoris*)

Il s'agit d'une formation dominée par la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*), accompagnée dans une moindre mesure de la Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*).

Colonies d'Utriculaires (*Hydrocharition morsus-ranae*)

Il s'agit de tapis d'Utriculaires (*Utricularia sp.*), de quelques mètres carrés, qui se développent au niveau de certaines fosses de tourbage.

Exigences écologiques

- Eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes, mésotrophes à eutrophes



Répartition

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace

Directive « Habitat »

Annexe I

Liste rouge régionale

RR (uniquement *Hydrocharition*)

Niveau de rareté

-

Autres critères

Ces plans d'eau abritent quelques espèces rares comme le Potamot à feuilles capillaires (*Potamogeton trichoides*), espèce inscrite sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne, et sont l'habitat privilégié de nombreux oiseaux et odonates.

Etat de conservation



Etat à privilégier

Privilégier les états méso-eutrophes et eutrophes, avec une grande diversité de groupements.

Evaluation L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme altéré, le cortège floristique typique étant incomplet.

Degré de menace



Tendance d'évolution =

Menaces

- Envasement
- Hypertrophisation
- Comblement des plans d'eau
- Pollutions des eaux

VEGETATIONS D'EXONDATION

CORINE : 22.33
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Alliance : *Bidention tripartitae*

Surface 0.51 ha

Localisation Cet habitat se localise principalement sur les berges exondées du plan d'eau situé au sud-est.

Physionomie Il s'agit d'une formation formée de diverses espèces de Bident telles que le Bident penché (*Bidens cernua*) ou encore le Bident à feuilles tripartites (*Bidens tripartita*).

Exigences écologiques

- Substrat argilo-marneux
- Sol eutrophe
- Assèchement estival

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace Directive « Habitat »
Liste rouge régionale Très rare.

Niveau de rareté -

Autres critères -

Etat de conservation



Etat à privilégier Privilégier les états diversifiés.

Evaluation L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme dégradé, du fait de son envahissement par de nombreuses espèces de mégaphorbiaies.

Degré de menace



Tendance d'évolution ↘

Menaces

- Fermeture du milieu par les saules

MAGNOCARIÇAIES SUR TOURBE

CORINE : 53.216 ; 53.2151
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Associations : <i>Caricetum paniculatae</i> ; <i>Caricetum elatae</i> (alliance <i>Magnocaricion elatae</i>)
Surface	0.39 ha
Localisation	Cet habitat se développe d'une part, sur les berges de la Bar, au nord du site et d'autre part, au sud du site, au niveau d'un des anciens bassins d'exploitation.
Physionomie	2 groupements se distinguent sur le site : <ul style="list-style-type: none"> - le long de la Bar, il s'agit d'un groupement composé essentiellement de touradons de Laîche paniculée (<i>Carex paniculata</i>), qui se développent ici et là ; - au niveau de l'ancien bassin d'exploitation, il s'agit d'un groupement dominé par la Laîche raide (<i>Carex elata</i>), qui colonise cette ancienne fosse de détournement.
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Eaux oligo- à mésotrophiques • Sol souvent tourbeux

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RR
Niveau de rareté	Très rare en Champagne-Ardenne.
Autres critères	-

Etat de conservation

😊😊😊

Etat à privilégier	-
Evaluation	L'état de conservation de la cariçaie à Laîche paniculée peut être considéré comme bon, par contre l'état de conservation de la cariçaie à Laîche raide peut être considéré comme altéré du fait de son embroussaillage progressif.

Degré de menace

⚠️⚠️⚠️

Tendance d'évolution	=
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Colonisation par les saules

RUISSEAU A VEGETATION MESO-EUTROPHE

CORINE : 24.43
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Veronico anagallidi-aquaticae</i> – <i>Sietum erecti</i>
Surface	0.25 ha
Localisation	Cet habitat correspond au cours de la Bar et au fossé de Germont (sud du site).
Physionomie	Il s'agit d'une formation dominée par la Petite berle (<i>Berula erecta</i>), qui tapisse le lit du cours d'eau, accompagnée dans une moindre mesure de la Véronique mouron-d'eau (<i>Veronica anagallis-aquatica</i>), du Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>) et du Callitriche des eaux stagnantes (<i>Callitriche stagnalis</i>).
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Cours d'eau frais et peu profonds

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	Habitat de l'Agrion de Mercure.

Etat de conservation



Etat à privilégier	Rivière avec une eau de bonne qualité et présentant des groupements végétaux diversifiés.
Evaluation	L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme bon.

Degré de menace



Tendance d'évolution	=
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Eutrophisation • Pollutions des eaux • Travaux hydrauliques

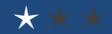
SAULAIE MARECAGEUSE

CORINE : 44.92
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Alliance : Salicion cinereae</i>	
Surface	30.74 ha	
Localisation	Cet habitat se retrouve sur l'ensemble du site.	
Physionomie	Il s'agit d'une formation pré forestière dominée par le saule cendré (<i>Salix cinerea</i>) et favorisée par l'assèchement de la tourbière.	
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sol mésotrophe à eutrophe 	

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	
Evaluation	L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme bon.

Degré de menace



Tendance d'évolution	↗
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe rase • Modification des niveaux hydriques

ROSELIERE À *GLYCERIA MAXIMA*

CORINE : 53.15
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Glycerietum maximae</i> (alliance <i>Phragmition communis</i>)	
Surface	Ponctuel sur le site, la surface de cet habitat n'a pas été estimée.	
Localisation	Cet habitat se retrouve en limite sud-est du site Natura 2000.	
Physionomie	Il s'agit d'une formation assez haute, dominée par la Glycérie aquatique (<i>Glyceria maxima</i>), colonisant une grande partie du fossé bordant la limite sud-est du site.	
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions méso- à eutrophiques • Substrats vaseux • Inondation relativement constante 	

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	-
Evaluation	L'état de conservation de cet habitat peut être considéré comme bon.

Degré de menace



Tendance d'évolution	=
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Colonisation par les saules

PATURES A GRANDS JONCS

CORINE : 37.241
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

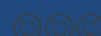
Correspondance phytosociologique	Association : <i>Junco inflexi</i> – <i>Menthetum longifoliae</i> (alliance <i>Mentho longifoliae</i> – <i>Juncion inflexi</i>)	
Surface	1.98 ha	
Localisation	Cet habitat se localise essentiellement au sud-est du site, au niveau du parc de pâturage. Quelques fragments de pâtures sont également présents au nord-ouest et au sud-ouest du site.	
Physionomie	Il s'agit d'une formation prairiale caractéristique de milieux pâturés intensivement. Elle est dominée par les joncs comme le Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>) et le Jonc glauque (<i>Juncus inflexus</i>), accompagnés de la renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), de l'Agrostis stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>), de la Potentille ansérine (<i>Potentilla anserina</i>).	
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Substrat argilo-marneux 	

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	-
Evaluation	-

Degré de menace



Tendance d'évolution	↗
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt du pâturage

VEGETATIONS DES PRAIRIES A MOLINIE

CORINE : 37.31
Natura 2000 : 6410

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Alliances : Calthion palustris ; Juncion acutiflori (association Junco acutiflori – Molinietum caeruleae dégradé ?)</i>
Surface	0.15 ha
Localisation	Cet habitat se retrouve principalement au niveau des layons permettant de réaliser le suivi des piézomètres.
Physionomie	Deux groupements peuvent être distingués sur le site : <ul style="list-style-type: none"> - une formation dominée par la Petite douve (<i>Ranunculus flammula</i>), accompagnée du Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>), de la Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), de la Laïche glauque (<i>Carex flacca</i>) ; - une formation de bas-marais asséché dominée par l'Hydrocotyle (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>), accompagné de la Molinie (<i>Molinia caerulea</i>) et de la Petite douve (<i>Ranunculus flammula</i>). Cette formation présente un état de dégradation important.
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sol oligotrophe à mésotrophe

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe 1 Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> Rare
Niveau de rareté	En voie rapide de disparition.
Autres critères	-

Etat de conservation

☺ ☹ ☹

Etat à privilégier	Privilégier les faciès oligotrophes.
Evaluation	L'état de conservation général de cet habitat peut être considéré comme dégradé. En effet, il s'agit d'une végétation relictuelle des prairies à Molinie, dont le cortège floristique caractéristique est très incomplet.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	↗
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Drainage • Abandon de l'activité de fauche

BOISEMENTS DIVERS

CORINE : 84.3
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Classe : <i>Quercus roboris</i> – <i>Fagetea sylvaticae</i>	
Surface	0.57 ha	
Localisation	Cet habitat se localise en bordure de route et au niveau de la pâture, au nord du site.	
Physionomie	Il s'agit de bosquets d'arbres et d'arbustes d'essences diverses (chênes, frênes, aubépines, ...).	
Exigences écologiques	•	

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/>
	Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation

☹ ☹ ☹

Etat à privilégier	-
Evaluation	-

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	=
Menaces	• Coupe rase

VEGETATIONS DE ZONES RUDERALES

CORINE : 87.2
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

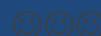
Correspondance phytosociologique	<i>Ordres : Onopordetalia acanthi ; Polygono arenastri – Poetalia annuae</i>
Surface	3.56 ha
Localisation	Ces végétations se retrouvent essentiellement sur les chemins et layons.
Physionomie	Différentes variantes se distinguent sur le site : <ul style="list-style-type: none"> - une formation dominée par le Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>) et le Mélilot jaune (<i>Melilotus officinalis</i>), accompagnés de la Carotte (<i>Daucus carota</i>) - une formation de milieux hyperpiétinés, formée de la Traînasse (<i>Polygonum aviculare</i>) et du Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>), accompagnés de la Crête de Coq (<i>Echinochloa crus-galli</i>).
Exigences écologiques	•

Valeur patrimoniale



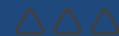
Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/>
	Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	-
Evaluation	-

Degré de menace



Tendance d'évolution	↗
Menaces	•

PLANTATIONS

CORINE : 83.31 ; 83.32
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

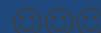
Correspondance phytosociologique	-
Surface	5.55 ha
Localisation	Localisées au centre du site.
Physionomie	Plantations de conifères et de feuillus.
Exigences écologiques	•

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-	
Autres critères	-	

Etat de conservation



Etat à privilégier	-
Evaluation	-

Degré de menace



Tendance d'évolution	=
Menaces	• Coupe à blanc

SITES INDUSTRIELS EN ACTIVITES

CORINE : 86
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	-	
Surface	2.25 ha	
Localisation	Localisés au nord-ouest du site.	
Physionomie	Il s'agit des divers bâtiments et zones de stockage et de vente de la tourbe.	
Exigences écologiques	•	

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-	
Autres critères	-	

Etat de conservation

☹ ☹ ☹

Etat à privilégier	-
Evaluation	-

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	↗
Menaces	•

d. Synthèse et statut des habitats

Tab.3 : Synthèse et statut des habitats naturels

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace
Aulnaies à hautes herbes	44.3	91E0*11	R	3.69	★★★	😊😊😊	△△△
Mégaphorbiaies mésotrophes	37.1	6430.1	-	1.21	★★	😊😊	△△△
Mégaphorbiaies eutrophes	37.7	6430.4	-	0.88	★★	😊😊	△△
Végétation des bas-marais neutro-alkalins	54.21	7230.1	RR	19.97	★★★	😊	△△
Plan d'eau et fossé avec végétation aquatique des eaux douces stagnantes	22.1 x (22.41 x 22.42 x 22.414)	3150	-	26.93	★★	😊😊	△△
Végétations d'exondation	22.33	-	RR	0.51	★★	😊	△△△
Ruisseau à végétation méso-eutrophe	22.43	-	-	0.25	★	😊😊😊	△
Saulaie marécageuse	44.92	-	-	30.74	★	😊😊😊	△
Magnocariçaises sur tourbe	53.216 ; 53.2151	-	RR	0.39	★★	😊😊	△
Roselière à <i>Glyceria maxima</i>	53.15	-	-	Ponctuel	★	😊😊😊	△
Pâtûre à grands joncs	37.241	-	-	1.99	★	-	△
Végétations des prairies à Molinie	37.31	6410	R	0.15	★★★	😊	△△
Boisements divers	84.3	-	-	0.57	★	-	△
Végétations de zones rudérales	87.2	-	-	3.56	★	-	-
Plantations	83.31 ; 83.32	-	-	5.55	★	-	-
Sites industriels en activités	86	-	-	2.25	★	-	-
Total			Total	98.65			

Légende :

* pour un code Natura 2000 : Habitat prioritaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare

Valeur patrimoniale : Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★), Faible à nulle (0)

Etat de conservation : Bon (😊😊😊), Altéré (😊😊), Dégradé (😊)

Degré de menace : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Tab.4 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »)

Intitulé de l'habitat	Initialement présent dans le FSD (sept. 2011)	Code Natura 2000	Surface (en ha)	% Couvert	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
Aulnaies à hautes herbes	X	91E0*11	3.69	3.74	B	C	B	A
Mégaphorbiaies mésotrophes	-	6430.1	1.21	1.23	B	C	B	B
Mégaphorbiaies eutrophes	-	6430.4	0.88	0.89	B	C	B	B
Végétation des bas-marais neutro-alkalins		7230.1	19.97	20.24	C	C	C	C
Plan d'eau et fossé avec végétation aquatique des eaux douces stagnantes	-	3150.1(4)	26.93	27.30	C	C	B	B
Végétations des prairies à Molinie	-	6410	0.15	0.15	C	C	C	C
TOTAL			52,83	53.55				

FSD : Formulaire Standard de Données

% Couvert : % de la surface de l'habitat par rapport à la surface totale du site

Représentativité : degré de représentativité du type d'habitat sur le site

- A : représentativité excellente

- B : représentativité bonne

- C : représentativité significative

Superficie relative : superficie du site couverte par l'habitat par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitats naturel sur le territoire national :

- A : 100 > p > 15%

- B : 15 > p > 2%

- C : 2% > p > 0

Statut de conservation : Degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concernée et possibilité de restauration :

- A : conservation excellente

- B : conservation bonne

- C : conservation moyenne

e. Dynamique et évolution actuelle

Les groupements de marais présents sur le site Natura 2000 devraient relever du *Caricion davalliana*, habitat typique des bas-marais alcalins. Cependant, l'assèchement progressif du marais a conduit à une évolution de ces habitats caractéristiques vers des formations de mégaphorbiaies, plus ou moins eutrophes, dominées par le *Calamagrostis*. Seuls quelques secteurs des layons broyés annuellement par les chasseurs présentent encore une végétation proche des prairies oligotrophes. De plus, certaines zones de la zone de protection écologique (ZPE), notamment la partie sud, sont surpâturées et ont donc évolué vers une végétation de prairies pâturées intensivement et donc moins riches floristiquement. Toutefois, le pâturage permet de contenir l'embroussaillage du marais par les saules.

En ce qui concerne la forêt alluviale, celle-ci a peu évolué depuis 2004 du fait de sa dynamique naturelle relativement lente. Seule les pratiques humaines ont eu une influence sur cet habitat puisqu'une partie de la forêt a été abattue et remplacée par de nouveaux bassins d'exploitation.

2. La flore

a. Etat des inventaires

Annexe 6 : Liste et statut de la flore présente sur le site

Tab.5 : Etat synthétique des connaissances sur la flore

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances		
Champignons	-	-	0		
Algues	-	-	0		
Lichens	-	-	0		
Bryophytes*	-	-	0		
Ptéridophytes*	URCANE	1981	★		
	ECOLOR	1989			
	CRESPI C.	1996			
	FROC S., RIVEZ S.	2002			
	BIZOT A.	2004-2005			
	GALAND N.	2006, 2008			
	DETCHEVERRY P.	2010			
	LORICH T.	2008-2011			
	Phanérogames*	MOUZE		1938	★★★
		DUVIGNEAU		1959	
?		Avant 1981			
URCANE		1981			
GREFFE		1983			
ECOLOR		1989			
Inventaire Directive « Habitat », SHNA		1993			
CRESPI C.		1996			
FROC. S, RIVEZ S.		2002			
BIZOT A.		2004-2005			
GALAND N.	2006-2008				
DETCHEVERRY P.	2010				
LORICH T.	2008-2011				

Légende :

Nul (0) : aucun inventaire sur le site

Faible (★) : quelques inventaires mais qui ne couvrent pas l'ensemble de la période d'observation

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble de la période d'observation **ou** localisation et estimation des abondances des espèces patrimoniales

Bon (★★★) : inventaires couvrant l'ensemble de la période d'observation **et** localisation et estimation des abondances des espèces patrimoniales

b. Méthodologie

La connaissance actuelle portant sur la diversité floristique spécifique du site est issue à la fois de prospections par cheminement aléatoire, d'observations ponctuelles effectuées sur le site dans le cadre des différentes actions mises en place par le Conservatoire et de relevés phytosociologiques visant à caractériser les habitats du site.

c. Commentaires et évaluation patrimoniale

En 2011, plusieurs passages ont été réalisés au cours de la période de végétation : 5 avril, 6 mai, 27 juin, 11 août, 1^{er} septembre 2011.

Le site Natura 2000 « Marais de Germont-Buzancy » possède une diversité floristique remarquable, 266 espèces végétales ont été recensées entre 1938 et 2011. Les inventaires réalisés en 2011 ont permis de recenser 113 espèces.

Parmi les 266 espèces inventoriées sur le site, 27 espèces possèdent un statut de protection :

- 2 sont protégées au niveau national :
 - o la **Pulicaria annuelle** (*Pulicaria vulgaris*) ;
 - o la **Renoncule grande-douve** (*Ranunculus lingua*) ;
- 7 sont protégées au niveau régional ;
- 2 sont protégées au niveau départemental ;
- 24 sont inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne

Tab.6 : Synthèse des espèces végétales patrimoniales

Espèces	Dernière année d'obs.	Milieu	Effectifs	Statut de protection / menaces						Valeur patrimoniale	Degré de menace du site
				DH	PN	PR	PD	LRN	LRR		
Espèces observées sur les 10 dernières années											
Laïche tardive <i>Carex viridula Michx. subsp. viridula</i>	2004	Bords de plans d'eau	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△△
Cératophylle inerme <i>Ceratophyllum submersum</i>	2002	Eaux stagnantes	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△
Marisque <i>Cladium mariscus</i>	2005	Marais alcalins	?	-	-	-	x	-	-	★	△△△
Orchis négligé <i>Dactylorhiza praetermissa</i>	2006	Marais	~ 10 pieds	-	-	x	-	-	RRR	★★★	△△△
Trèfle d'eau <i>Menyanthes trifoliata</i>	2011	Marais	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△△
Pâturin des marais <i>Poa palustris</i>	2002	Prairies humides Marais	?	-	-	x	-	-	RR	★★	△△△
Potamot capillaire <i>Potamogeton trichoides</i>	2009	Eaux stagnantes	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△
Comaret <i>Potentilla palustris</i>	2011	Marais	?	-	-	-	-	-	RRR	★★	△
Grande douve <i>Ranunculus lingua</i>	2005	Prairies marécageuses, cours d'eau lents	?	-	x	-	-	-	-	★★★	△△△

Espèces	Dernière année d'obs.	Milieu	Effectifs	Statut de protection / menaces						Valeur patrimoniale	Degré de menace du site
				DH	PN	PR	PD	LRN	LRR		
Renoncule aquatique <i>anunculus aquaticus</i>	2005	Cours d'eau	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△
Saule à cinq étamines <i>Salix pentandra</i>	2005	Saulaies marécageuses	?	-	-	-	-	-	RRR	★★	△△
Saule rampant <i>Salix repens</i>	2011	Marais	?	-	-	x	-	-	RR	★★	△
Stellaire des marais <i>tellaria palustris</i>	2011	Prairies humides Marais	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△
Espèces non observées depuis plus de 10 ans											
Laïche paradoxale <i>Carex appropinquata</i>	1993	Marais alcalins	?	-	-	x	-	-	RR	★★	△△△
Laïche à épis distants <i>Carex distans</i>	1981	Prairies humides Marais	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△△
Canche aquatique <i>Catabrosa aquatica</i>	1989	Bords d'étangs eutrophes	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△△
Linaigrette à feuilles larges <i>Eriophorum latifolium</i>	1993	Bas-marais alcalins	?	-	-	x	-	-	RR	★★	△△△
Myriophylle à fleurs alternes <i>Myriophyllum alterniflorum</i>	Avant 1981	Plans d'eau	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△△
Oenanthe à feuilles de Silaüs <i>Oenanthe silaifolia</i>	1993	Prairies humides	?	-	-	x	-	-	RR	★★	△△△
Pédiculaire des marais <i>Pedicularis palustris</i>	1983	Prairies humides Marais	?	-	-	-	-	-	RRR	★★	△△△
Potamot à feuilles aiguës <i>Potamogeton acutifolius</i>	1981	Plans d'eau	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△△
Cassis <i>Ribes nigrum</i>	Avant 1981	Aulnaies	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△
Grande berle <i>Sium latifolium</i>	Avant 1981	Bords des plans d'eau	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△
Laïteron des marais <i>onchus palustris</i>	1983	Marais	?	-	-	x	-	-	RR	★★	△△△
Germendrée des marais <i>Teucrium scordium</i>	1993	Prairies humides Marais	?	-	-	x	-	-	-	★★	△△△
Utriculaire commune <i>Utricularia vulgaris</i>	1993	Plans d'eau	?	-	-	-	-	-	RR	★	△△
Pulicaire annuelle <i>Pulicaria vulgaris</i>	1981	Bords de plan d'eau	?	-	x	-	-	-	RRR	★★★	△△△

Légende :**Statut protection / menaces**

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/CEE)

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995)

PR = Protection régionale (Arrêté préfectoral du 8 février 1988)

LRN = Liste rouge nationale (OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995).

LRR = Liste rouge régionale (Collectif CSRPN, 2007) : espèce très rare (RR)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

3. La faune

a. Etat des inventaires

Annexe 7 : Liste et statut de la faune présente sur le site

Tab.7 : Etat synthétique des connaissances sur la faune

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Mammifères (dont Chiroptères)	HUET	?	
	URCANE	1981	
	Inventaire Directive « Habitat », S.F.F.	1993	
	CRESPI C.	1996	★
	GREFFE	1998	
	FROC S., RIVEZ S.	2002	
	ONCFS	2005	
Oiseaux	LORICH T.	2010-2011	
	URCANE	1981	★★
	CRESPI C.	1996	
	FROC S., RIVEZ S.	2002	
	CENCA	2006	
	GALAND N.	2007	
DUBIEF L., DETCHEVERRY P.	2010		
Amphibiens	LORICH T.	2010-2011	
	URCANE	1981	
	Inventaire Directive « Habitat »	1993	
	CRESPI C.	1996	★★★
	FROC S., RIVEZ S.	2002	
Reptiles	LORICH T.	2011	
	URCANE	1981	★★★
	Inventaire Directive « Habitat »	1993	
	CRESPI C.	1996	
	GREFFE	1998	★★★
	GALAND N.	2006	
Insectes (uniquement Lépidoptères rhopalocères, Odonates et Orthoptères)	GEORGIN K.	2011	
	URCANE, DAUPHIN C.	1981	
	ECOLOR	1989/1995	
	GREFFE	1998	
	FROC S., RIVEZ S.	2002	★★
	GALAND N.	2005-2007	
	HARTER N.	2009-2010	
LORICH T.	2010-2011		

Légende :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

b. Synthèse et statut des espèces faunistiques**Tab.8 : Résultats des inventaires faunistiques**

Domaines	Nombre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées				Nombre d'espèces menacées	
		An I DO	An II DH	An IV DH	PN	LRN	LRR
Oiseaux (espèces nicheuses)	10	1	-	-	6	7	3
Reptiles	3	-	-	1	1	-	2
Amphibiens	7	-	-	2	5	-	6
Mammifères	18	-	1	5	6	-	9
Lépidoptères rhopalocères	28	-	1	1	1	-	4
Orthoptères	5	-	-	-	-	1	1
Odonates	47	-	1	1	2	2	16
Autres	11	-	-	-	-	-	-

Légende :

An I DO = Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DIRECTIVE 2009/147/EC)

An II DH = Annexe II de la Directive « Habitats » (DIRECTIVE 92/43/ECC)

An IV DH = Annexe IV de la Directive « Habitats » (DIRECTIVE 92/43/ECC)

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 29 octobre 2009)

LRN = Liste rouge nationale

LRR = Liste rouge régionale

c. Mammifères

➤ Méthodologie

Les mammifères n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques en 2011.

Sur les 18 espèces observées sur le site depuis 1981, 1 espèce est inscrite aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » : le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*). Des traces de présence ont pu être observées en 2005 par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et divers acteurs locaux au niveau de la Bar. L'espèce ne semble pas fréquenter le site régulièrement mais se cantonne sur des plans d'eau à proximité (anciennes sablières d'Harricourt).

4 autres espèces sont également inscrites à l'annexe IV de cette Directive : le **Chat sauvage** (*Felis silvestris silvestris*), le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*), la **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) et la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*). De même que le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), ces 5 espèces sont également protégées au niveau national.

➤ Commentaires et synthèse des espèces faunistiques patrimoniales

Tab.9 : Liste des espèces de mammifères patrimoniales

Espèces	Type de milieu	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces			Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site	
				DH	PN	LRN				LRR
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Marais, milieux forestiers	2002	?	-	✓	-	-	AR	★	△
Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	Marais	2002	?	-	-	-	AS	AR	★	△
Blaireau européen <i>Meles meles</i>	Milieux forestiers	2002	?	-	-	-	AS	AR	★	△
Belette d'Europe <i>Mustela nivalis</i>	Marais, milieux forestiers	1993	?	-	-	-	AS	AR	★	△
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	Plans d'eau	?	?	An. IV	✓	-	AS	R	★★	△△
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Milieux humides	1998	?	An. IV	✓	-	R	R	★★	△△
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Marais, plans d'eau	1998	?	An. IV	✓	-	AS	R	★★	△△

Espèces	Type de milieu	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
				DH	PN	LRN	LRR			
Putois d'Europe <i>Mustela putorius putorius</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	V	AR	★	△
Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	Rivière de la Bar	2005	1 individu supposé	An. II et IV	✓	-	R	R	★★★	△△
Chat sauvage <i>Felis silvestris silvestris</i>	Milieux forestiers	2011	?	An. IV	✓	-	V	R	★★	△△

Légende :

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/ECC)

PN = Protection Nationale (Arrêté ministériel du 23 avril 2007)

LRN = Liste Rouge Nationale des Mammifères menacés (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009)

LRR = Liste Rouge Régionale des Mammifères menacés (Collectif CSRPN, 2007)

Niveau de rareté = espèce assez rare (AR), rare (R) et commun (C)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

d. Oiseaux

➤ Méthodologie

Comme les mammifères, les oiseaux n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques en 2011, les individus ont été recensés au cours des inventaires botaniques.

125 espèces ont été contactées sur le site depuis 1981. 10 espèces peuvent être considérées comme « nicheur certain » en 2011. Les autres espèces fréquentent le site comme zone de nourrissage, zone de repos, ou ont été simplement observées survolant le site.

Parmi les 10 espèces « nicheur certain », 2 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales : la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » et le **Petit Gravelot** (*Charadrius dubius*). Ces 2 espèces sont protégées au niveau national et sont inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne.

➤ Commentaires et synthèse des espèces faunistiques patrimoniales

Tab.10 : Liste des espèces d'oiseaux à valeur patrimoniale très forte à forte

Espèces	Statut	Type milieu	Evaluation patrimoniale					Menaces sur le site				
			Abondance (dernière observation)	DO	PN	LRN	LRR	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site	Type de menace	Commentaires	
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Nicheur certain T. de Chasse	Fruticée/saulaie Fruticée / milieu ouvert	? (1981)	An I	✓	-	V	★★	★★	△△	Destruction des haies	-
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	Nicheur certain T. de Chasse	Boisements Marais, prairies environnantes	? (2002)	-	-	-	AS	★		△	-	-
Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	Nicheur certain T. de Chasse	Plans d'eau Plans d'eau	1 couple (2010)	-	✓	-	V	★★	★★	△△	?	-

Légende :

DO = Directive « Oiseaux » (DIRECTIVE 2009/147/EC) : An I = Annexe I

PN = Protection Nationale (Arrêté ministériel du 29 octobre 2009)

LRN = Liste Rouge Nationale des Oiseaux nicheurs menacés (IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011)

LRR = Liste Rouge Régionale des Oiseaux nicheurs menacés (Collectif CSRPN, 2007) : espèce vulnérable (V)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

e. Reptiles

➤ Méthodologie

Les reptiles n'ont pas été recherchés lors de visites spécifiques.

3 espèces de reptiles ont été observées sur le site depuis 1981, dont une est protégée au niveau national et inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ainsi que sur la Liste rouge régionale de Champagne-Ardenne : le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*).

➤ Commentaires et synthèse des espèces faunistiques patrimoniales

Tab.11 : Liste des espèces de reptiles patrimoniales

Espèces	Type de milieu (sur le site)	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces			Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site	
				DH	PN	LRN				LRR
Lézard vivipare <i>Zootoca vivipara</i>	Marais	1998	?	An. IV	✓	-	AS	R	★★	△
Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	Marais	2011	?	-	-	-	E	R	★	△△

Légende :

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/ECC) : An IV = Annexe IV

PN = Protection Nationale (Arrêté ministériel du 23 avril 2007)

LRN = Liste Rouge Nationale des Reptiles menacés (UICN France, MNHN & SHF, 2009)

LRR = Liste Rouge Régionale des Reptiles menacés (GRANGE P. & MIONNET A., 2007) : espèce vulnérable (V) et rare (R)

Niveau de rareté = espèce assez rare (AR), rare (R) et commun (CC)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

f. Amphibiens

➤ Méthodologie

Les amphibiens n'ont pas été recherchés lors de visites spécifiques.

7 espèces d'amphibiens ont été observées sur le site depuis 1981, dont 2 sont protégées au niveau national et inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ainsi que sur la Liste rouge régionale de Champagne-Ardenne : le **Rainette verte** (*Hyla arborea*) et le **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*)

➤ Commentaires et synthèse des espèces faunistiques patrimoniales

Tab.12 : Liste des espèces d'amphibiens patrimoniales

Espèces	Type de milieu	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
				DH	PN	LRN	LRR			
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Plans d'eau	2002	?	-	✓	-	AS	R	★	△△
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	Boisements humides	2002	?	An. IV	✓	-	E	R	★★	△△△
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Plans d'eau, dépressions humides	2002	?	An. IV	✓	-	V	R	★★	△△
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	Plans d'eau, dépressions humides	2002	?	-	-	-	AS	R	★	△
Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i>	Plans d'eau	2002	?	-	✓	-	AP	R	★	△
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	Plans d'eau	2002	?	-	✓	-	AS	R	★	△

Légende :

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/ECC)

PN = Protection Nationale (Arrêté ministériel du 23 avril 2007)

LRN = Liste Rouge Nationale des Amphibiens menacés (UICN France, MNHN & SHF, 2009)

LRR = Liste Rouge Régionale des Amphibiens menacés (CART J-F., 2007)

Niveau de rareté = espèce assez rare (AR), rare (R) et commun (C)

g. Insectes

➤ Méthodologie

Entre 1981 et 2011, 28 espèces de papillons de jours ont été contactées sur le site. 4 de ces espèces sont inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne, dont le Cuivré des marais qui est également protégé au niveau national et inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Seul le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) a fait l'objet d'un suivi particulier en 2012. Deux passages ont été réalisés les 6 et 19 juin 2012, période la plus propice pour l'observation des adultes. L'espèce a été recherchée au niveau de la calamagrostiaie, des zones de mégaphorbiaies et des zones riches en *Rumex*, ainsi que sur les prairies proches du site.

Toutefois aucun individu n'a été observé sur le site, ni sur les prairies situées à proximité. En effet, la structure et le fonctionnement de la population du Cuivré des marais est une métapopulation vraie avec de multiples sites de reproduction potentiels dispersés à l'échelle du paysage et dont l'occupation par les adultes varie année après année. Pour ce type d'espèce, l'échelle la plus pertinente pour le suivi est le paysage (sens écomplexe) (*Pascal Dupont, comm. pers. sur liste de discussion UFF*). De plus, l'espèce est souvent observée en très faible densité.

➤ Commentaires et synthèse des espèces faunistiques patrimoniales

Tab.13 : Liste des espèces de lépidoptères rhopalocères patrimoniales

Espèces	Type de milieu	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
				DH	PN	LRN	LRR			
Gazé <i>Aporia crataegi</i>	Fruticée	2007	?	-	-	-	✓	AR	★	△△
Nacré de la sanguisorbe <i>Brenthis ino</i>	Marais	2007	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	Marais	2010	1 individu	An. II et IV	✓	-	✓	RR	★★★	△△△
Damier noir <i>Melitaea diamina</i>	Marais	2007	?	-	-	-	✓	AR	★	△

Légende :

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/ECC) : An IV = Annexe IV

PN = Protection Nationale (Arrêté ministériel du 23 avril 2007)

LRN = Liste Rouge Nationale des Insectes menacés (Guilbot, R., 1994)

LRR = Liste Rouge Régionale des Insectes menacés (Collectif CSRPN, 2007) : espèce vulnérable (V) et rare (R)

Niveau de rareté = espèce assez rare (AR), rare (R) et commun (C)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★ ★ ★), Forte (★ ★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Les orthoptères n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques en 2011.

5 espèces d'orthoptères ont été observées sur le site depuis 2007, dont une espèce est inscrite sur les Listes rouges nationale et régionale : le **Criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*).

Tab.14: Liste des espèces d'orthoptères patrimoniales

Espèces	Type de milieu	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces			Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
				LRN	LRdb	LRR			
Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>	Marais	2011	?	4	3	✓	R	★★	△△

Légende:

- LRN** = Liste Rouge Nationale des Insectes menacés (Guilbot, R., 1994) : « Priorité 4 » = espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances
- LRdb** = Liste Rouge des Orthoptères menacés par domaine biogéographie (domaine néomora) (SARDET E. & B. DEFAUT (coordonateurs), 2004) : « Priorité 3 » = espèce fortement menacé d'extinction, « Priorité 4 » = espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances
- LRR** = Liste Rouge Régionale des Orthoptères menacés (Collectif CSRPN, 2007)
- Niveau de rareté** = espèce exceptionnelle (RRR) et rare (R)
- Valeur patrimoniale** = Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★)
- Degré de menace sur le site** = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

47 espèces d'odonates ont été observées sur le site depuis 1989, dont l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), inscrit à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et la **Leucorrhine à large queue** (*Leucorrhinia caudalis*), espèce inscrite à l'annexe IV de cette même directive. Ces deux espèces sont également protégées au niveau national et inscrites sur les Listes rouges nationale et régionale.

Seules ces deux espèces ont fait l'objet d'un suivi particulier en 2012.

Ainsi, deux passages spécifiques ont été effectués :

- un premier passage, réalisé le 14 mai 2012, a permis de récolter quelques exuvies de Leucorrhine à large queue, prouvant ainsi sa reproduction sur le site. Ces exuvies ont été récoltées en bordure des fosses de tourbage situées à l'Est du site. Une femelle adulte a également pu être observée à proximité des ces exuvies.
- un second passage a été réalisé le 19 juin 2012 le long de la Bar, afin de rechercher les mâles d'Agrion de Mercure. Cependant, bien que le site soit relativement favorable à la reproduction de l'espèce (léger courant, végétation aquatique, berges végétalisées, ...), aucun individu n'a pu être observé.

Tab.15 : Liste des espèces d'odonates patrimoniales

Espèces	Type de milieu	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
				DH	PN	LRN	LRR			
Grande Aesche <i>Aeshna grandis</i>	Plans d'eau	2011	?	-	-	-	✓	AR	★	△
Aesche isocèle <i>Aeshna isoceles</i>	Plans d'eau	1995	?	-	-	-	✓	AR	★	△
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Fossés, rivières	2007	Non observé en 2012	An. II	✓	E	✓	RR	★★★	△△△
Agrion gracieux <i>Coenagrion pulchellum</i>	Plans d'eau	1995	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Cordulie à deux taches <i>Epitheca bimaculata</i>	Plans d'eau	1995	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Gompe très commun <i>Gomphus vulgatissimus</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Agrion nain <i>Ischnura pumilio</i>	Plans d'eau	1995	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Leste dryade <i>Lestes dryas</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Leste verdoyant <i>Lestes virens</i>	Plans d'eau	1995	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Leucorrhine à large queue <i>Leucorrhinia caudalis</i>	Plans d'eau	2012	1 femelle en 2012 et quelques exuvies	An. IV	✓	E	✓	RR	★★★	△△
Orthetrum brun <i>Orthetrum brunneum</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Orthetrum bleissant <i>Orthetrum coerulescens</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△

Espèces	Type de milieu	Date dernière observation	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
				DH	PN	LRN	LRR			
Cordulie à taches jaunes <i>Somatochlora flavomaculata</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Cordulie métallique <i>Somatochlora metallica</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Sympétrum noir <i>Sympetrum danae</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△
Sympétrum jaune d'or <i>Sympetrum flaveolum</i>	Plans d'eau	1998	?	-	-	-	✓	R	★	△△

Légende :

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/ECC) : An IV = Annexe IV

PN = Protection Nationale (Arrêté ministériel du 23 avril 2007)

LRN = Liste Rouge Nationale des Insectes menacés (Guilbot, R., 1994)

LRR = Liste Rouge Régionale des Insectes menacés (Collectif CSRPN, 2007) : espèce vulnérable (V) et rare (R)

Niveau de rareté = espèce assez rare (AR), rare (R) et commun (C)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★ ★ ★), Forte (★ ★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Tab.16 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des espèces d'intérêt communautaire

ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »									
Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Initialement renseigné dans le FSD	Population		Evaluation du site			
				Résidente	Effectif observé 2011	Population	Conservation	Isolément	Globale
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	-	P	1 individu	C	C	C	C
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	-	Non observé récemment	-	C	C	C	C
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	-		1 individu	C	C	C	C

AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE FAUNE ET DE FLORE

Plante	<i>Cladium mariscus</i>	Marisque							
Plante	<i>Comarum palustris</i>	Comaret							
Plante	<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau							
Mammifères	<i>Felis sylvestris</i>	Chat forestier							

FSD : Formulaire Standard de Données :

Population Résidente :

- R : Espèce présente sur le site

Evaluation du site

Population : Taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national

- A : 100 > p > 15%
- B : 15 > p > 2%
- C : 2% > p > 0

Conservation : Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration :

- A : conservation excellente
- B : conservation bonne
- C : conservation moyenne

Isolément : Degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce :

- A : population (presque) isolée
- B : population non-isolée, en marge de son aire de répartition
- C : population non-isolée dans sa pleine aire de répartition.

Evaluation globale :

- A : valeur excellente
- B : valeur bonne
- C : valeur significative

Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)

LOCALISATION DES HABITATS POTENTIELS DU CASTOR D'EUROPE (*Castor fiber*)



Périmètre du site



Habitats potentiels du Castor



N
1

Evaluation du Document d'objectifs 2004-2011
Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012.
Source : IGN BDOrthophoto 2005



Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)

LOCALISATION DES HABITATS POTENTIELS DU CUIVRÉ DES MARAIS (*Lycaena dispar*)

Périmètre du site



Habitats potentiels du Cuivré des marais



N
1

Evaluation du Document d'objectifs 2004-2011.
Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012.
Source : IGN BDOrthophoto 2005



Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)

LOCALISATION DES HABITATS POTENTIELS DE L'AGRION DE MERCURE (*Coenagrion mercuriale*)



Périmètre du site



Habitats potentiels de l'Agrion de Mercure



N
1

Evaluation du Document d'objectifs 2004-2011
Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012.
Source : IGN BDOrthophoto 2005



III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Vocations et usages passés du site

Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer à l'annexe n°

Après 1945, les activités agricoles ont progressivement régressé avant de disparaître au milieu des années 1970. Auparavant, les parcelles, souvent propriétés communales, étaient mises à disposition à des propriétaires de bovins et de chevaux de ces mêmes communes. Ce pâturage extensif était généralement suivi d'une fauche en fin de saison dont les produits étaient utilisés comme litière, fourrage d'appoint ou pour couvrir des tas de bois.

Ces usages commencèrent progressivement à régresser au cours des années 1960 en raison de l'intensification des pratiques agricole avant d'être définitivement abandonnées au moment du rachat de la totalité des parcelles de la tourbière en 1973 (120 hectares) par M. EMSSENS. Des cultures de maïs et d'orge sont signalées à l'Ouest du site en 1974 et 1975 sans doute de façon à nettoyer le sol et préparer son exploitation.

La première tentative d'exploitation du sous-sol du site remonte à 1835 où des notes découvertes aux Archives Départementales indique un projet de création de la société anonyme « Société des Tourbières de la Vallée de la Bar » (CUNIN, 1988).

Des habitants d'Harricourt ont également signalés l'utilisation de la tourbe comme combustible pendant la Première Guerre Mondiale.

En 1946, des prisonniers allemands sont utilisés pour extraire la tourbe du lieu-dit "La Queue de Chanet". S'il ne s'agit pas encore d'une exploitation industrielle, les cinq fossés de quelques centaines de mètres de long et de trois mètres de large qui furent creusés sont bien les témoins de la première exploitation de la tourbe sur le site.

Un premier arrêté préfectoral autorise l'exploitation industrielle de la tourbe par la société « Les Tourbières de la Bar » à partir de 1973 pour une durée de 15 ans.

Cette pratique marque le début du déclin de la richesse biologique de la tourbière. Le marais s'assèche alors sensiblement, les plantations de peupliers à l'est et au sud du site et le recalibrage de la Bar en 1975 participant également à ce phénomène. A cela, s'ajoute le creusement d'un réseau de canaux et de fossés, dont le plus connu est le fossé de Germont au Sud du Grand Marais, drainant la quasi totalité du marais.

En 1988, un second arrêté préfectoral autorise la poursuite de l'exploitation pour une durée de 5 ans sur environ 26 hectares. Enfin, en 1992, La Société Pouget-Solami (filiale de Dumona) sollicite le renouvellement de l'autorisation de l'exploitation. Cette demande donnera lieu à plusieurs études (hydrogéologie, intérêt écologique) et aboutira à la poursuite de l'exploitation de la tourbière sur 74 hectares et pour une durée de 28 ans. L'arrêté prévoit également un plan de remise en état des lieux suite à l'extraction de la tourbe et la mise en place d'une mesure compensatoire sur la préservation du milieu avec la création d'une zone de protection écologique de 20 hectares.

Site n°42 "Marais de Germont-Buzancy"

PHOTOS AÉRIENNES DE 1950 ET 2005

Périmètre du site Natura 2000



N
1

Site n°42 "Marais de Germont-Buzancy"
Communes d'Autruche, Harricourt et Germont (08)

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012,
Source : IGN BDOrthophoto 2005©
IGN 1950©



2. Vocations et usages actuels du site

a. L'exploitation de la tourbe

Acteur(s) concerné(s) : Société Dumona

Contexte : Depuis janvier 2000, la société Dumona a repris officiellement, par arrêté préfectoral, l'exploitation à son compte. Le marais de Germont-Buzancy devenant un site d'approvisionnement en matière première.

L'exploitation de tourbe s'est fortement ralentie ces dernières années et peut-être considérée comme au « point mort » pour la période 2011-2012.

Les remises en état du site après exploitation ne sont toujours pas réalisées alors que l'arrêté préfectoral n°2000-21 (art. 27) prévoit que la remise en état soit réalisée au fur et à mesure des différentes phases d'exploitation.

b. Gestion conservatoire

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Contexte : En août 1994, comme le prévoit l'arrêté d'exploitation signé en 1992, un bail emphytéotique* concernant la gestion de la zone de protection écologique (ZPE) est signé entre Mr. et Mme EMSSENS, le Groupement Forestier des Tourbières de la Bar et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Le bail est d'une durée de 18 ans et concerne une surface de 19 ha 82 a 64 ca.

Il prévoit également une redevance annuelle d'un montant de 1 franc français. Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne s'engage à gérer cette zone dans le cadre de ses activités habituelles et à l'entretenir dans le respect de son caractère naturel.

Le bail stipule également que les bailleurs s'engagent à consentir un bail similaire d'une durée de 18 ans à compter de l'année 2004 sur la partie déjà exploitée (soit environ 20 hectares à raison de 2 hectares par an). Le Groupement Forestier des Tourbières de la Bar s'engage également à l'expiration de la période d'extraction (2020) à rétrocéder au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne l'intégralité des parcelles soumises à autorisation d'exploitation.

Un plan de gestion de la zone de protection écologique a été rédigé en 1996 par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. En 2002, un essai de mise en place d'un pâturage extensif par un troupeau de bovins rustiques de race Highland cattle sur 9 hectares a été réalisé.

Depuis 2004, un troupeau de 4 Highland cattle pâture la ZPE.

De plus, de nombreux suivis et inventaires floristiques et faunistiques sont réalisés régulièrement sur le site Natura 2000 par le Conservatoire ou autres bénévoles, ainsi que des sorties nature afin de sensibiliser le public à la préservation de ces milieux remarquables.

c. La chasse et la pêche

Acteur(s) concerné(s) : Société de chasse des Tourbières de la Bar

Contexte : L'ensemble du site, à l'exception de la zone de protection écologique, est concerné par un bail de chasse contractualisé par M. Roger SAUCE (Chémery-sur-Bar, 08) et qui couvre près de 170 hectares au total. Le bail est consenti auprès de plusieurs propriétaires terriens dont le Groupement Forestier des Tourbières de la Bar. Une zone de réserve de chasse est établie à l'est du périmètre proposé au classement en Natura 2000.

Une dizaine de battues aux gros gibiers (chevreuils, sangliers) sont organisées chaque saison et la chasse sur les plans d'eau reste limitée à la fin de l'été. Une hutte de chasse est installée au lieu-dit « La Queue de Chanet ». Le passage sur la zone de protection écologique est toléré avec certaines restrictions sur les animaux tirés.

Il n'existe aucune activité de pêche signalée sur les plans d'eau où sur la section concernée de la Bar.

Concernant les activités de chasse et de pêche sur le site, le dernier arrêté préfectoral d'exploitation stipule que ces activités, au même titre que d'autres activités de loisirs (nautisme, baignade), sont interdites sur les plans d'eau (article 6.11 de l'arrêté d'exploitation).

d. Gestion hydraulique de la Bar supérieure

Acteur(s) concerné(s) : Association Syndicale Autorisée de la Bar Supérieure

Contexte : L'Association Syndicale Autorisée de la Bar Supérieure, présidée par M. Gérard DEGLAIRE, gère ce cours d'eau depuis la création de l'association en 1976.

Dans le cadre de l'application de la loi sur l'Eau de 1992, l'association a réalisé en 2001 un bilan des actions réalisées sur le cours d'eau et a proposé, sur la base de ce diagnostic, un plan de gestion de la rivière.

Ce plan donne les grandes orientations de gestion en tenant compte des problèmes d'assainissement et de préservation des zones humides et a été validé par les différents partenaires concernés (DIREN, DDAF, Conseil Général, Agence de l'Eau Rhin-Meuse...).

Sur la Bar, plusieurs opérations de génie écologique (tressage en bord de berge) ont été réalisées en 2006, 2008 et 2012 par l'UDASA08 dans le cadre de journée de sensibilisation avec des classes de BTS GPN du Lycée de Saint-Laurent.

D. SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

La valeur patrimoniale, l'état de conservation et le degré de vulnérabilité permettent de hiérarchiser les enjeux et d'adapter la gestion en fonction des milieux prioritaires.

Les habitats naturels à forte valeur patrimoniale sont gérés afin d'entretenir ou d'augmenter la surface de ces milieux recherchés. En revanche les habitats naturels ayant une valeur patrimoniale moins importante sont gérés en tant qu'habitats d'espèces.

L'évaluation de l'état de conservation est réalisée pour les habitats naturels patrimoniaux en fonction de leurs potentialités et par l'intermédiaire d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de l'habitat considéré.

L'état de conservation des autres habitats ne sera donc pas évalué. En revanche, ces habitats peuvent correspondre à des gîtes d'espèces patrimoniales, d'où l'importance de les conserver.

Enjeux sur le site	Habitats	Flore	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Lépidoptères	Orthoptères	Odonates	Chiroptères	Autres mammifères	Mollusques	Castor d'Europe	Agrion de Mercure	Cuivre des marais	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
	Aulinaies à hautes herbes	★★	★	★	-	-	-	-	-	★	★	★	-	-	-	△△△
Mégaphorbiaies mésotrophes	★★	★	-	-	-	★	★	-	-	-	-	-	-	★	△△	●
Mégaphorbiaies eutrophes	★★	★★★	★	★	-	★★	★★	-	★	★	★★	-	-	★★	△△	●●●
Végétation des bas-marais neutro alcalins	★★★	★★★	★	★	★	★★	★★	★	★	★	★★	-	-	★	△△	●●●
Plan d'eau et fossé avec végétation aquatique des eaux douces stagnantes	★★	★★	★★★	★	★★	-	-	★★★	★★	★	-	-	-	-	△△	●●
Végétations d'exondation	★★	★	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	△△△	●●
Ruisseau à végétation méso-eutrophe	★	★	-	★	-	-	-	★★★	★	★	-	★	★★★	-	△	●●●
Saulaie marécageuse	★	-	★	-	-	-	-	-	★	-	-	-	-	-	△	●

Enjeux sur le site	Habitats	Flore	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Lépidoptères	Orthoptères	Odonates	Chiroptères	Autres mammifères	Mollusques	Castor d'Europe	Agrion de Mercure	Cuivré des marais	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
	Magnocariçales sur tourbe	★★	★	-	-	★	-	-	★	-	-	-	-	-	-	△
Roselière à <i>Glyceria maxima</i>	★	★	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	△	●
Pâtûre à grands joncs	★	★	★	-	-	★★	★★	-	★	★	-	-	-	★★	△	●●●
Végétations des prairies à Molinie	★★	★★	★	★	-	★	★	-	-	★	-	-	-	★	△	●●
Boisements divers	★	-	★★	-	-	-	-	-	★	★	-	-	-	-	△	●
Végétations de zones rudérales	★	-	-	-	-	★	-	-	-	-	-	-	-	-	△	-
Plantations	-	-	★	-	-	-	-	-	★	★	-	-	-	-	△	-
Sites industriels en activités	-	-	★	-	-	-	-	-	★	-	-	-	-	-	-	-

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), nul (-)
 Degré de vulnérabilité : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△), nul (-)
 Niveau de priorité : Fort (●●●), Moyen (●●), Faible (●), nul (-)

E. DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION

Les objectifs et opérations de gestion se déclinent en 3 catégories :

- ✓ Les **objectifs à long terme** sont définis pour permettre d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour le site en question. Ils sont conçus sur la base du diagnostic et des enjeux décrits dans les sections précédentes.
- ✓ Les **objectifs du DOCOB** ont un caractère opérationnel et prennent en compte les facteurs contraignants afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux).
- ✓ Les objectifs du DOCOB sont déclinés en un certain nombre **d'opérations de gestion** définies d'après la nomenclature utilisée par Réserves Naturelles de France (RNF, ATEN, 2006) :
 - ↔ **GH** : travaux de restauration, d'entretien, équipement, maintenance ;
 - ↔ **SE** : suivis, études, inventaires ;
 - ↔ **RE** : recherche ;
 - ↔ **PI** : pédagogie, informations, animations, éditions ;
 - ↔ **PO** : police de la nature ;
 - ↔ **AD** : gestion administrative.

I. LES OBJECTIFS A LONG TERME

Sur le site, 4 objectifs à long terme peuvent être déclinés :

1. Restaurer la diversité biologique et le fonctionnement de la tourbière alcaline à caractère oligo-mésotrophe

La Zone de Protection Ecologique (ZPE) constitue le « cœur du marais » qui présente encore une végétation proche, bien que dégradée, des anciens habitats caractéristiques de la tourbière neutro-alcaline.

Sa dégradation est relativement avancée au stade de calamagrostiaie. Inverser cette tendance pour revenir à de véritables groupements de tourbières alcalines apparaît aujourd'hui impossible. Cependant, il est encore possible de faire évoluer la calamagrostiaie vers des groupements hygrophiles oligotrophes* et favoriser la diversité floristique dont certaines espèces patrimoniales. Les résultats, en combinant fauche et pâturage, peuvent même être encourageant comme l'atteste la végétation actuelle des layons de la ZPE qui sont annuellement broyés et pâturés par le troupeau de Highland Cattle.

Cet objectif devra être en priorité atteint sur le secteur « Cœur du marais », correspondant globalement au parc de pâturage de la ZPE (cf. carte page suivante). Le secteur « Périphérie du marais » pourra aussi faire l'objet de travaux de restauration et d'entretien. Cependant, leurs mises en œuvre seront certainement plus difficiles, le Conservatoire n'étant pas ayant-droit de la grande majorité de ce secteur qui reste potentiellement concerné par l'exploitation de tourbe à court terme.

Les fosses de tourbage récentes n'ont pas encore été remises en état après exploitation, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2000/21. Leurs caractéristiques (berges abruptes, rectilignes...) ne sont pas favorables pour la recolonisation par les ceintures végétales. De plus, De plus, ces zones jouent un rôle fondamental aussi pour certaines espèces animales comme la Leucorrhine à large queue qui est observée depuis plusieurs années sur le site.

La remise en état de ces fosses de tourbage doit permettre de créer des conditions plus favorables aux conditions d'accueil d'une végétation et d'une faune diversifiée. Cet objectif devra être atteint en priorité sur la zone à enjeu « fosses de tourbage » qui inclue les fosses les plus récentes.

Site n°42 "Marais de Germont-Buzancy"

SECTEURS À ENJEUX PRIORITAIRES

 Périmètre du site Natura 2000

Secteurs à enjeux

 Cœur du marais

 Périphérie du marais

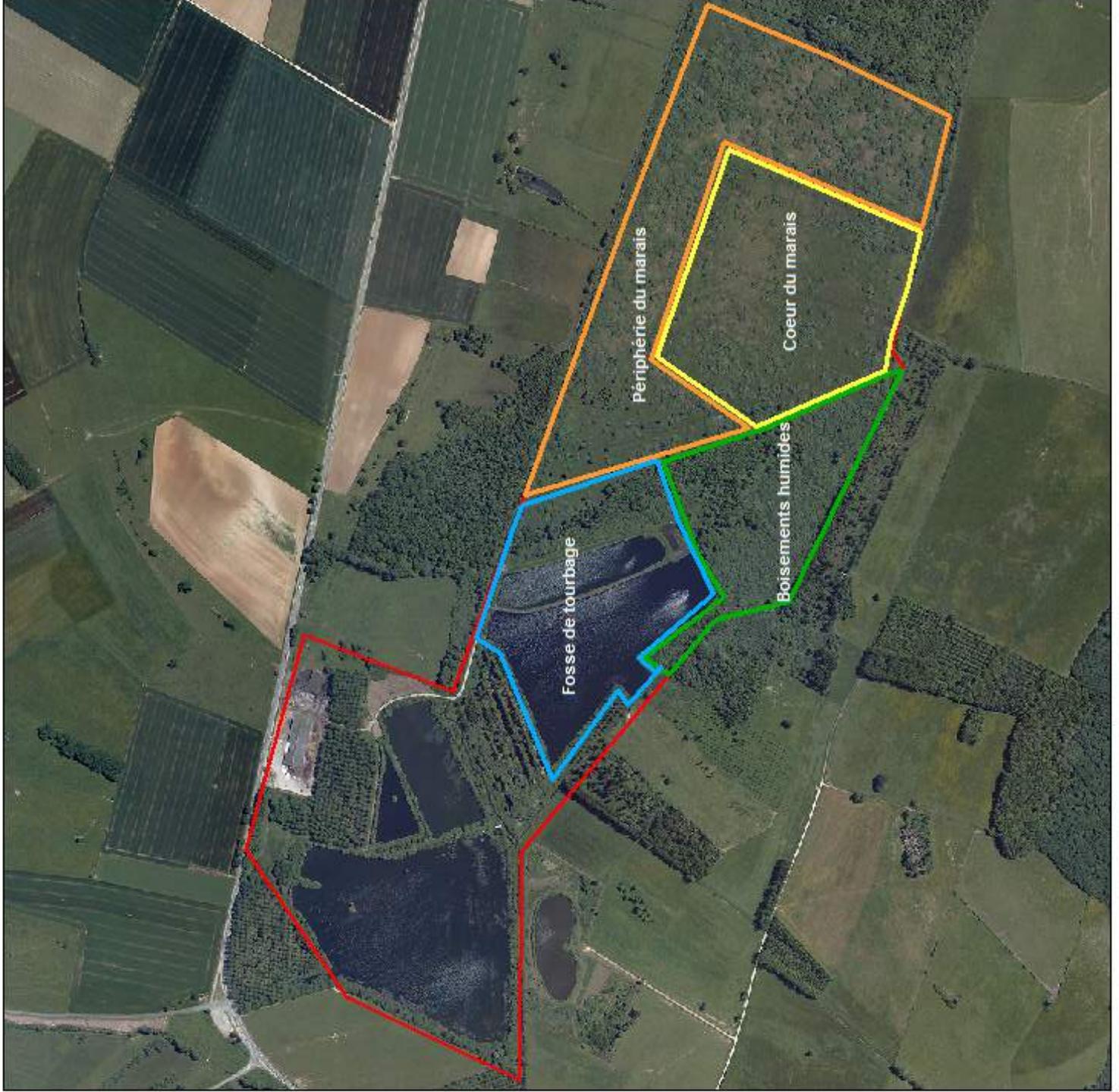
 Boisements humides

 Fosse de tourbage (remise en état écologique)

N
1

Site n°42 "Marais de Germont-Buzancy"
Communes d'Autruche, Harricourt et Germont (08)

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012,
Source : IGN BDOrthophoto 2005©



Enfin, il conviendra de laisser évoluer ou de favoriser le développement de peuplements forestiers feuillus sur les secteurs d'aulnaie déjà bien constituée ainsi que sur les vastes zones de saulaies marécageuses pour lesquelles un retour à des groupements de marais semble trop incertain et serait trop onéreux.

Le rôle de ces écosystèmes climaciques⁴ est également très important pour la diversité biologique et comme puits de carbone. Leur intérêt ne peut pas se juger à travers une liste d'espèces patrimoniales notamment du fait que la plupart des groupes d'espèces présents dans ces écosystèmes sont très peu connus. Cet objectif devra être mis en place sur le secteur à enjeu « boisements humides » (cf. carte page suivante).

2. Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux appréhender le fonctionnement du système étudié et d'affiner par conséquent la gestion préconisée. L'objectif à long terme est d'avoir un bon état des connaissances sur la majorité des groupes d'espèces présents sur le site. Il conviendra de plus d'approfondir les données sur le fonctionnement hydraulique du marais et les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et de la tourbe.

3. Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

Elle comprend en particulier pour le site n°42 tout le travail d'accompagnement technique auprès de l'entreprise DUMONA pour la remise en état des fosses de tourbage.

4. Assurer la gestion administrative et financière de l'animation du site

Cet objectif correspond à toutes les actions administratives et financières inhérentes à la vie d'un site permettant sa préservation ainsi que la mise en œuvre des opérations de gestion dans de bonnes conditions. Elle comprend notamment la planification de la gestion et du budget ainsi que le suivi de la réalisation des opérations.

⁴ Un écosystème climacique est l'état final d'une succession écologique. C'est l'état le plus « stable » dans les conditions abiotiques existantes (climat, sol, topographie...). Cet état est théorique puisqu'en réalité différents stades de la succession écologique coexistent.

II. LES OBJECTIFS DU DOCOB

OBJ. 1.1. Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Restaurer la diversité biologique et le fonctionnement de la tourbière alcaline à caractère oligo-mésotrophe	
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique naturelle (colonisation par les espèces sociales et les saules) • Pression de pâturage faible sur certaines zones • Assèchement / Minéralisation de la tourbe • Dynamique naturelle • Défrichage dans le cadre de l'exploitation de tourbe 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mégaphorbiaies eutrophes (6510) • Végétation de tourbière neutro-alcaline dégradée (7230) • Végétation de prairies humides à Molinie (6430) • Aulnaie à hautes herbes (91E0) • <i>Comarum palustre, Menyanthes trifoliata, Stellaria palustris, Salix repens...</i> 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Améliorer l'état de conservation des habitats « Végétation de tourbière neutro-alcaline dégradée » et « Végétation de prairies humides à Molinie »</u> Sur la ZPE gérée par le Conservatoire : intervention sur ~¼ de la ZPE. • <u>Maintenir les espèces caractéristiques à fortes exigences écologiques des habitats de marais et prairies humides</u> Espèces : <i>Comarum palustre, Salix repens, Stellaria palustris...</i> 	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des habitats naturels - Evolution de l'état de conservation des habitats (indice de diversité, indice trophique, indice d'embroussaillage) - Evolution de la composition et de la richesse des cortèges orthoptères et lépidoptères - Présence des espèces faune/flore à fortes exigences écologiques 	
<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
Opérations de gestion liées à la dynamique naturelle		
GH1	Débroussailler certains secteurs de saulaie	Il s'agit de contrôler, de manière régulière, la colonisation du marais par les saules.
GH2	Restaurer par fauche ou broyage certaines zones de marais dégradé	Objectif visant à faire évoluer la calamagrostiaie vers des groupements plus diversifiés, et plus proches des groupements des tourbières alcalines.
GH3	Pâturage d'entretien des zones de marais	Poursuite du pâturage sur la ZPE.
GH5	Préserver les boisements humides	Aucune dégradation des secteurs d'aulnaie
<i>Remarque : Les actions TE.1, TE.2 et TE 3 s'avèrent complémentaires (mise en place des trois actions).</i>		

Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif 1.1

SE1	Suivi des cortèges floristiques
SE2	Suivi de la flore remarquable
SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères rhopalocères
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères
SE10	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

OBJ. 1.2

Restaurer les cortèges de faune et de flore amphibies et aquatiques sur tourbe

<i>Objectif à long terme visé</i>	Restaurer la diversité biologique et le fonctionnement de la tourbière alcaline à caractère oligo-mésotrophe
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Berges abruptes, rectilignes, profondeur importante Caractéristiques physico-chimiques de l'eau
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'eau et fossé avec végétation aquatique des eaux douces stagnantes (3150) Leucorrhine à large queue, Petit Gravelot
<i>Résultats attendus</i>	<p>Suite aux travaux de remise en état :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement des ceintures végétales (roselière, herbiers aquatiques) Maintien (développement ?) des espèces patrimoniales
<i>Indicateurs de résultats</i>	<p>Evolution des habitats et de leur état de conservation Présence des espèces patrimoniales et estimation de l'évolution des populations</p>

Moyens mis en oeuvre

Code	Intitulé	Commentaires
GH4	Décapage superficiel pour favoriser la végétation pionnière	<u>Action non prioritaire</u> . La remise en état après exploitation des fosses de tourbage par l'entreprise DUMONA doit pouvoir répondre à l'objectif attendu.
PO2	Respect des travaux de remise en état des fosses de tourbage	Respect des engagements de l'AP n°2000-21.

OBJ. 2.1.	Mettre en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'état de conservation de la tourbière neutro-alkaline et des espèces associées																																									
Objectif à long terme visé	Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes																																									
Facteur influençant la gestion	<ul style="list-style-type: none"> Etat des connaissances <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9e1f2;">Domaines</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Etat actuel</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Objectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Habitats</td> <td>★ ★ ★</td> <td>= / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Flore</td> <td>★ ★ ★</td> <td>= / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Faune</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiroptères</td> <td>0</td> <td>+ / ★</td> </tr> <tr> <td>Autres mammifères</td> <td>★</td> <td>= / ★</td> </tr> <tr> <td>Autres mammifères</td> <td>★</td> <td>= / ★</td> </tr> <tr> <td>Oiseaux</td> <td>★ ★</td> <td>= / ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Reptiles</td> <td>★ ★ ★</td> <td>= / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Lépidoptères</td> <td>★ ★</td> <td>+ / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Orthoptères</td> <td>★</td> <td>+ / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Odonates</td> <td>★ ★</td> <td>+ / ★ ★ ★</td> </tr> <tr> <td>Autres insectes</td> <td>★</td> <td>= / ★</td> </tr> </tbody> </table>			Domaines	Etat actuel	Objectifs	Habitats	★ ★ ★	= / ★ ★ ★	Flore	★ ★ ★	= / ★ ★ ★	Faune			Chiroptères	0	+ / ★	Autres mammifères	★	= / ★	Autres mammifères	★	= / ★	Oiseaux	★ ★	= / ★ ★	Reptiles	★ ★ ★	= / ★ ★ ★	Lépidoptères	★ ★	+ / ★ ★ ★	Orthoptères	★	+ / ★ ★ ★	Odonates	★ ★	+ / ★ ★ ★	Autres insectes	★	= / ★
Domaines	Etat actuel	Objectifs																																								
Habitats	★ ★ ★	= / ★ ★ ★																																								
Flore	★ ★ ★	= / ★ ★ ★																																								
Faune																																										
Chiroptères	0	+ / ★																																								
Autres mammifères	★	= / ★																																								
Autres mammifères	★	= / ★																																								
Oiseaux	★ ★	= / ★ ★																																								
Reptiles	★ ★ ★	= / ★ ★ ★																																								
Lépidoptères	★ ★	+ / ★ ★ ★																																								
Orthoptères	★	+ / ★ ★ ★																																								
Odonates	★ ★	+ / ★ ★ ★																																								
Autres insectes	★	= / ★																																								
Espèces et/ou habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> Habitats naturels Flore Lépidoptères rhopalocères Orthoptères Odonates Espèces d'intérêt communautaire : <i>Lycaena dispar</i>, <i>Coenagrion mercuriale</i>, <i>Castor fiber</i>... 																																									
Résultats attendus	Cf. facteurs influençant la gestion																																									
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Prospections réalisées sur l'ensemble des périodes du cycle de vie des groupes d'espèces - Liste des espèces par groupe - Liste des espèces patrimoniales 																																									
Moyens mis en oeuvre																																										
Code	Intitulé	Commentaires																																								
SE.1	Suivi des cortèges floristiques																																									
SE.2	Suivi de la flore remarquable																																									
SE.3	Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères	Les suivis de ces cortèges permettent également de dresser une liste quasi exhaustive des espèces présentes pour les taxons concernés																																								
SE.4	Inventaire et suivi des Orthoptères																																									
SE.5	Inventaire et suivi des Odonates																																									
SE.6	Inventaire et suivi des Amphibiens																																									

SE.7	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse du marais
SE.8	Inventaire estival des Chiroptères
SE.9	Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins

OBJ. 2.2. Evaluer les effets de la gestion sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

<i>Objectif à long terme visé</i>	Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique naturelle • Exploitation industrielle de tourbe • Gestion menée par le Conservatoire sur la ZPE
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.
<i>Résultats attendus</i>	Analyse de l'évolution des espèces et habitats d'intérêt communautaire
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Evolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire

<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
SE10	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	

OBJ. 2.3. Améliorer les connaissances hydrauliques et physico-chimiques

<i>Objectif à long terme visé</i>	Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Minéralisation de la tourbe • Battement de la nappe • Réseau de piézomètres existants
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la biodiversité du site
<i>Résultats attendus</i>	Analyse de l'évolution des espèces et habitats d'intérêt communautaire
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Evolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire

<i>Moyens mis en oeuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
SE11	Définir les critères physico-chimiques devant être étudiés pour mieux comprendre le fonctionnement du site et son évolution	Le suivi piézométrique n'est pas assez précis et mérite d'être complété par le suivi d'autres critères sur la tourbe et l'eau.

OBJ. PLAN 3.1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population locale

<i>Objectif à long terme visé</i>	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Richesses écologiques du site Natura 2000 pas encore assez connues • Existence d'un public intéressé par la découverte de la nature • Préserver une quiétude des lieux • Propriétés privées interdites au public
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la biodiversité du site
<i>Résultats attendus</i>	Prise en considération des enjeux du site par les acteurs locaux (exploitant de tourbe) et la population locale
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Type de relationnel avec les acteurs locaux

Moyens mis en oeuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
PI1	Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques (grand public, entreprise DUMONA...)	A engager en priorité auprès des habitants et de l'entreprise DUMONA.
PI2	Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information N2000	-
PI3	Incitation à la contractualisation et accompagnement technique et administratif	Action à engager si possible dès 2013.

OBJ. 3.2. Rétrocession des parcelles de marais au profit du Conservatoire

<i>Objectif à long terme visé</i>	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
<i>Facteur influençant la gestion</i>	-
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	Tout le site
<i>Résultats attendus</i>	Rétrocession conformément au bail de 1992 ainsi qu'à l'item 24.1 de l'arrêté préfectoral 200/21.
<i>Indicateurs de résultats</i>	Acte notarié entre les différentes parties.

Moyens mis en oeuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
AD3	Discussions concernant la rétrocession des parcelles de marais au profit du Conservatoire	-

OBJ. 4.1. Animation du DOCOB en lien avec les autres projets locaux et la réglementation existante		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site	
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence de Natura 2000 avec les autres outils d'aménagement du territoire (PLU, politique d'amélioration de la qualité de l'eau...) • Réglementation existante relative à la protection de la nature et des installations classées • Régime d'évaluation des incidences Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la biodiversité du site 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>		
<i>Résultats attendus</i>	Respect de la réglementation en vigueur Cohérence entre Natura 2000 et les autres politiques publiques	
<i>Indicateurs de résultats</i>	-	
Moyens mis en oeuvre		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
PO1	Respect des réglementations en vigueur	-
AD1	Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	-
AD2	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	-
AD4	Ajustement à la marge du périmètre	-
AD5	Mise en œuvre et animation du DOCOB	-

III. LES OPERATIONS

1. Gestion des habitats (GH)

Action GH1	Débroussailler certains milieux ouverts		Priorité 1				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Végétation des bas-marais neutro-alkalins Cuivré des marais (1040) (7230.1) Stellaire des marais Végétation des prairies à Molinie (6410) Comaret Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) Trèfle d'eau Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) Saule rampant ...						
<i>Description de l'action</i>	<p>En l'absence d'intervention, un milieu ouvert (marais dégradé, prairie humide, mégaphorbiaie) s'embroussaille rapidement (fourrés de saules...). Il est intéressant d'envisager la réouverture de certains de ces milieux pour favoriser ou maintenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces habitats d'intérêt communautaire ; - une mosaïque d'habitats ; - la fonction d'habitat pour l'avifaune, l'entomofaune et la flore patrimoniale. <p>Il pourra être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un débroussaillage manuel de restauration ; - Un entretien annuel ou tous les 2 ans par fauche, tardive dans la mesure du possible ; - Possibilité de conserver quelques îlots ou individus de saules ou de ligneux ; - Maintien de bande-refuge ; - La période d'intervention est du 15 août au 15 mars. <p>Le cahier des charges précis (localisation, modalités d'intervention, période d'intervention...) devra être établi avec l'assistance de la structure animatrice.</p> <p>L'exportation des rémanents devra être recherchée dans la mesure du possible même si, encore une fois pour des raisons techniques, l'exportation des rémanents est rendue presque impossible au cœur du marais (accès difficile, sol peu portant...). De ce fait, il pourra être réalisé quelques places de feux sur des zones de moindre intérêt écologique. Ces feux devront être réalisés sur tôle et les cendres exportées à la fin du chantier.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	Secteur « Cœur de marais » : 1.6 ha Secteur « périphérie de marais » : 16 ha de marais moyennement à fortement colonisés par les saules Secteur « Fosses de tourbage » : 0.016 ha (fosse de tourbage expérimentale de 2006 embroussaillée)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	Secteur « Cœur de marais » : 1.6 ha Secteur « Fosses de tourbage » : 0.016 ha (fosse de tourbage expérimentale de 2006 embroussaillée)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 (Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) Mesures éligibles : A32301P						
<i>Points de contrôle</i>	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Année						
et	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	6000	4860	?	?	?	?	> 10 860 €

<p><i>budget prévisionnel</i></p>	<p>Budget très dépendant des surfaces contractualisées et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (accessibilité, portance du sol, taux d'embroussaillage). Les montants indiqués correspondent aux devis réalisés dans le cadre du projet de contrat Natura 2000 pour le site n°42.</p> <p>Réalisation de devis au cas par cas.</p> <p>Selon le dispositif actuel, le contrat Natura 2000 finance à hauteur de 100 % les prestations prévues.</p>
<p><i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i></p>	<p>Cahier des charges type du contrat Natura 2000 A32301P « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage »</p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, drainer, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Action GH2	Entretien par fauche ou broyage certaines zones de marais dégradé		Priorité 1				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Végétation des bas-marais neutro-alcalins (7230.1) Végétation des prairies à Molinie (6410) Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1)	Cuivré des marais (1040) Stellaire des marais Comaret Trèfle d'eau Saule rampant ...					
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette action vise l'entretien de terrains peu ou pas entretenus et moyennement à fortement embroussaillés.</p> <p>Ce type d'intervention doit permettre de répondre à deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faucher les rejets sur les zones débroussaillées dans le cadre de l'action GH1 ; - faucher ou broyer des zones de marais dégradé, en particulier la mégaphorbiaie (calamagrostaie) afin de tenter de rediversifier le cortège floristique et les espèces patrimoniales qui y sont associées. <p>Il pourra donc être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un débroussaillage/fauche manuel(le) des rejets de saules sur les zones récemment débroussaillées ; - une fauche annuelle ou bisannuelle (ou un broyage) d'une zone de marais dégradé. L'exportation des ballots de « foin » devra être recherchée dans la mesure du possible même si, encore une fois pour des raisons techniques et financière, l'exportation des produits de fauche n'est pas envisageable sur de grandes surfaces. - la période d'intervention est fixée <u>du 15 août au 15 mars</u>. <p>Le cahier des charges des travaux devra donc être adapté au cas par cas pour chaque contrat Natura 2000 pour prendre en compte les spécificités du terrain ainsi que l'intérêt écologique du site et devra être établi avec l'assistance de la structure animatrice.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	21 ha (principalement habitats de mégaphorbiaie eutrophe = Calamagrostaie)						
<i>Objectif de surface concernée</i>	Secteur à enjeu « Cœur du marais » : 2.45 ha de zone « test » pour la fauche avec exportation						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 (Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) Mesures éligibles : A32304R / A32305R						
<i>Points de contrôle</i>	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	<p>Budget très dépendant des surfaces contractualisées et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (accessibilité, portance du sol, taux d'embroussaillage).</p> <p>Réalisation de devis au cas par cas.</p> <p>Selon le dispositif actuel, le contrat Natura 2000 finance à hauteur de 100 % les prestations prévues.</p> <p>Cahier des charges types - Contrat Natura 2000 A32304R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » :</p> <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement 						

- Transport des matériaux évacués
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Cahier des charges types - Contrat Natura 2000 A32305R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » :

Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation de fauche
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés

- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arasage des tourradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Action GH3	Pâturage d'entretien des zones de marais						Priorité 1	
<i>Habitats et espèces cibles</i>	végétation des bas-marais neutro-alcalins Cuivré des marais (1040) (7230.1) Stellaire des marais Végétation des prairies à Molinie (6410) Comaret Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) Trèfle d'eau Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) Saule rampant ...							
<i>Description de l'action</i>	<p>Le pâturage réalisé depuis 2004 par le Conservatoire est indispensable pour la préservation des richesses écologiques du site Natura 2000.</p> <p>Le troupeau de Highland Cattle joue un rôle important sur le développement des saules. Cependant, des études du Conservatoire montrent que la pression de pâturage se cantonne au sud du parc, délaissant les autres parties qui évoluent plus rapidement vers une calamagrostiaie de moindre intérêt. <u>Il est important de souligner que l'entretien par pâturage doit donc être complété par les autres actions de gestion (GH1 et surtout GH2) afin de limiter les zones de refus et favoriser une meilleure pression de pâturage sur l'ensemble du parc de pâturage.</u></p> <p>Une autre alternative pourrait être le découpage du grand parc de pâturage en plusieurs parcs afin de mieux concentrer et répartir la pression de pâturage. Cependant, l'installation de clôtures mobiles reste techniquement compliquée sur le site (testée par le Conservatoire en 2004-2006), les clôtures fixes représentant elles un investissement important.</p> <p>Le pâturage mené par le Conservatoire s'étale généralement de la mi-avril à la mi-novembre avec un troupeau oscillant entre 3-4 bêtes depuis 2004 mais réduit à 2 depuis 2012. Au regard de la surface du parc de la ZPE (16.2 ha), cela induit une pression de pâturage très (peut-être trop) faible avec 0.1 UGB_i/ha.</p> <p>Malgré des résultats à relativiser, il convient de poursuivre ce type de pâturage. Le cahier des charges du pâturage pourra évoluer au cours du temps selon les résultats obtenus et ne doit pas être figé.</p> <p>Toute infrastructure nécessaire à la bonne réalisation du pâturage pourra être installée (porte complémentaire...) ou entretenu (mare abreuvoir...).</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	16.2 ha (parc de pâturage de la ZPE)							
<i>Objectif de surface concernée</i>	16.2 ha (parc de pâturage de la ZPE)							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 (Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) Mesures éligibles : A32303R / A32303P							
<i>Points de contrôle</i>	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention							
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
	?	?	?	?	?	?	?	
	Budget très dépendant des surfaces contractualisées et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (accessibilité, portance du sol). Réalisation de devis au cas par cas. Selon le dispositif actuel, le contrat Natura 2000 finance à hauteur de 100 % les prestations prévues.							

**Cahier des charges
des
contrats
Natura 2000**

Cahier des charges types - Contrat Natura 2000 A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » :

Engagements non rémunérés

Période d'autorisation de pâturage

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie

Engagements rémunérés

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)
- Suivi vétérinaire
- Affouragement, complément alimentaire
- Fauche des refus
- Location grange à foin
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Cahier des charges types - Contrat Natura 2000 A32303R « Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique »

Engagements non rémunérés

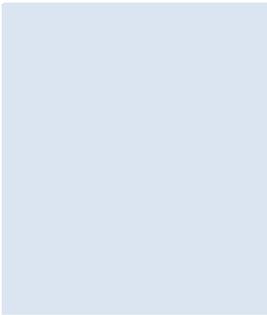
Période d'autorisation des travaux

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés

- Temps de travail pour l'installation des équipements
- Equipements pastoraux :
 - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...)
 - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...
 - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement,
 - abris temporaires
 - installation de passages canadiens, de portails et de barrières
 - systèmes de franchissement pour les piétons
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Action GH4	Décapage superficiel pour favoriser la végétation pionnière Priorité 3														
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) Végétations d'exondation (22.33) Végétation de prairies humides (37.31) Potentiellement après recolonisation : Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> (7210) Tourbières basses alcalines (7230) Végétation des <i>Littorelletea</i> (3130)	Linaigrette à feuilles larges Laïche tardive Souchet brun ... L'exploitation de tourbe menée sur le site permet parfois de laisser temporairement quelques banquettes de tourbe mise à nue et peu profonde permettant le développement d'une flore pionnière. Ce type de travaux a été réalisé par l'entreprise DUMONA en 2006 sur une fosse de tourbage expérimentale.													
<i>Description de l'action</i>	L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans la tourbe. Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de la nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale. L'exploitation de tourbe menée sur le site permet parfois de laisser temporairement quelques banquettes de tourbe mise à nue et peu profonde permettant le développement d'une flore pionnière. Ce type de travaux a été réalisé par l'entreprise DUMONA en 2006 sur une fosse de tourbage expérimentale. Cette action s'avère en l'état non prioritaire et ne devra être engagée que si les mesures de remises en état des fosses de tourbage (cf. action PO2) ne permettent pas le redéveloppement de communautés pionnières.														
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	?														
<i>Objectif de surface concernée</i>	?														
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit														
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR														
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 (Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) Mesures éligibles : A32307P														
<i>Points de contrôle</i>	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.														
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention														
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année														
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total								
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> </table> <p>Budget très dépendant des surfaces contractualisées et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (accessibilité, portance du sol). Réalisation de devis au cas par cas. Selon le dispositif actuel, le contrat Natura 2000 finance à hauteur de 100 % les prestations prévues.</p> <p>Cahier des charges types - Contrat Natura 2000 A32307P « Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides » :</p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><u>Engagements rémunérés</u></p>							?	?	?	?	?	?	?	?
?	?	?	?	?	?	?	?								

- 
- Tronçonnage et bûcheronnage légers
 - Dessouchage
 - Rabotage des souches
 - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
 - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
 - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
 - Frais de mise en décharge
 - Décapage ou étrépage manuel ou mécanique
 - Etudes et frais d'expert
 - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Action GH5	Préserver les boisements humides							Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Aulnaies à hautes herbes (91E0*-11) Saulaie marécageuse							
<i>Description de l'action</i>	Les boisements humides ont fortement souffert de l'exploitation de tourbe sur le site Natura 2000. Il est préconisé dans le cadre de ce nouveau DOCOB de les préserver au maximum de toute perturbation (défrichage) et de les laisser à leur libre dynamique. Les secteurs de saulaie marécageuse dense qui vont rapidement évoluer vers l'aulnaie sont aussi concernés par cette action.							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	35 ha (tous les boisements du site)							
<i>Objectif de surface concernée</i>	Secteur à enjeu « Boisements du site » : 10.25 ha dont 3.65 ha prioritaire (aulnaie)							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Propriétaire privés ou ayant-droit							
<i>Financement</i>	-							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	-							
<i>Points de contrôle</i>	-							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface des habitats							
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	-							

PRECONISATIONS DE GESTION



Préconisations de gestion

-  GH1 Débroussaillage (priorité forte)
-  GH1 Débroussaillage (priorité moyenne)
-  GH2 Fauche avec exportation / broyage
-  GH3 Pâturage d'entretien
-  GH3 Installation d'une clôture
-  GH5 Préserver les boisements humides
-  PO2 Remise en état des fossés



Site n°42 "Marais de Germont-Buzancy"
Communes d'Autruche, Harricourt et Germont (08)

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012,
Source : IGN BDOrthophoto 2005©



2. Suivis, études, inventaires (SE)

Action SE1	Suivi des cortèges floristiques		Priorité				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toute la flore du site		1				
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à mettre en place des inventaires botaniques visant à compléter la connaissance de la diversité floristique du site mais également à suivre les espèces patrimoniales (en lien avec l'action SE2).						
<i>Organisation générale</i>	La flore sera étudiée par cheminement aléatoire au sein des différents habitats naturels du site. Toutes les espèces contactées seront notées. Les effectifs des espèces patrimoniales seront estimés, à l'unité dans la mesure du possible. Un passage par mois à partir d'avril (mars pour les boisements) à septembre (ensemble de la saison de végétation) sera effectué afin de couvrir au maximum la période de floraison. (1 passage = 1 journée). Les espèces patrimoniales seront localisées au GPS afin de mettre en oeuvre un autre suivi spécifique (action SE2).						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	96.80 ha (tout le site Natura 2000)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en oeuvre</i>	Action mise en oeuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études avec cartographie et liste d'espèces végétales contactées						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombres d'espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections			6			6	12
Analyse résultats			2			2	4
Total (j.)			8			8	16
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections			2 520			2 520	5 040
Analyse résultats			840			840	1 680
Total (€)			3 360			3 360	6 720

Action SE2	Suivi de la flore remarquable		Priorité 1				
<i>Habitats et espèces cibles</i>	<u>Espèces observées en 2011 :</u> Comaret Stellaire des marais Saule rampant Trèfle d'eau	<u>Espèces déjà connues sur le site mais non observées en 2011 :</u> Laïche tardive Cératophylle inerme Marisque Orchis négligé Pâturin des marais Potamot capillaire Grande douve Renoncule aquatique Saule à cinq étamines					
<i>Description de l'action</i>	<p>Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi de la flore patrimoniale permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Cette action ne pourra être engagées que sur des espèces patrimoniales à statuts (LRR ou protégée) dont celles qui pourraient être découvertes lors des prospections de l'action SE1.</p>						
<i>Organisation générale</i>	<p>Les effectifs des espèces remarquables observées seront estimés à l'unité ou par classes d'abondance.</p> <p>Le site est prospecté dans son entièreté aux périodes optimales de floraison des espèces. A chaque fois que des pieds d'une espèce cible sont rencontrés, le centroïde de la station est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus comptabilisé.</p> <p>Dans le cas des stations aux effectifs importants, une estimation de la population est réalisée en arrondissant si possible à la dizaine près. Dans le cas des stations étendues (> 400 m²), celles-ci sont découpées en sous unité en prenant des points de repère dans le paysage (arbres...). Le centroïde de ces sous unités est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus est comptabilisé.</p> <p>L'ensemble des points GPS pour une espèce est transféré sous un logiciel SIG. Une grille de 20x20 mètres est superposée aux points GPS. Celle-ci sert de support pour représenter la répartition de l'espèce et son abondance sur cartographie.</p> <p><i>Cette action est complémentaire de l'action SE1.</i></p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	96.80 ha (tout le site Natura 2000)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études avec cartographie des espèces végétales patrimoniales contactées						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Effectifs des espèces patrimoniales						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections	4					4	8
Analyse résultats	2					2	4
Total (j.)	6					6	12
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections	1 440					1 440	2 880
Analyse résultats	840					840	1 680
Total (€)	2 280					2 280	4 560

Action SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères						Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Cuivré des marais (1040) Autres espèces de Lépidoptères Rhopalocères						
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à mettre en place des inventaires des Lépidoptères rhopalocères ce qui permettra de compléter la liste des espèces présentes sur le site afin de dresser une liste quasi exhaustive. Le suivi permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.						
<i>Organisation générale</i>	L'inventaire sera réalisé par cheminement aléatoire au sein des milieux ouverts au filet avec capture-identification-relâcher. Six passages (1 passage = 1 jour) seront réalisés : fin mai, mi juin, fin juin-début juillet, fin juillet, mi-août et début septembre afin de rechercher l'exhaustivité. Lors des prospections, les effectifs seront estimés (catégorie : 1, 2-3, 3-5, 5-10, 10-20 individus....) pour avoir une idée de la taille des populations et des périodes de vol. Une recherche particulière du Cuivré des marais (contacté en 2012) sera réalisée.						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	96.80 ha (tout le site Natura 2000)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
		6				6	12
		2				2	4
		8				8	16
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
		2 520				2 520	5 040
		840				840	1 680
		3 360				3 360	6 720

Action SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères						Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toutes les espèces du site						
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette opération consiste à mettre en place un inventaire des Orthoptères (criquets, sauterelles) ce qui permettra de compléter la liste des espèces présentes, celle-ci étant actuellement très incomplète sur le site.</p> <p>Le suivi permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.</p>						
<i>Organisation générale</i>	<p>Il est plus délicat d'estimer les effectifs des Orthoptères. Les méthodes de capture au filet et identification de l'espèce à l'écoute devront plutôt permettre de décrire la composition du cortège : dominance de telle(s) espèce(s), telle (s) autre(s) rare(s) ou peu commune (s). Ces points d'écoute seront réalisés pour chaque type d'habitats.</p> <p>3 passages seront prévus (1 passage = 1 jour) : mai-juin pour les immatures et espèces précoces mi-août, début septembre et une prospection en nocturne avec détecteur à ultrason).</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 25 ha (surface de « marais » et mégaphorbiaie du site)						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
		3				3	6
		1				1	2
		4				4	8
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
		1 260				1 260	2 520
		420				420	840
		1 680				1 680	3 360

Action SE5	Inventaire et suivi des Odonates							Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Agrion de Mercure (1044) Leucorrhine à large queue Toutes les autres espèces du site							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à mettre en place un inventaire des Odonates ce qui permettra de compléter la liste des espèces présentes sur le site afin de dresser une liste quasi exhaustive. Le suivi permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.							
<i>Organisation générale</i>	L'inventaire sera réalisé par cheminement aléatoire au sein des milieux ouverts et à proximité des fosses de tourbage, cours d'eau, fossés mares... avec capture-identification-relâcher. 5 passages (1 passage = 0.5 jour) pourront être réalisés sur une année (fin mai, mi juin, fin juin-début juillet, fin juillet et mi-août) Les effectifs seront estimés en fonction d'individus observés afin d'obtenir une idée de la taille des populations et de son évolution. Une attention particulière sera portée sur l'Agrion de Mercure, contacté historiquement sur le site mais non observé en 2012 ainsi que sur la Leucorrhine à large queue, espèce de l'annexe IV de la directive Habitats contactée depuis 2009 sur le site n°42.							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
		2.5				2.5	5	
		1.5				1.5	3	
		4				4	8	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
		1 050				1 050	4 200	
		630				630	1 680	
		1 680				1 680	5 880	

Action SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens	Priorité 3					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toutes les espèces du site						
<i>Description de l'action</i>	Le suivi permettra de réactualiser la liste des espèces présentes et d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.						
<i>Organisation générale</i>	<p>Inventaire réalisé par cheminement aléatoire avec capture-identification-relâcher</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 passages (1 passage = 0.5 jour) réalisés en février, mars, avril, mai et juin. - Évaluation des effectifs par catégorie : 1, 2-3, 3-5, 5-10, 10-20 individus... et par date - Noter les comportements pouvant prouver la reproduction : oeufs, larves, adultes... - Prospection à réaliser au cours de nuits douces, sans vent ni pluie de préférence. Des écoutes de nuits et des observations nocturnes peuvent compléter les inventaires de capture-identification-relâche. <p>Les effectifs seront estimés en fonction du nombre d'individus observés afin d'obtenir une idée de la taille des populations et de son évolution. Les individus observés seront localisés sur une cartographie.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
			2			2	4
			2			2	4
		4			4	8	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
			840			840	1 680
			840			840	1 680
		1 680			1 680	3 360	

Action SE7	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse du marais							Priorité 3
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Avifaune nicheuse du marais							
<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de compléter par des prospections les données relatives à l'avifaune avec comme priorité l'avifaune inféodée aux milieux ouverts. L'objectif est d'établir un état des lieux des cortèges d'espèces <u>nicheuses</u> .							
<i>Organisation générale</i>	<p>Il sera mis en place la méthodologie des Indices Ponctuels d'Abondance (BLONDEL et al., 1970). Cette méthode consiste à dénombrer les oiseaux de toutes les espèces vues ou entendues depuis un point fixe pendant une durée de 20 minutes. Les dénombrements sont réalisés par jour de beau temps dans les 3-4 heures qui suivent le lever du soleil et qui correspondent au pic d'activité chez les oiseaux.</p> <p>2 passages sont à réaliser : un à la mi-avril et un second à la mi-mai de façon à contacter à la fois les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs.</p> <p>Sur un point, les données de terrain sont comptabilisées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou une famille compte pour un point ; - un oiseau isolé vu, entendu ou criant compte pour 0,5 point. <p>Lors de l'analyse, il est retenu la plus forte valeur obtenue que ce soit celle du premier passage ou celle du second.</p> <p>Réalisation d'une cartographie des territoires occupés par les espèces patrimoniales</p> <p>La synthèse des données permet d'établir une carte de répartition des espèces nicheuses.</p> <p>1 seul passage est programmé durant ce premier DOCOB.</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
			3				3	
			2				2	
		5					5	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
			1 260				1 260	
			840				840	
		2 100					2 100	

Action SE8	Inventaire estival des Chiroptères							Priorité
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toutes les autres espèces présentes sur le site							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser un inventaire des chiroptères afin de connaître les espèces qui utilisent le site comme territoire de chasse et/ou qui pourraient utiliser l'habitat forestier comme gîte de vie et de reproduction, et d'estimer la taille des populations.							
<i>Organisation générale</i>	Une prospection avec détecteur d'ultrasons au crépuscule permettra de déterminer et de dénombrer les espèces de chiroptères fréquentant le site comme territoire de chasse et comme gîte. Il sera réalisé 2 passages dans une même année.							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Liste des espèces contactées Effectifs des espèces patrimoniales observées Nombre d'arbres gîte contactés et prospectés							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
				2			2	
				2			2	
			4				4	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
				840			840	
				840			840	
				1 680			1 680	

Action SE9	Inventaire spécifique du Vertigo de Des Moulins							Priorité
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Vertigo de Des Moulins (E1016)							2
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette opération consiste à réaliser un inventaire spécifique sur la présence d'un petit mollusque : le Vertigo de Des Moulins (E1016).</p> <p>Observée en 2010 sur le site n°42 dans le cadre d'une étude régionale menée par la DREAL Champagne-Ardenne, cette espèce devra faire l'objet d'une campagne de prospections complémentaire dans les 6 prochaines années afin de mieux définir son statut de rareté à l'échelle du site.</p>							
<i>Organisation générale</i>	<p>Prospections spécifiques dans ses habitats naturels : magnocaricaie, roselières, prairies hygrophiles. Reconnaissance visuelle.</p> <p>Un seul inventaire est programmé durant la durée du DOCOB.</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Localisation des points d'observations Estimation des densités de population observées							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections				2			2	
Analyse résultats				1			1	
Total (j.)				3			3	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Prospections				840			840	
Analyse résultats				420			420	
Total (€)				1 260			1 260	

Action SE10	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Priorité 1					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Aulnaies à hautes herbes (91E0*11) Mégaphorbiaies mésotrophes (6430.1) Mégaphorbiaies eutrophes (6430.4) Eaux eutrophes avec végétation enracinée (3150.1)						
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats naturels patrimoniaux. Un premier état des lieux a été établi en 2011 lors de la phase de terrain préalable à la réactualisation du DOCOB. Il est proposé de réactualiser ce suivi en milieu de DOCOB (N+2) puis dernière année (N+5) du DOCOB. Cela permettra d'analyser les effets des opérations de gestion en place sur le site.						
<i>Organisation générale</i>	<p>Etude de l'évolution spécifique et surfacique des habitats d'intérêt communautaire (réalisation de relevés floristiques et suivi de la surface).</p> <p>Au sein de chacun de ces habitats naturels à évaluer, l'objectif est dans un premier temps de définir visuellement des entités homogènes (à l'aide de la photo aérienne, de la cartographie établie en 2011 et du terrain). Ensuite, chaque faciès de dégradation identifié est évalué au regard de l'habitat en bon état de conservation (par exemple, une prairie de fauche fortement envahie par des espèces caractéristiques des pâtures est considérée comme une prairie de fauche dégradée).</p> <p>Cette analyse devra être réalisée en fonction de 2 principaux paramètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structure et la fonctionnalité du milieu, déclinées en différents critères (diversité, structure, dynamique) ; - la vulnérabilité (altérations affectant le milieu comme le taux de matière en suspension, l'embroussaillage naturel, l'envasement...). <p>Cette analyse nécessitera pour chaque critère une méthode d'évaluation précise : relevés phytosociologiques, estimation visuelle sur le terrain. Les relevés phytosociologiques réalisés pourront être localisés précisément afin d'être à nouveau réalisés lors d'un prochain passage.</p> <p>Année N+5 (2018) : évaluation du DOCOB (suivi de la surface et de l'état de conservation des habitats). Il s'agit de faire un bilan qualitatif et quantitatif de l'état de conservation du patrimoine naturel du site en vue de l'éventuelle réactualisation ou ajustement des préconisations de gestion du DOCOB.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Cartographie des habitats Critères d'évaluation de l'état de conservation						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections			4			4	8
Analyse résultats			3			3	6
Total (j.)			7			7	14
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections			1 680			1 680	3 360
Analyse résultats			1 260			1 260	2 520
Total (€)			2 940			2 940	5 880

Action SE11	Définir les critères physico-chimiques devant être étudiés pour mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution du site							Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Tout le site							
<i>Description de l'action</i>	Le battement de nappe est déjà suivi depuis 1992 dans le cadre d'un suivi piézométrique réalisé dans le cœur de la ZPE. Cependant, il convient d'analyser précisément ces résultats et surtout les compléter par l'étude d'autres critères qui permettent de suivre l'évolution des caractéristiques physico-chimiques du site tant sur la tourbe que sur la qualité de l'eau.							
<i>Organisation générale</i>	<p>Le site fait déjà l'objet d'un suivi piézométrique mais les résultats transmis par l'expert géomètre n'ont jamais véritablement été analysés. Il convient donc dans un premier temps d'analyser finement l'ensemble des données récoltées et bien regarder si la méthodologie utilisée permet vraiment de suivre précisément les battements de nappes et surtout d'évaluer l'impact de l'exploitation de la tourbe sur le niveau de nappe.</p> <p>En parallèle, il semble indispensable de définir d'autres critères simples pouvant être suivis afin de mieux comprendre l'évolution des habitats naturels. Cette réflexion portera sur l'analyse physico-chimique de la tourbe afin de suivre son évolution (minéralisation ?) ainsi que de l'eau des fosses de tourbage (pH, conductivité, matières minérales, matières organiques, azote total...).</p> <p>La structure animatrice réalisera des devis afin d'évaluer financièrement le coût d'une telle étude physico-chimique qui pourra faire l'objet d'un plan de financement spécifique (avec co-financeurs ?).</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	Tout le site							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation (2C2A)							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR - Autres financements : AERM ?							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation Plan de financement spécifique avec co-financeurs							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	-							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Analyse résultats piézométriques</i>	2		4				2	
<i>Définition autres critères physico-chim.</i>	3						3	
<i>Total (j.)</i>	5						5	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Analyse résultats piézométriques</i>	840						840	
<i>Définition autres critères physico-chim.</i>	1 260						1 260	
<i>Total (€)</i>	2 100						2 100	

3. Pédagogie, information, animations, éditions (PI)

Action PI1	Réalisation de sorties nature et de réunions techniques (grand public, exploitant de tourbe...)	Priorité 1					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>La sensibilisation du public et des acteurs locaux est une étape primordiale pour la compréhension et appropriation locale des objectifs Natura 2000. Les actions engagées sur le site Natura 2000 n°42 doivent se poursuivre.</p> <p>Il sera donc régulièrement organisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des réunions techniques et de sensibilisation principalement auprès de l'exploitant de tourbe (entreprise DUMONA) et des autres propriétaires. - des visites guidées ou « conférences » pour le compte du grand public et des habitants, - des animations nature à l'attention des scolaires, 						
<i>Organisation générale</i>	<p>Organiser des sorties nature ou réunions techniques dont le contenu devra être adapté au public visé (scolaires, habitants, exploitant de tourbe ...).</p> <p>Différents thèmes pourront être abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la flore exceptionnelle des prairies ; - à la découverte de la faune (papillons, chiroptères...) - le lien entre gestion agricole et richesses écologiques ; - ... <p>Ces animations pourront s'accompagner de publication d'articles de presse et de référencement des sorties sur un ou plusieurs sites internet.</p> <p>Il pourra être prévu chaque année au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 sortie nature pour le grand public ; - 1 réunion technique avec l'exploitant de tourbe et les autres acteurs locaux (ASA de la BAR / UDASA, autres propriétaires...) 						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre d'animations/réunions Nombre de participants						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>2 animations / an</i>	2	2	2	2	2	2	12
<i>Total (j.)</i>	2	2	2	2	2	2	12
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)(coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>2 animations / an</i>	840	840	840	840	840	840	840
<i>Total (€)</i>	840	840	840	840	840	840	840

Action PI2	Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information							Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-							
<i>Description de l'action</i>	Quatre lettres d'information <i>Infosite</i> ont déjà été réalisées par le Conservatoire durant l'animation du précédent DOCOB. Il est proposé de poursuivre l'édition et la diffusion d'un tel document.							
<i>Organisation générale</i>	Poursuite de l'édition d'une lettre d'information. Lettre 4 pages couleur avec encres végétales. Nombre d'exemplaires à définir avec le maître d'ouvrage (environ 500 ex.) Diffusion auprès des habitants des communes de Harricourt, Bar-les-Buzancy et Germont Diffusion plus large à l'échelle du territoire de l'Argonne ardennaise ? Réalisation d'une lettre d'information tous les 2 ans à partir de 2013.							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Impression des lettres d'information							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de lettres éditées Nombre d'exemplaires imprimés de chaque lettre							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
	2		2		2		6	
	-		-		-		-	
<i>Total (j.)</i>	2		2		2		6	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
	840		840		840		2 520	
	700		700		700		2 100	
	1 540		1 540		1 540		4 620	

Action PI3	Incitation à la contractualisation (contrat et charte Natura 2000...) et accompagnement technique et administratif	Priorité 2					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>Les efforts de contractualisation sur le site ne représentent pas un enjeu prioritaire sur le site. En effet, le seul ayant-droit identifié actuellement intéressé pour s'engager dans un contrat ou une charte Natura 2000 est le Conservatoire.</p> <p>Cependant, il convient de prévoir un peu de temps d'animation auprès des autres propriétaires privés du site pour discuter avec eux et leur proposer les différents contrats possibles (contrat ou charte Natura 2000).</p>						
<i>Organisation générale</i>	<p>Contrat et charte Natura 2000 :</p> <p>Cette phase importante a pour but de démarcher les propriétaires, titulaires de droits réels en vue de la signature de contrats qui peut éventuellement être accompagnée de l'établissement de conventions de maîtrise d'usage pour les futurs contractants.</p> <p>La structure animatrice technique devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recenser les personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par les outils contractuels du DOCOB. - prendre contact avec les potentiels contractants recensés qui devront être informés, individuellement ou collectivement, des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur leurs propriétés ou les propriétés dont ils sont mandataires, des enjeux et objectifs de préservation et des dispositifs mis à leur disposition à travers le DOCOB ou tout autre dispositif existant. La prise de contact ciblée est à privilégier car la structure animatrice peut difficilement rencontrer tous les signataires potentiels présents sur le site. 						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Dates des rencontres individuelles et des réunions organisées						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de contrats ou charte Natura 2000 signés Surface concernée par chaque contrat						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Incitation contrat et charte N2000</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Incitation contrat et charte N2000</i>	420	420	420	420	420	420	2 520
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520

4. Police de la nature (PO)

Action PO1	Respect de la réglementation en vigueur							Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-							
<i>Description de l'action</i>	<p>Les services compétents de l'Etat (ONEMA, ONCFS, Gendarmerie, DDT, DRAF...), en lien avec la (les) structure(s) animatrice(s), auront en charge la surveillance du site et notamment la bonne application des différentes réglementations en vigueur.</p> <p>Il est important de souligner que la structure animatrice technique n'est en aucun cas dépositaire de l'autorité publique, ni chargée de la mission de police. Elle n'assurera dans le cadre de cette action qu'un rôle de veille écologique en lien avec les services compétents.</p>							
<i>Organisation générale</i>	<p>Visites régulières de terrain avec une attention particulière sur les zones à enjeu du site</p> <p>Contacts avec les acteurs locaux et, si nécessaire, avec les services compétents de l'Etat ou les maires.</p> <p>Evaluer les impacts des infractions relevées sur les richesses naturelles du site (prioritairement au regard des habitats d'intérêt communautaire)</p> <p>Discussions avec les administrations et la personne en infraction pour trouver une solution à l'amiable (sensibilisation, travaux de remise en état...).</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	<p>Nombre d'infractions constatées</p> <p>Nombre de contacts avec les administrations</p> <p>Nombre de visites de surveillance du site</p>							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Veille écologique (réglementation)</i>	1	1	1	1	1	1	6	
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)(coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
<i>Veille écologique (réglementation)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520	
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520	

Action PO2	Respect des travaux de remise en état du site après exploitation	Priorité 1					
Habitats et espèces cibles	-						
Description de l'action	<p>Les travaux de remise en état du site et, en particulier sur les fosses de tourbage après exploitation, n'ont été que très partiellement réalisés jusqu'à 2006. Depuis, aucun travaux n'a été réalisé. Cette remise en état, qui conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2000/21 doit normalement être réalisée au fur et à mesure des travaux est donc une priorité pour les années à venir. Les berges sont actuellement rectilignes et présentent des berges abruptes sur les bassins les plus récents.</p> <p>Pour rappel, les principales clauses de l'arrêté préfectoral n°2000/21 (article 25) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'eau créés présenteront des contours sinueux; des remblais à base de tourbe tassés seront réalisés afin de rompre la régularité le long des berges; il se prolongeront par des pentes douces (10 à 20°) - Les berges seront talutées avec une pente n'excédant pas 30°; des zones de haut fond talutées de 3 à 6° seront créées. - Le façonnage des berges se fera avec de la tourbe tassée sauf pour les digues de séparation des plans d'eau qui seront renforcées par des matériaux argileux. - Quelques îlots de tourbe tassée, à faible pente seront aménagés. - Des reboisements seront réalisés, conformément au dossier de demande, à des fins paysagères (aménagement des bordures de chemin, des rives de plans d'eau, etc...). - L'ensemble des terrains sera nettoyé; tous matériels, matériaux, déchets, détritiques divers seront évacués. - Les installations fixes liées à l'exploitation proprement dite et les installations annexes seront supprimées. 						
Organisation générale	Visites et échanges réguliers en salle ou sur le terrain entre l'entreprise DUMONA, la DREAL – service Installation classée et la structure animatrice.						
Surface potentielle d'intervention	Toutes les fosses exploitées depuis plusieurs années (11.5 ha pour les fosses les plus récentes – 3.6 km de berges)						
Maître d'ouvrage	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
Financement	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
Outil de mise en œuvre	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
Points de contrôle	Bilan d'activité Visites de terrain						
Indicateur(s) de suivi	Remise en état des berges et dynamique de colonisation par la végétation						
Calendrier d'intervention	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	2	2	2	2	2	2	12
Veille écologique et contacts avec CENCA	2	2	2	2	2	2	12
Total (j.)	2	2	2	2	2	2	12
Estimation financière	Budget prévisionnel (€)(coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	840	840	840	840	840	840	10 080
Veille écologique et contacts avec CENCA	840	840	840	840	840	840	10 080
Total (€)	840	840	840	840	840	840	10 080

5. Gestion administrative (AD)

Action AD1	Assistance auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	Priorité 1					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>L'article L414-4 du code de l'environnement introduit la nécessité de réaliser une évaluation des incidences pour certains projets ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site.</p> <p>La position locale de la structure animatrice technique doit lui permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer une veille locale relative à ces activités ; - informer le pétitionnaire de la réglementation actuelle et lui venir en appui technique. 						
<i>Organisation générale</i>	<p>Pour tout projet identifié, la structure animatrice technique pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être sollicitée par le pétitionnaire ou le bureau d'études en charge de l'étude d'évaluation des incidences pour favoriser la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences dans un rôle de conseil et d'information ; - transmettre au pétitionnaire ou au bureau d'études l'ensemble des données nécessaires à la bonne réalisation de l'étude d'évaluation d'incidences (DOCOB, liste et carte des habitats ou espèces prioritaires...) ; - la tenue de réunion de travail et de discussions avec le pétitionnaire ; - être sollicité par les services de l'Etat pour donner un avis technique relatif à la qualité de l'étude d'évaluation d'incidences. <p>Si la structure animatrice n'est pas contactée préalablement ou n'a pas eu connaissance du projet, elle pourra participer à l'enquête publique en apportant ses remarques auprès du commissaire enquêteur.</p> <p>Il est prévu au maximum 1 jour de veille et d'appui technique par année du DOCOB. Cette estimation devra être annuellement réactualisée dans le cadre du programme d'animation en fonction des projets connus en cours ou à venir.</p>						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de projet identifié soumis à évaluation des incidences Natura 2000						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	1	1	1	1	1	1	6
<i>Assistance évaluation incidences N2000</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
	420	420	420	420	420	420	2 520
<i>Assistance évaluation incidences N2000</i>	420	420	420	420	420	420	2 520
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520

Action AD2	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	Priorité 1					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>La structure animatrice technique devra porter une attention particulière à la bonne articulation du projet Natura 2000 du site n°42 avec toutes les autres politiques publiques mise en place ou en cours d'élaboration sur le secteur.</p> <p>A l'instar des projets soumis à évaluation des incidences, la structure animatrice technique veillera à contribuer à la bonne prise en compte des enjeux du site Natura en apportant un appui technique : transmission des données devant être prises en compte (DOCOB, cartes...), avis d'experts sur certaines préconisations, participation à des réunions de travail, rencontre avec des gestionnaires ou commune...</p>						
<i>Organisation générale</i>	<p>L'appui technique de la structure animatrice sera décliné autour de 3 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des documents d'urbanisme : Elaboration ou révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des cartes communales et en général des autres documents de planification avec une attention particulière concernant la réalisation de l'évaluation environnementale définie dans les articles L 121-10 et R 121-24 du code de l'urbanisme. - Veille à la cohérence des plans et programmes publics avec la gestion du site : Plans de Prévention des Risques, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schémas départementaux de Gestion Cynégétique, contrat de restauration de rivières, Orientations de gestion de l'ASA de la Bar supérieure... <p>La structure animatrice devra jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs et travailler en étroite collaboration avec les collectivités locales (communes, communautés de communes), les différents services de l'Etat (DDT, DREAL, DRAF), les établissements publics (ONCFS, ONEMA...) et privés (ASA de la Bar supérieure).</p> <p>Il est prévu au maximum 1 jour de veille et d'appui technique par année du DOCOB. Cette estimation devra être annuellement réactualisée dans le cadre du programme d'animation.</p>						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité Programmes intégrant correctement les enjeux Natura 2000						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de projets identifiés et pour lesquels un appui technique a été apporté Nombres de réunions ou de contacts établis par la structure animatrice						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Articulation politiques publiques / N2000</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Articulation politiques publiques / N2000</i>	420	420	420	420	420	420	2 520
<i>Total (€)</i>	420	420	420	420	420	420	2 520

Action AD3	Discussions concernant la rétrocession des parcelles de marais au Conservatoire	Priorité 1					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>Une négociation entre le Conservatoire, les propriétaires Emsens et le Groupement Forestier des Tourbières de la Bar, en lien avec l'entreprise DUMONA et les services de l'Etat, devra rapidement être engagée afin de discuter de la rétrocession des parcelles de marais.</p> <p>Cette négociation est par ailleurs inscrite dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la tourbe n°2000/21 :</p> <p>« 20.4 – Le pétitionnaire devra engager les négociations relatives à la rétrocession des différents terrains au Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne conformément aux éléments contenu dans le dossier de demande d'autorisation (site d'exploitation concernant l'extension, site du Puset des Nonnes). Le Pétitionnaire informera régulièrement la Direction Régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'Environnement de l'état d'avancement de ces négociation »</p>						
<i>Organisation générale</i>	Echanges (mails, téléphone) avec les propriétaires, les services de l'Etat Contacts avec les notaires Réunion en salle ...						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat ou CENCA						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité Dates de rencontres						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	-						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Négociation CENCA, propriétaires -DUMONA</i>	2	2	2	2	2	2	12
<i>Total (j.)</i>	2	2	2	2	2	2	12
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Négociation CENCA, propriétaires -DUMONA</i>	840	840	840	840	840	840	5 040
<i>Total (€)</i>	840	840	840	840	840	840	5 040

Action AD4	Réajustement à la marge du périmètre Natura 2000							Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-							
<i>Description de l'action</i>	<p>Le périmètre actuel n'est pas calé sur les limites cadastrales. Il sera donc engagé un ajustement à la marge (déplacer de quelques mètres seulement le périmètre) afin qu'une parcelle soit entièrement incluse ou exclue du périmètre du site.</p> <p><u>L'objectif de cette action n'est pas de lancer à court terme une nouvelle procédure de validation du périmètre du site (consultation des collectivités par le Préfet) mais simplement d'établir un réajustement du périmètre qui serait intégré au DOCOB et qui pourrait être directement utilisé lors d'une prochaine « campagne » de révision officielle de périmètre Natura 2000 à l'échelle régionale ou nationale.</u></p>							
<i>Organisation générale</i>	<p>Etablissement d'un nouveau de périmètre sur SIG à partir de la BDCadastre© IGN.</p> <p>Validation du projet par la DDT08</p> <p>Présentation pour validation par les membres du COPIL.</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Couches SIG du nouveau périmètre							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	-							
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
	1						1	
<i>Ajustement périmètre</i>	1						1	
<i>Total (j.)</i>	1						1	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
	420						420	
<i>Ajustement périmètre</i>	420						420	
<i>Total (€)</i>	420						420	

Action AD5	Mise en œuvre et animation du DOCOB	Priorité 1					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	La structure animatrice technique coordonnera et mettra en œuvre la phase d'animation du site Natura 2000 n°42 et assurera toutes les tâches administratives et financières inhérentes à une structure animatrice en lien avec les éventuels prestataires, les services de l'Etat et les membres du COFIL.						
<i>Organisation générale</i>	<p>L'animation du site n°42 pourra être assurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en régie par la collectivité maître d'ouvrage de l'animation ou l'Etat ; - avec appel à une ou plusieurs structures animatrices techniques. <p>Cette animation prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation des comités de pilotages (COFIL) (environ 2 tous les 3 ans); - la rédaction des bilans annuels et triennaux ; - les contacts réguliers avec les services de l'Etat (DDT, DREAL) en particulier concernant l'établissement des programmes annuels d'animation ; - le suivi administratif et budgétaire ; - la réactualisation du DOCOB ; - la mise à jour des données du site sur le logiciel national SUDOCO ; - ... 						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Collectivité en charge de l'animation ou Etat						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité Logiciel SUDOCO mis à jour annuellement						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de COFIL Nombre de contacts avec les services de l'Etat						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Organisation COFIL</i>	2		2	2		2	8
<i>Rédaction bilan</i>	1	1	2	1	1	2	8
<i>Gestion administrative</i>	4	4	4	4	4	4	24
<i>Total (j.)</i>	7	5	8	7	5	8	40
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 420 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<i>Organisation COFIL</i>	840		840	840		840	3 360
<i>Rédaction bilan</i>	420	420	840	420	420	840	3 360
<i>Gestion administrative</i>	1 680	1 680	1 680	1 680	1 680	1 680	10 080
<i>Total (€)</i>	2 940	2 100	3 360	2 940	2 100	3 360	16 800

IV. ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE

Objectifs à long terme	Objectifs du DOCOB	Opérations	Code priorité
Objectif I : Restaurer la diversité biologique et le fonctionnement de la tourbière alcaline à caractère oligo-mésotrophe	1.1. Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes	GH1 / Débroussailler certains secteurs de saulaie	●●●
		GH2 / Restaurer par fauche ou broyage certaines zones de marais dégradé	●●
		GH3 / Pâturage d'entretien des zones de marais	●●●
		GH5 / Préserver les boisements humides	●●●
		SE1 / Suivi des cortèges floristiques	●●●
		SE2 / Suivi de la flore remarquable	●●●
		SE3 / Inventaire et suivi des populations de lépidoptères rhopalocères	●●●
		SE4 / Suivi des populations d'orthoptères	●●
		SE10 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	●●●
		Objectif II : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	1.2. Restaurer les cortèges de faune et de flore amphibies et aquatiques sur tourbe
PO2 / Respect des travaux de remise en état des fosses de tourbage	●●●		
SE1 / Suivi des cortèges floristiques	●●●		
SE2 / Suivi de la flore remarquable	●●●		
SE3 / Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères	●●●		
SE4 / Inventaire et suivi des Orthoptères	●●		
SE5 / Inventaire et suivi des Odonates	●●●		
SE6 / Inventaire et suivi des Amphibiens	●		
SE7 / Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse du marais	●		
SE8 / Inventaire estival des Chiroptères	●●		
SE9 / Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins	●●		
Objectif II : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	2.1. Mettre en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'état de conservation de la tourbière neutro-alcaline et des espèces associées	SE1 / Suivi des cortèges floristiques	●●●
		SE2 / Suivi de la flore remarquable	●●●
Objectif II : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	2.1. Mettre en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'état de conservation de la tourbière neutro-alcaline et des espèces associées	SE3 / Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères	●●●
		SE4 / Inventaire et suivi des Orthoptères	●●
Objectif II : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	2.1. Mettre en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'état de conservation de la tourbière neutro-alcaline et des espèces associées	SE5 / Inventaire et suivi des Odonates	●●●
		SE6 / Inventaire et suivi des Amphibiens	●
Objectif II : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	2.1. Mettre en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'état de conservation de la tourbière neutro-alcaline et des espèces associées	SE7 / Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse du marais	●
		SE8 / Inventaire estival des Chiroptères	●●
Objectif II : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	2.1. Mettre en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'état de conservation de la tourbière neutro-alcaline et des espèces associées	SE9 / Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins	●●
		SE10 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	●●●

Objectifs à long terme	Objectifs du DOCOB	Opérations	Code priorité
	<p>2.2. Evaluer les effets de la gestion sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> <p>2.3. Améliorer les connaissances hydrauliques et physico-chimiques</p>	<p>SE10 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</p> <p>SE11 / Définir les critères physico-chimiques devant être étudiés pour mieux comprendre le fonctionnement du site et son évolution</p>	<p>●●●</p> <p>●●●</p>
<p>Objectif III : Intégrer la conservation du site dans le contexte local</p>	<p>3.1. Informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux</p>	<p>PI1 / Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques (grand public, entreprise DUMONA...)</p>	<p>●●●</p>
		<p>PI2 / Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information N2000</p>	<p>●●</p>
		<p>PI.3 / Incitation à la contractualisation et accompagnement technique et administratif</p>	<p>●●</p>
	<p>3.2. Rétrocession des parcelles de marais au profit du Conservatoire</p>	<p>AD3 / Discussions concernant la rétrocession des parcelles de marais au profit du Conservatoire</p>	<p>●●●</p>
<p>Objectif V : Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site</p>	<p>4.1. Animation du DOCOB en lien avec les autres projets locaux et la réglementation existante</p>	<p>PO1 / Respect des réglementations en vigueur</p> <p>AD1 / Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000</p> <p>AD2 / Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 200</p> <p>AD3 / Ajustement à la marge du périmètre</p> <p>AD4 / Mise en œuvre et animation du DOCOB</p>	<p>●●●</p> <p>●●●</p> <p>●●●</p> <p>●●</p> <p>●●●</p>

V. LA PROGRAMMATION DU PLAN DE GESTION

1. Plan de travail

Tab.17 : Nombre de jours de travail par opération sur la période 2013-2018

N°	Intitulé des actions	Actions dépendant des mesures 323A (animation du site)										Total
		2013	2014	2015	2016	2017	2018					
SE1	Suivi des cortèges floristiques	0	0	8	0	0	8	0	0	0	0	16
SE2	Suivi de la flore remarquable	6	0	0	0	0	0	0	0	0	6	12
SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères	0	8	0	0	0	0	0	0	0	8	16
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	8
SE5	Inventaire et suivi des Odonates	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	8
SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4	8
SE7	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse du marais	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5
SE8	Inventaire estival des Chiroptères	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4
SE9	Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
SE10	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	0	0	7	0	0	0	0	0	0	7	14
SE11	Définir les critères physico-chimiques devant être étudiés pour mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution du site	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
PI1	Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	12
PI2	Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information N2000	2	0	2	0	2	0	2	0	2	0	6
PI3	Incitation à la contractualisation et accompagnement technique et administratif	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6
PO1	Respect des réglementations en vigueur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6
PO2	Respect des travaux de remise en état des fosses de tourbage	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	12
AD1	Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6
AD2	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6
AD3	Discussions concernant la rétrocession des parcelles de marais au profit du Conservatoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	12
AD4	Ajustement à la marge du périmètre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
AD5	Mise en œuvre et animation du DOCOB	7	5	8	7	5	8	7	5	8	8	40
Total (nbre jours)		26	31	44	24	17	59	24	17	59	206	

2. Programmation indicative des moyens humains et financiers

Tab.18 : Programmation financière par opération sur la période 2013-2018

N°	Intitulé des actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Action dépendant des mesures 323B et 227 du DRDR (contrat Natura 2000)								
GH1	Débroussailler certains secteurs de saulaie	6 000 €	4 860 €	?	?	?	?	10 860 €
GH2	Restaurer par fauche ou broyage certaines zones de marais dégradé	10 636 €	10 636 €	?	?	?	?	21 272 €
GH3	Pâturage d'entretien des zones de marais	?	?	?	?	?	?	?
GH4	Décapage superficiel pour favoriser la végétation pionnière	?	?	?	?	?	?	?
GH5	Préserver les boisements humides	-	-	-	-	-	-	?
	Total mesures 323B et 227 du DRDR (contrat Natura 2000)	16 636 €	15 496 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32 132 €
Actions dépendant des mesures 323A (animation du site)								
SE1	Suivi des cortèges floristiques	0 €	0 €	3 360 €	0 €	0 €	3 360 €	6 720 €
SE2	Suivi de la flore remarquable	2 280 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 280 €	4 560 €
SE3	Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères	0 €	3 360 €	0 €	0 €	0 €	3 360 €	6 720 €
SE4	Inventaire et suivi des Orthoptères	0 €	1 680 €	0 €	0 €	0 €	1 680 €	3 360 €
SE5	Inventaire et suivi des Odonates	0 €	1 680 €	0 €	0 €	0 €	1 680 €	3 360 €
SE6	Inventaire et suivi des Amphibiens	0 €	0 €	1 680 €	0 €	0 €	1 680 €	3 360 €
SE7	Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse du marais	0 €	0 €	2 100 €	0 €	0 €	0 €	2 100 €
SE8	Inventaire estival des Chiroptères	0 €	0 €	0 €	1 680 €	0 €	0 €	1 680 €
SE9	Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins	0 €	0 €	0 €	1 260 €	0 €	0 €	1 260 €
SE10	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	0 €	0 €	2 940 €	1 260 €	0 €	2 940 €	7 140 €
SE11	Définir les critères physico-chimiques devant être étudiés pour mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution du site	2100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 100 €
PI1	Réalisation de sortie nature et de réunions/sorties techniques (grand public, entreprise DUMONA...)	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	5 040 €
PI2	Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information N2000	1 540 €	0 €	1 540 €	0 €	1 540 €	0 €	4 620 €
PI3	Incitation à la contractualisation et accompagnement technique et administratif	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	2 520 €
PO1	Respect des réglementations en vigueur	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	2 520 €

N°	Intitulé des actions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
PO2	Respect des travaux de remise en état des fosses de tourbage	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	5 040 €
AD1	Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	2 520 €
AD2	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	2 520 €
AD3	Discussions concernant la rétrocession des parcelles de marais au profit du Conservatoire	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	5 040 €
AD4	Ajustement à la marge du périmètre	420 €	-	-	-	-	-	420 €
AD5	Mise en œuvre et animation du DOCOB	2 940 €	2 100 €	3 360 €	2 940 €	2 100 €	3 360 €	16 800 €
	Total mesures 323A (animation du site)	12 480 €	13 020 €	19 180 €	11 340 €	7 840 €	24 540 €	89 400 €
	Total (€)	30 116 €	28 516 €	19 180 €	11 340 €	7 840 €	24 540 €	121 532 €

GLOSSAIRE

Glossaire issu du précédent DOCOB et complété.

BAIL EMPHYTEOTIQUE	Bail immobilier de très longue durée, le plus souvent 99 ans, qui confère au preneur un droit réel sur la chose donnée à bail, à charge pour lui d'améliorer le fonds et de payer un loyer, les améliorations bénéficiant au bailleur en fin de bail sans que ce dernier ait à indemniser l'emphytéote
BASICLINE	Se dit d'un milieu dont le sol est à caractère bas
BRYOPHYTE	Les bryophytes (du grec bruon, mousse et phytos, végétal), ou mousses, sont un embranchement du règne des végétaux. Les plantes de cet embranchement sont des végétaux terrestres caractérisés par l'absence de système vasculaire.
CALAMAGROSTAIE	Formation végétale dominée par une graminée, le calamagrostis (ici : <i>Calamagrostis canescens</i>).
CARIÇAIE	Groupement végétal de milieu humide dominé par les laïches (<i>Carex</i>).
DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE	Directive européenne de 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Les annexes de cette Directive désignent les types d'habitats ainsi que les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.
DIRECTIVE OISEAUX	Directive européenne de 1979 (2009) concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les annexes de cette Directive désignent notamment les espèces les plus menacées de la Communauté devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat.
ETREPAGE	Opération de gestion écologique consistant à décaper, à éliminer les premiers centimètres de sol afin de "rajeunir" le milieu et de favoriser le développement d'une végétation hygrophile* originelle du milieu.
EUTROPHISATION	Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives, modifiant profondément les espèces présentes et le fonctionnement de l'écosystème.
HELOPHYTE	Plante (roseau, jonc...) se développant en milieu aérien mais gardant son appareil souterrain dans un substrat gorgé d'eau.
HYDROMORPHE	Se dit d'un sol dont les caractères sont dus en grande partie à un engorgement d'eau temporaire ou permanent. Les conditions d'anaérobiose (absence d'oxygène libre) règnent et l'on observe une accumulation de matière organique (tourbe...).
HYGROPHILE :	Se dit d'un organisme qui affectionne les milieux humides car ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.
ISOHYPSE, ISOPIEZE	Courbe d'égal niveau piézométrique.
MAGNOCARIÇAIE	Peuplement végétal caractérisé par la dominance de laïches sociales (<i>Carex</i>) créant des formations denses et presque exclusives.
MEGAPHORBIAIE	Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.
MESOPHILE	Se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant de préférence sur un substrat présentant des caractères peu accusés, en particulier ni trop sec ni trop humide.
NIVEAU PIEZOMETRIQUE	Les puits et sondages du premier aquifère rencontré sous la surface du sol présentent un niveau d'eau dont l'altitude est appelée niveau piézométrique.
OLIGOTROPHE	Une zone oligotrophe se dit d'un milieu, généralement une masse d'eau, pauvre en nutriment (substances nutritives).
OMBROGENE	Ce dit d'une tourbière dont le fonctionnement hydrique et la composition de l'eau dépendent principalement de l'alimentation pluviale.
PALYNOLOGIE	Etude des grains de pollen et spores, des palynomorphes fossiles ou actuels
PHANEROGAME	Végétal possédant des fleurs et des graines, c'est donc une plante à « fleurs ».
PTERIDOPHYTE	Les ptéridophytes (du grec pteros, aile et phytos, végétal), ou fougères, sont un embranchement du règne des végétaux. Les plantes de cet embranchement sont des végétaux terrestres vasculaires : ils disposent d'un système de conduction de la sève. Les ptéridophytes se reproduisent sans graine ni fleur, uniquement par l'intermédiaire de spores. A ce titre, ce sont des cryptogames (du grec cryptos, caché et gamos, mariage). Leur appareil végétal est caractérisé par la présence d'une fronde qui tient le rôle de feuille.
SOLIGENE	Se dit d'une tourbière située sur une pente et alimentée par les eaux de ruissellement ou directement par

	une source adjacente
SURFACE PIEZOMETRIQUE	Ensemble des niveaux piézométriques mesurés en différents points à une date donnée.
TOPOGENE	Se dit d'une tourbière située en fond de vallon ou dans une cuvette ou dépression quelconque
TOURADON	Grosse touffe résultant de la persistance, au cours des années, de la souche et des feuilles basales sèches de certaines plantes herbacées cespiteuses (c'est à dire formant à leur base une touffe compacte).
TOURBIERE PLATE ALCALINE	Etendue marécageuse dont le sol est constitué exclusivement de matière organique végétale non totalement décomposée (tourbe). Une tourbière plate présente une surface horizontale correspondant au niveau fréquemment atteint par la nappe aquatique. Le pH du milieu est compris entre 6 et 8 (alcalin).
TURBIFICATION	Processus de constitution de la tourbière
Z.N.I.E.F.F	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

(1) : Ce glossaire a été constitué à partir de définitions énoncées dans les ouvrages ou site internet suivants :

CASTANY, G., 1982.- Principes et méthodes de l'hydrogéologie. Dunod université. 236p.

DE LANGHE, J.E., et al., 1992.- Nouvelle flore de Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 4^{ème} édition. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique. CXX + 1092 p.

PARENT, S., 1991.- Dictionnaire des sciences de l'environnement. Editions Hatier-Rageot, 748 p.

RAMEAU, J.C. et al., 1989.- Flore forestière française, guide écologique illustré - Tome 1 : plaines et collines. Institut pour le Développement forestier, 1785 p.
www.wikipedia.fr

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie réactualisée du précédent DOCOB.

- ANONYME, 1988.** - Recensement agricole 1988, inventaires dans les Ardennes, AGRESTE, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. 35 p.
- BIZOT A., 2005** - *La recolonisation végétales des fosses de détournement du marais de Germont*, Bull. Soc. Histoire Naturelle des Ardennes, Tome 95, pp 68-81
- BOURNERIAS, M., 2001.** - Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Masson. 483 p.
- CARDOT, H., 1911.** – Excursion du 7 août 1910 aux environs de Buzancy. Bull. Soc. Hist. Nat. Ardennes, 17 (1910) : 64-66.
- CHAPUIS, V., 1995.** - Le Grand Marais, Marais de Saint-Gond. Oyes. Marne. Plan de gestion. Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. 74 pp.
- CHARDENON, J., 1982.** - Le peuplier aujourd'hui et demain, Institut pour le Développement Forestier (Ed). 279 p.
- COISTIA, M., 1987.** - Les Tourbières de la Bar à Harricourt. Le Curieux Vouzinois n° 16. 25-30.
- COLLECTIF, 1990.** - Gestion des zones humides et pastoralisme. Atelier technique des Espaces Naturels, Ministère de l'Environnement. 107 pp.
- COLLECTIF, 1991.** - CORINE biotopes manual : Habitats of the European community, Part 2. Commission of the European community, Luxembourg, 300 p.
- COLLECTIF, 1993.** - Cent ans d'Histoire Naturelle, Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes. 119 pp.
- COLLECTIF, 1994.** - Le livre rouge inventaire de la faune menacée en France, Muséum National d'Histoire Naturelle. 175 pp.
- COLLECTIF, 1995.** - Schéma Départemental d'Aménagement des Eaux. Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- COPPA, G., 1995.** - Odonates du Marais de Germont. Département des Ardennes. Martinia, Tome II, fascicule 2. Bois d'Arcy. p 43-48.
- CPNCA, 1996.** – Plan de gestion des tourbières de la Bar.
- CUNIN, A., 1988.** – Les tourbières de la Bar en 1835. Le Curieux Vouzinois n°19. 15-20.
- DAVIS, 1895.**- Handbook of Northern France. Cambridge.
- DE FOUCAULT, B., 1992.** - Les apports de la phytosociologie au pastoralisme. Fourrages (130, 211-221).
- DE FOUCAULT, B., GEHU, J.M., 1980.** - Essai systématique et chorologique sur les prairies à *Molinia caerulea* et *Juncus acutiflorus* de l'Europe occidentale. Colloque phytosociologique VII : la végétation des sols tourbeux. 135-164. Lille 1978. J. Cramer. Vaduz.
- DE LANGHE J.E., et al., 1992.** - Nouvelle flore de Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 4^{ème} édition. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique. CXX + 1092 p.
- DE LAPPARENT, A., 1897.** – Un épisode de l'histoire de la Bar. Ann. Géogr., 6 : 79-80.
- DONVILLE, B., 1995.** - Eau et carrières. Nappes alluviales et exploitation de granulats. Mines et carrières. Industrie minière. 52-57.
- DUBOIS, G., DUBOIS, C., 1945.** - Tourbe du Marais de la Bar. Ann. Soc. Géologique du Nord, Lille, LXV, 151-158.
- DUPONT, P., 1990.** - Atlas partiel de la flore de France. Muséum national d'histoire naturelle. 442 p.
- DURIN, L., FRANCK, J., GEHU, J.M., 1991.** - Flore illustrée de la région Nord-Pas-de-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages. Centre régional de phytosociologie de Bailleul. 323 p.
- COPPA, G., DUVAL, T., 1989.** - Expertise écologique de la Tourbière de la Bar. Flore et Odonates. ECOLOR Association d'étude et d'Aménagement écologique en Lorraine. 28 p.
- DUVIGNEAUD, J., 1989.** - Les marais de la Bar à Atruche-Harricourt-sur-Bar et Germont (département des Ardennes, France). - Flore et végétation. Natura Mosana. Volume 42 (2), 48 - 56.
- DUVIGNEAUD, J., 1949.** - Classification phytosociologique des tourbières de l'Europe. Bulletin Soc. Roy. Botanique de Belgique., LXXXI : 58-129. Bruxelles. 75-107.
- DUVIGNEAUD, J., 1980.** - La synthèse écologique, Doin (Ed). 380 p.
- EHRENBURG, A., VAN-TIL, M., MOURIK, J., 1996.** - Vegetation, development and grazing management in the coastal village landscape near zandvoort. Levende Natuur (202-211).
- ENCHEM, 1991.** - Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière et de modification des conditions d'exploitation (tourbe). 190 p.
- E.N.G.R.E.F. (1997)** – *Corine Biotope*, types d'habitats français – 217 p.
- FAUVEL, B., et al, 1991.** - Les oiseaux de Champagne-Ardenne. Centre ornithologique des Ardennes. 290p.
- FITTER R., FITTER A., BLAMEY M., 1997,** *Guide des fleurs sauvages*, Editions Delachaux et Niestlé, 352p.
- FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991,** *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Editions Delachaux et Niestlé, 256p.
- GALAND N., LORICH T., 2008,** *Suivi scientifique des effets du pâturage sur la flore – Tourbière de la Bar – Communes de Germont, Harricourt et Atruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boul-aux-Bois, 25 p.

- GALAND N., 2006**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 13p.
- GALAND N., 2007**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 17p.
- GALAND N., LORICH T., 2008**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- GIANORDOLI, M., MILLARAKIS, P., RIOLS, C., ROLLET, J.M. et YON, D., 1981**. - Les tourbières de Germont- Buzancy (Ardennes, proposition pour la Réserve naturelle.) URCANE, 31p.
- GRANGE, P., 1982**. - Répartition des amphibiens et reptiles en Champagne-Ardenne. Atlas préliminaire, C.O.C.A. 22 pp.
- GIELEN, P., 1983**. - Temps et climats des Ardennes. Terres Ardennaises n° 4. p 89.
- JULVE, P., 1996**. - Les cahiers Scientifiques et Techniques du réseau "Tourbières de France", Espaces Naturels de France, Groupe d'Etude des Tourbières. 26 p.
- KERJEAN, M., 1989**. - Projet d'extension de l'exploitation de tourbe sur les communes de Autruche, Germont et Harricourt (Ardennes). Etude hydrogéologique et piézométrique. B.R.G.M. 19 p.
- LAFRANCHIS T., 2007**, *Papillons d'Europe*, Editions Diatheo, Paris, 379 p.
- LAMBINON J. ET AL, 1992**, *Nouvelle Flore de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines*, 5^{ème} édition. Editions du patrimoine du jardin botanique national de Belgique, 1167p.
- LECOMTE, T., LE NEVEU, C., JANEAU, A., 1981**. - Restauration des biocénoses palustres par l'utilisation d'une race bovine ancienne (Highland Cattle). Cas de la Réserve Naturelle des Manneville (Eure). Bulletin d'Ecologie n° 12. 226-247.
- LORICH T., 2009**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- LORICH T., 2010**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 19p.
- MACDONALD, D., BARRET, P., 1995**. - Guide Complet des Mammifères de France et d'Europe, Delachaux et Niestlé. 304 p.
- MOUZE, L. 1938**. - Excursion botanique et géologique aux marais de Germont et aux sources de la Bar. Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes, 38 : 68-74.
- MULLENDERS, W., 1960**. - Contribution à l'étude palynologique des tourbières de la Bar (Ardennes). Pollen et Spores, Vol. 2,1 : 43-55.
- NOLD J., 2004**, *Forêt communale de Semide, Premier aménagement forestier (2005-2019)*, ONF, Direction Territoriale de Bourgogne – Champagne-Ardenne, 26p + annexes.
- PENISSON, J.P., 1993**. - Le Paléolithique inférieur et moyen dans le département des Ardennes, Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes. 43-70.
- PETERSON, R. et al., 1993**. - Guide des Oiseaux de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé. 460 p.
- RAMEAU, J.-C., 1993**. - Directive "Habitats", Habitats représentés dans la France continentale et le Massif Central, E.N.F.R.E.F. - Secrétariat de la Faune et de la Flore. Muséum National d'Histoire Naturelle.
- ROTHMALER, W., 1994**. - Exkursionsflora von Deutschland. Gefässpflanzen : Atlasband. Ed. Gustav Fischer. 752 p.(les dessins de plantes (chap. A.II.2) en sont extraits)**THILLOY, R., "Les Rivières de l'Argonne au quaternaire"**. Bulletin de la Société Géologique de France. Tome XVI. Fascicule 2, p 79.
- ROYER J-M., FELZINES J.-C., MISSET C., THEVENIN S., 2006**, *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne*, Bull. Soc. Bot. du Centre-Ouest, N° spécial 25, Saint-Sulpice-de-Royan, 393 p.
- TOLMAN T. ET LEWINGTON R., 1999**. - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*, Editions Delachaux et Niestlé, 320 p.
- TRICART, J.L.F., 1952**. - La partie orientale du Bassin de Paris. Etude géomorphologique. Tome II. L'évolution morphologique du quaternaire. Paris, 474 pp.
- UDASA, 2002**. – Programme pluriannuel d'entretien et de restauration du val de Bar.
- URCANE, 1987**. – Etude régionale complémentaire à l'inventaire des tourbières. Ministère de l'environnement. D.R.A.E. Champagne-Ardenne. 40 p.
- URCANE, 1989**. - Marais de Saint-Gond. Cartographie des espèces végétales protégées. D.R.A.E. Champagne-Ardenne. 23-24.
- VAN ZEIST, W., 1959**. - Studies on the post-boreal vegetational history of south-eastern Drenthe (Netherlands). Acta Botanica Neerlandica, 8, 156-184.
- VIDAL de la BLACHE, J., 1908**. – Etude sur la vallée lorraine de la Meuse. Paris, 190 pp.
- VOISIN, L., 1989**. - La capture de l'Aire-Bar (département des Ardennes, France). Données géomorphologiques Natura Mosana, 42 (2) : 37-47.

ANNEXES

- Annexe 1 Fiche ZNIEFF
- Annexe 2 Plan cadastral
- Annexe 3 Données palynologiques des tourbières de la Bar (DOCOB 2003)
- Annexe 4 Eléments et analyse générale relative au suivi piézométrique (DOCOB 2003)
- Annexe 5 Localisation et analyse des relevés phytosociologiques
- Annexe 6 Liste et statut de la flore présente sur le site
- Annexe 7 Liste et statut de la faune présente sur le site
- Annexe 8 Vocations et usages passés du site (issus du 1^{er} DOCOB)
- Annexe 9 Evaluation du précédent DOCOB 2004-2009
- Annexe 10 Arrêté préfectoral de constitution du COPIL
- Annexe 11 Arrêté préfectoral 2000/21 d'autorisation d'exploitation de tourbe
- Annexe 12 Charte Natura 2000

Annexe 1

FICHES ZNIEFF

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

MARAIS DE GERMONT ET DE BUZANCY

N° rég. : 00000003

N° SPN : 210000100

Type de zone : 1

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

Année de description : 1983
Année de mise à jour : 2000

Superficie : 388,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire
Altitude : 167 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08035 AUTRUCHE
08089 BUZANCY
08186 GERMONT
08215 HARRICOURT
08446 THENORGUES

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

542 0 Bas-marais alcalins
532 5 Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
531 5 Roselières
382 5 Prairies de fauche de plaine
371 40 Groupements à reine des prés et communautés associées

b) Autres milieux :

224 1 Végétation aquatique flottante ou submergée
2244 1 Tapis submergés de characées
2215 2 Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire
441 1 Formations riveraines de saules
449 0 Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
533 0 Cladiaies
534 0 Petites roselières des eaux vives
541 0 Végétation des sources
83321 40 Peupleraies plantées

c) Périphérie :

8 Terrains agricoles et paysages artificialisés
4 Forêts
862 Villages

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

54 Vallée
23 Rivière, fleuve
24 Lit majeur
29 Source, résurgence
42 Karst

Commentaires :

b) Activités humaines :

- 02 Sylviculture
- 03 Elevage
- 05 Chasse
- 04 Pêche
- 16 Exploitations minières, carrières
- 19 Gestion conservatoire
- 07 Tourisme et loisirs
- 12 Circulation routière ou autoroutière

Commentaires : Exploitation de la tourbe (environ 80 hectares).

c) Statuts de propriété :

- 05 Propriété d'une association, groupement ou société
- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection
- 90 Autre protection (préciser : par ex. zones de silence...)

Commentaires : Location de 19 ha 82 a au Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 220 Rejets de substances polluantes dans les sols
- 210 Rejets de substances polluantes dans les eaux
- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 320 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
- 350 Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
- 360 Modification du fonctionnement hydraulique
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 27 Mammifères
- 24 Amphibiens

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 43 Soutien naturel d'étiage
- 44 Auto-épuration des eaux

c) Complémentaires :

- 82 Géomorphologique

- 81 Paysager
90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	3	3	0	1	1	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	25	95	2	8	0	81	2	112	4	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	4	71	2	6		2		8					
Nb. sp. rares ou menacées	2	12		1		16		14					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe						1		1					
Nb. sp. en limite d'aire						1							
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
01 Répartition des espèces (faune, flore)
04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation correspond aux limites de la zone marécageuse intéressante.

Commentaire général :

La ZNIEFF des marais de Germont et de Buzancy occupe une large dépression au pied des Crêtes préardennaises, au niveau de la vallée de la Bar. Cette zone, située à la limite de partage des eaux entre le bassin de la Meuse et celui de la Seine, est pourvue de nombreuses résurgences calcaires (phénomènes karstiques). Elle constitue une ZNIEFF I de près de 400 hectares regroupant différents stades de la tourbière alcaline, des boisements de peupliers et quelques prairies encore présentes sur le site :

- la glycériaie-phalaridaie sur tourbe (Phragmition) est constituée par une végétation de grands héliophytes dominés par la grande glycérie et la baldingère. On y trouve également la patience des eaux (plante hôte d'un papillon protégé en France et en Europe, le cuivré des marais), la grande douve, la laïche des rives, l'iris faux-acore, la prêle des eaux, etc.

- la calamagrostaie (Caricion rostratae), groupement le plus caractéristique du marais, est dominée par le calamagrostis des marais, avec de nombreuses espèces rares comme le sénéçon des marais, le saule rampant, la grande douve, etc. Sur les zones plus sèches, on rencontre la laïche glauque et des touradons de molinie bleue.

- la cariçaie à grandes laïches est surtout dominée par la laïche des marais et la laïche aiguë.

- la filipendulaie comporte la reine des prés et l'angélique sylvestre (bien représentées ici), l'iris faux-acore, le populage des marais, la flammette, l'épiaire des marais, la laïche tardive, etc.

La saulaie riveraine est localisée le long de certains fossés, il s'agit d'une formation arbustive à saule cendré, bourdaine, aubépine monogyne et framboisier. L'aulnaie est très peu développée, elle présente un faciès eutrophisé à ortie dioïque, ronce bleue et benoîte commune avec une strate herbacée où se rencontre la violette des marais (dans les endroits les plus humides), la fougère femelle et la laïche des marais. Les prairies sont localisées dans la partie la plus au sud de la ZNIEFF (au sud du canal de Thénorgues) en mélange avec de petits étangs. Des plans d'eau ont également été créés au niveau de la zone d'exploitation de la tourbe. Les plantations de peupliers sont nombreuses et en constante augmentation. Celles du secteur de Thénorgues sont néanmoins très intéressantes (la présence de clairières et de petites roselières constituant un très bon habitat pour les fauvelles paludicoles).

La flore comprend de nombreuses espèces rares, avec 8 espèces protégées : la grande douve (protection nationale), la germandrée des marais, le saule rampant, le pâturin des marais, l'œnanthe à feuilles de silaüs, la linaigrette à larges feuilles, le laitron des marais (protection régionale) et le marisque (protection départementale). La plupart d'entre eux sont inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, en compagnie de neuf autres espèces présentes sur le site (saule à cinq étamines, ményanthe trèfle d'eau, comaret, orchis incarnat, catabrose

aquatique, pédiculaire des marais, utriculaire commune, cératophylle submergé et laïche tardive).

La faune entomologique est bien diversifiée, avec notamment de nombreuses libellules et des papillons variés. On y distingue notamment le cuivré des marais, papillon protégé en France depuis 1993, en danger d'extinction dans la plupart des pays d'Europe, inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge des Lépidoptères de Champagne-Ardenne, en compagnie du damier noir.

Les étangs, les mares et les fossés permettent le développement de certaines populations d'Odonates, avec une libellule protégée en France, l'agrion de Mercure (espèce méridionale à aire disjointe et située ici non loin de sa limite septentrionale de répartition), rare dans le département des Ardennes et d'une façon plus générale dans la moitié nord de la France, inscrit aux annexes II de la convention de Berne et de la directive Habitats, figurant sur le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger d'extinction" dans la moitié nord de la France) et sur la liste rouge régionale avec une quinzaine d'autres espèces observées sur le site. Il s'agit de la libellule fauve, de l'agrion gracieux, de l'agrion mignon, du gomphe vulgaire, de l'aesche printanière, de l'aesche isocèle, de la grande aesche, de l'orthétrum brun, de l'orthétrum bleuissant, de la cordulie à taches jaunes, de la cordulie métallique, du leste dryade et du sympétrum noir.

Huit espèces d'amphibiens ont été notées sur le site et plus particulièrement la rainette arboricole entièrement protégée en France (depuis 1993) et en Europe par la convention de Berne et la directive Habitats (annexes II et IV). Elle figure également dans le livre rouge de la faune menacée de France et sur la liste rouge régionale.

L'avifaune est variée (avec près d'une centaine d'espèces différentes observées), elle est caractérisée par une abondance importante des petits passereaux. Douze espèces appartiennent à la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne : le phragmite des joncs, la pie-grièche écorcheur, la pie-grièche grise, le tarier d'Europe, le vanneau huppé, la bécassine des marais, la huppe fasciée, la bouscarle de Cetti, le milan noir, le milan royal, le busard cendré et le faucon hobereau.

Certains carnivores fréquentent le site et notamment le chat sauvage, la pipistrelle commune, le vespertilion de Daubenton (totalement protégés), le blaireau, le putois, l'hermine et la belette.

Une vingtaine d'hectares a été loué au Conservatoire du Patrimoine naturel de Champagne-Ardenne qui s'est engagé à les entretenir.

Le site a été proposé dans le cadre de la directive Habitats. Il est encore en bon état mais et très menacé surtout par l'exploitation de la tourbe, les plantations de peupliers (en extension), plus secondairement par le drainage puis la mise en culture, par les risques de pollution des eaux et des sols (dépôts de fumier, emploi de fertilisants ou de pesticides, eutrophisation, etc.), et aussi par la dynamique naturelle.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210001125 LES MARAIS DE L'AVEGRES A CHALLERANGE ET MONTHOIS

Sources / Informateurs

COPPA Gennaro (1995 - 2000)
DUBIEF L., DAUPHIN C. & HUET R. - 1996
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1983
GRANGE Patrick (1988 - 1997)

Sources / Bibliographies

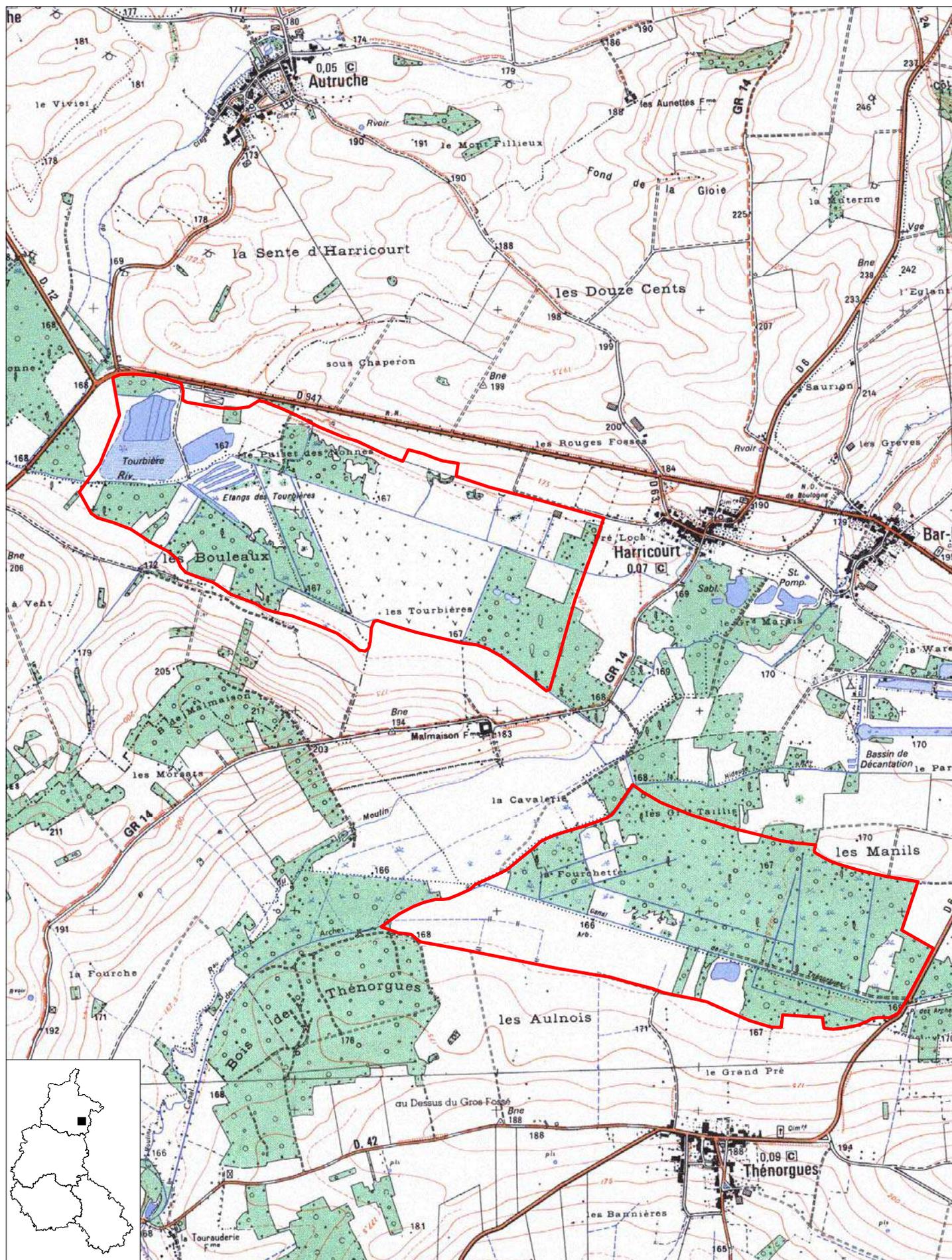
COPPA G. & DUVAL T. - "Expertise écologique de la tourbière de la Bar. Flore et Odonates". ECOLOR Association d'Etude et d'Aménagement Ecologique en Lorraine, 28 pages (1989)
COPPA G. - "Odonates du marais de Germont. Département des Ardennes". Martinia, II /2, Bois d'Arcy : 43-48 (1995)
DUPUY M. - "Sortie botanique du 23 juin 1985. Bois de Sommehaute. Tourbière de la Bar". Bulletin de la Soc. Hist. Nat. des Ardennes., 75 : 8-10 (1986)
DUVIGNEAUD J. - "Les marais de la Bar à Autruche-Harricourt-sur-Bar et Germont (département des Ardennes, France). Flore et végétation". Natura Mosana, 42/2 : 48-56 (1989)
URCANE - "Etude régionale complémentaire à l'inventaire des tourbières". Pour la D.R.A.E. Champagne-Ardenne, 40 pages (1987)
URCANE - "Les tourbières de Germont-Buzancy (Ardennes, proposition pour la réserve naturelle)". 31 pages, 5 figures (1981)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Carex serotina</i>	542		A					
<i>Catabrosa aquatica</i>	224		A					
<i>Cladium mariscus</i>	533		A					
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	542		A					
<i>Eriophorum latifolium</i>	542		A					
<i>Poa palustris</i>	531		A					
Arachnides								
Araignées								
<i>Argiope bruennichi</i>								
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Ceratophyllum submersum</i>	224		A					
<i>Comarum palustre</i>	532	D	A					
Dicotylédones G-P								
<i>Menyanthes trifoliata</i>	531		A					
<i>Oenanthe silaifolia</i>	382		A					
<i>Pedicularis palustris</i>	542		A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ranunculus lingua</i>	531		B					
<i>Salix pentandra</i>	441		A					
<i>Salix repens</i>	542		A					
<i>Sonchus palustris</i>	531		A					
<i>Teucrium scordium</i>	531		A					
<i>Utricularia vulgaris</i>	224		A					
Insectes								
Lépidoptères								
<i>Lycaena dispar rutila</i>								
<i>Melitaea diamina</i>								
Odonates								
<i>Aeshna grandis</i>								
<i>Anaciaeschna isosceles</i>								
<i>Brachytron pratense</i>								
<i>Coenagrion mercuriale</i>		D						
<i>Coenagrion scitulum</i>								
<i>Crocothemis erythraea</i>		L						
<i>Gomphus vulgatissimus</i>								
<i>Lestes dryas</i>								
<i>Libellula fulva</i>								
<i>Orthetrum brunneum</i>								
<i>Orthetrum coerulescens</i>								
<i>Somatochlora flavomaculata</i>								
<i>Somatochlora metallica</i>								
<i>Sympetrum danae</i>								
<i>Sympetrum flaveolum</i>							1980	
<i>Sympetrum pedemontanum</i>								
Règne animal								
Amphibiens								
<i>Hyla arborea</i>								
Mammifères								
<i>Mustela putorius</i>								

<i>Myotis daubentoni</i>								
Oiseaux								
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		R						
<i>Cettia cetti</i>		R						
<i>Circus pygargus</i>		R						
<i>Falco subbuteo</i>		R						
<i>Gallinago gallinago</i>		R						
<i>Lanius collurio</i>		R						
<i>Lanius excubitor</i>		R						
<i>Milvus migrans</i>		R						
<i>Milvus milvus</i>		R						
<i>Saxicola rubetra</i>		R						
<i>Upupa epops</i>		R						
<i>Vanellus vanellus</i>		R						

MARAIS DE GERMONT ET DE BUZANCY



Surface (ha) : 388.2
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km
N° de carte IGN : 3011 E

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

Annexe 2

PLAN CADASTRAL

Site n° 42 "Marais de Germont-Buzancy"

PARCELLES CADASTRALES



N
1

Site n° 42 "Marais de Germont-Buzancy"
Communes d'Autruche, Harricourt et Germont (08)

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012,
Source : IGN BDOrthophoto 2005©



Annexe 3

DONNEES PALYNOLOGIQUES DES TOURBIERES DE LA BAR

PALYNOLOGIE DE LA VALLÉE DE LA BAR DU TARDIGLACIAIRE AU POSTGLACIAIRE

	Période	Datation Av. J.C.	Profondeur en cm	Pourcentages végétaux essentiels (5)	Végétation
P O S T G L A C I A I R E	Subatlantique	500	70	Pollens arboréens : fagus sylvatica en extension jusqu'à 21% - Alnus 24% continue à décroître - Ulmus atteint 9,5% - Corylus (10-45%) - Salix (2-45%) Betula (1-8%) - Juniperus communis s'étend avec un maximum de 11% (1) Graminées et Cypéracées en grande extension Pollens de céréales présents à tous niveaux (2)	Forêt en régression
			75	Pollens arboréens : Alnus 36% en moyenne (chute brutale) - Quercus en augmentation de 6 à 26% (3) - Pinus (10-29%) - Corylus (4-16%) - Betula (1-8%) - Salix (1-6%) Graminées et Cypéracées en augmentation	Recul de la forêt Défrichements (Néolithique - Age du Bronze)
	Subboréal	2 000	127		
			174	Pollens arboréens : Alnus 66% en moyenne - Corylus (8-20%) - Quercetum mixtum (8-23%) - Pinus (8-18%) - Salix (2-4%) - Betula (1-2%) Dryopteris atteint une extension considérable Apparition de pollens de céréales (4)	Extension de la forêt
			226	Pollens arboréens : Alnus 65% en moyenne - Corylus 19,4% - Quercus 7,2% en moyenne - Pinus (6-18%) - Betula (1-2%) - Salix (2-40%) Dryopteris en extension	Extension de la forêt
	Atlantique	5 500	257,5	Pollens arboréens : Alnus 41% - Pinus (12-38%) - Corylus (9-34%) - Quercetum (10-20%) - Salix (2-4%) Betula (1-2%) - Graminées et Cypéracées sont peu représentées pendant tout l'Atlantique	Extension de la forêt
			260	Pollens arboréens : Pinus domine au début, puis cède la place à Corylus avellana (41%) - Extension des thermophiles avec Alnus glutinosa (13%) - Quercetum mixtum (5%) - Salix (4-6%) Dryopteris thelypteris continue son extension (55%)	Extension de la forêt
Boréal	6 700	262,5			
		265	Pollens arboréens : Pinus sylvestris (22-40%) - Betula (2-3%) - Quercus en progrès - Salix (2-3%) Graminées et Cypéracées en baisse considérable Fougères en augmentation : Dryopteris thelypteris (7-13%)	Réchauffement Reprise de la forêt	
Préboréal	8 200	270			
T A R D I G L A C I A I R E			272,5	Pollens arboréens : arbres en régression (25-36%) - Pinus sylvestris (18-20%) - Betula (6-12%) - Juniperus (1-4%) - Salix (2-6%) - Corylus et Quercetum 1% Graminées en progression (35-55%) Cypéracées (65-72%)	Recul de la forêt et des plantes thermophiles
	Dryas récent	8 800	295		
			297,5	Pollens arboréens : Pinus sylvestris (25-16%) - Betula (4-9%) - Juniperus communis (9-18%) - Salix (2-5%) - Alnus jusqu'à 4% - Corylus et Quercetum 1% Graminées (11-22%) - Cypéracées (48-64%) A tous les niveaux, abondance des pollens de plantes aquatiques et semi-aquatiques	Les forêts claires sont en régression
Alleröd	9 800	320			

D'après MULLENDERS, 1960 modifié par PENISSON, 1993

Conservatoire du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne, 2003

Annexe 4

**ELEMENTS D'ANALYSE GENERALE RELATIVE AU SUIVI
PIEZOMETRIQUE (DOCOB 2003)**

PRINCIPALES DONNEES RELATIVES AU SUIVI PIEZOMETRIQUE DE LA NAPPE D'EAU (ISSUES DU DOCOB 2003)

Le niveau de la nappe semble stable depuis le début de la nouvelle exploitation en 1992.

Evolution du niveau des eaux de surface

On observe un fort gradient hydraulique du bassin d'exploitation vers le centre de la tourbière, à environ 800 mètres à l'est de la Zone de Protection Ecologique. Ceci est à la fois le reflet de la piézométrie naturelle (le bassin est situé sur l'isohypse 166 m tandis que le centre de la tourbière se rapproche des 167 m), et la conséquence de l'extraction de la tourbe. Ce matériau est en effet très rétentif, c'est pourquoi l'eau libre se trouve à un niveau inférieur par rapport à son niveau initial.

Depuis 1992, les niveaux d'eau de la Bar et des bassins d'exploitation sont restés à peu près constants, se situant en moyenne au niveau de l'isohypse 166,35 m.

Evolution de la nappe.

Remarque générale sur les graphiques :

1 - Le rabattement de la nappe par la Bar n'est pas restitué à l'identique. Chaque piézomètre est distant de 75 mètres d'un autre, à l'exception du n° 108. Afin de respecter l'échelle des abscisses, une extrapolation entre le piézomètre 108 et le 138 a été effectuée.

2 - Ces graphiques ont été établis en effectuant la moyenne des relevés de juin 1992 à juillet 2002.

Variations selon un axe NORD -SUD

On observe un bombement piézométrique au centre de la tourbière selon un axe nord-sud. Différentes explications peuvent être données pour interpréter ce phénomène :

- une diminution locale de la perméabilité de l'aquifère,
- un effet de drainage.

Ainsi, il apparaît clairement que la Bar d'une part, et le fossé de Germont d'autre part, drainent assez fortement la tourbière. Le fossé de Germont est pourtant un ouvrage hydraulique de faible dimension (2 m de large) et très envasé. La rivière de la Bar, même si elle a un faible débit ($5 \text{ m}^3/\text{s}$ à Cheveuges sur la Bar), a subi en 2000 un curage d'entretien de son lit ce qui pourrait expliquer son fort effet drainant.

Variations selon un axe OUEST - EST

Cet axe présente une surface piézométrique relativement plane, avec un léger infléchissement d'une vingtaine de centimètres à l'est de la tourbière au mois de juin. Il se pourrait que ce phénomène soit dû au fossé de drainage situé à quelques centaines de mètres à l'est de la limite de la parcelle. En revanche, aucun drainage n'est observé à l'ouest.

Le niveau de la nappe est resté constant sur la période 1992-2003. Les graphiques 9 et 10 indiquent, par l'intermédiaire des courbes de tendances, que l'isohypse se situe entre 166,8m et 167m au centre de la tourbière, et qu'il a tendance à remonter depuis 2 ans (Piézomètre 135).

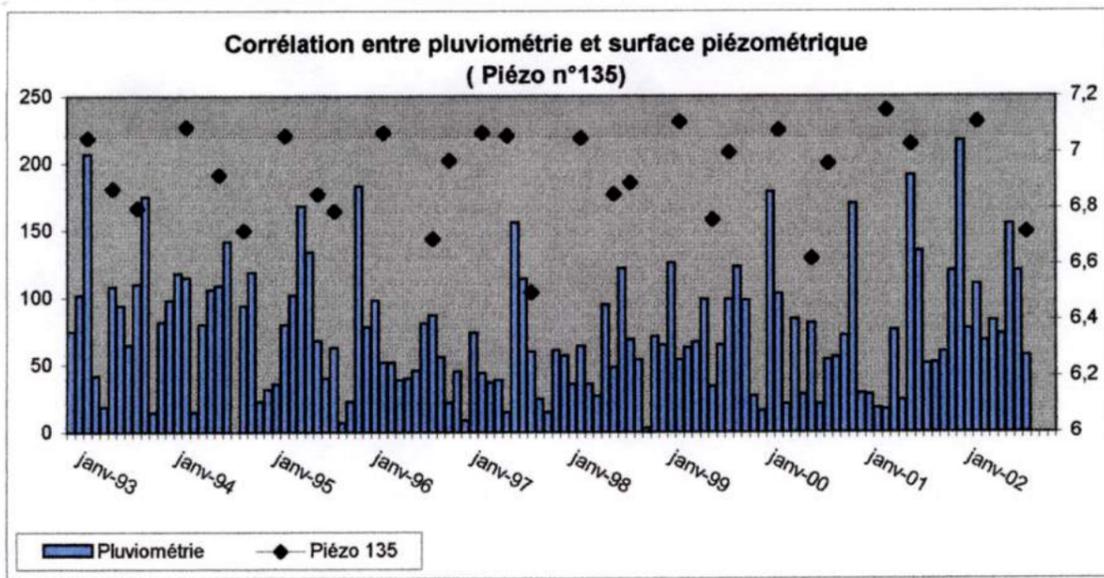
Cette tendance se retrouve sur tous les piézomètres, même sur le fossé de Germont (Piézomètre 144) où, du fait de l'effet de drainage, le niveau de l'eau se situe un peu plus bas (isohypse 166,6m).

Cependant, il est important de noter que les fluctuations de ces niveaux s'amplifient tous les ans. Sur le piézomètre 135, le phénomène de battement de nappe s'accroît, passant de 29cm d'écart entre mars 1992 et juillet 1992, à 46cm en 2000 (Graphique 11).

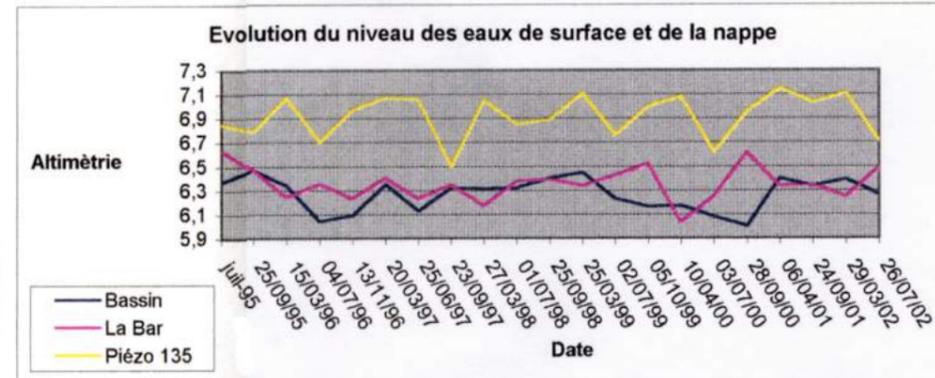
Ce phénomène se retrouve là aussi sur la quasi-totalité des piézomètres, les différences de niveaux entre la période de crue et la période d'étiage atteignant parfois les 60cm.

Le marais semble donc subir des phénomènes de drainages qui s'accroissent depuis plusieurs années. Les niveaux d'eau moyens sont quasi identiques à ceux d'il y a dix ans, mais les crues et les décrues semblent plus rapides. Le marais subit donc en été un déficit en eau plus important.

SUIVIS PIÉZOMÉTRIQUES (DOCUMENT 1)

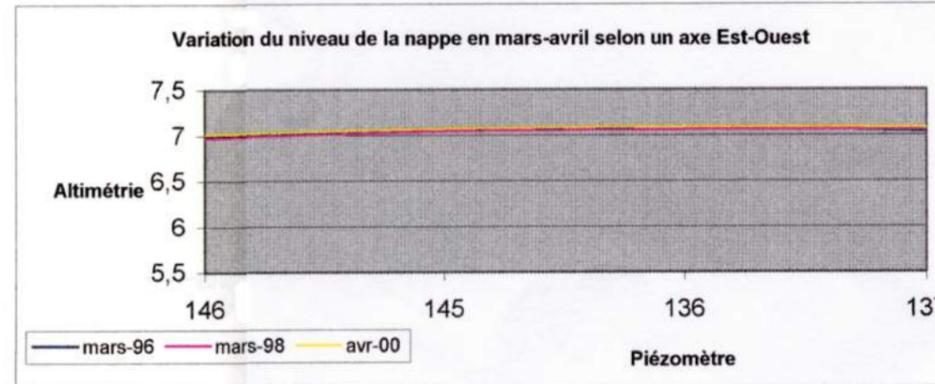
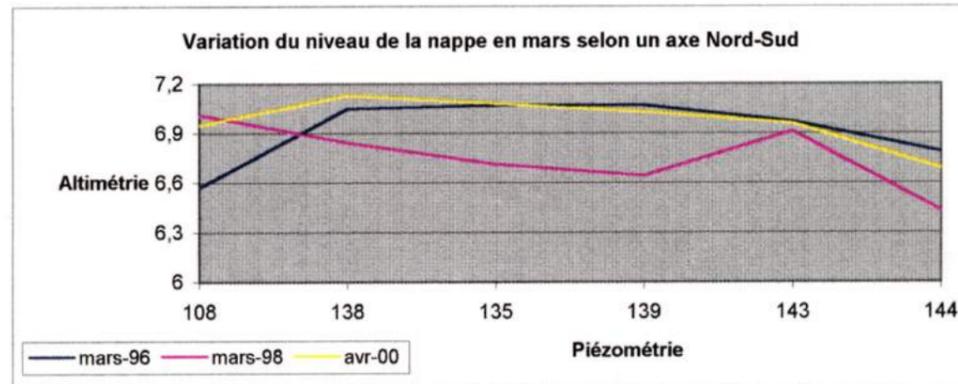


Graphique n°1



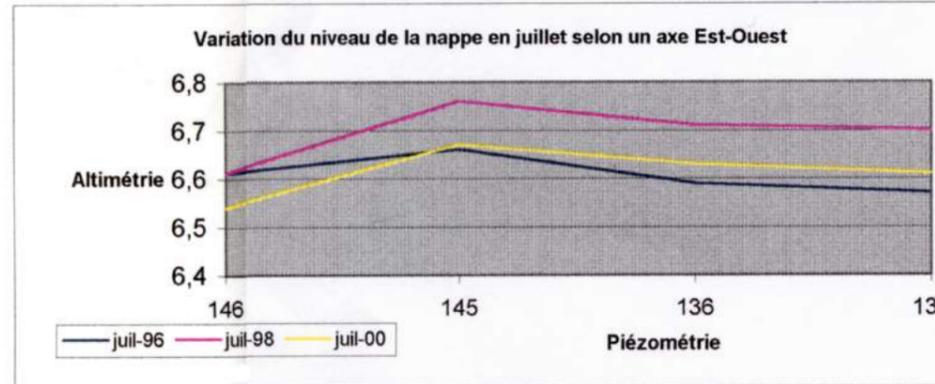
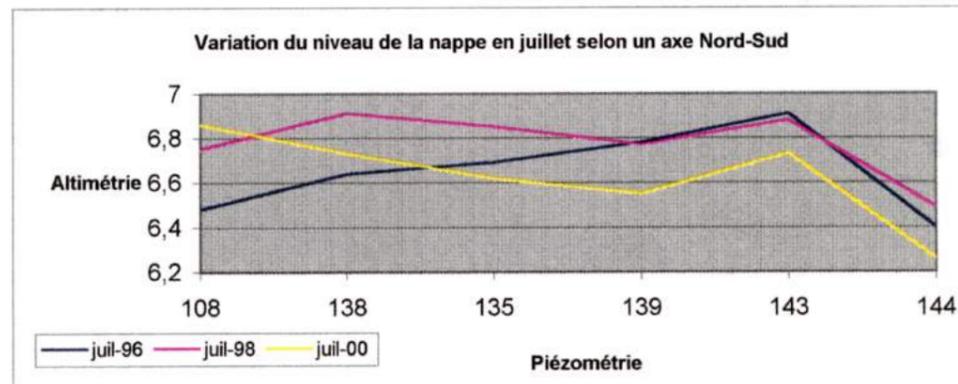
Graphique n°2

Graphique n°3



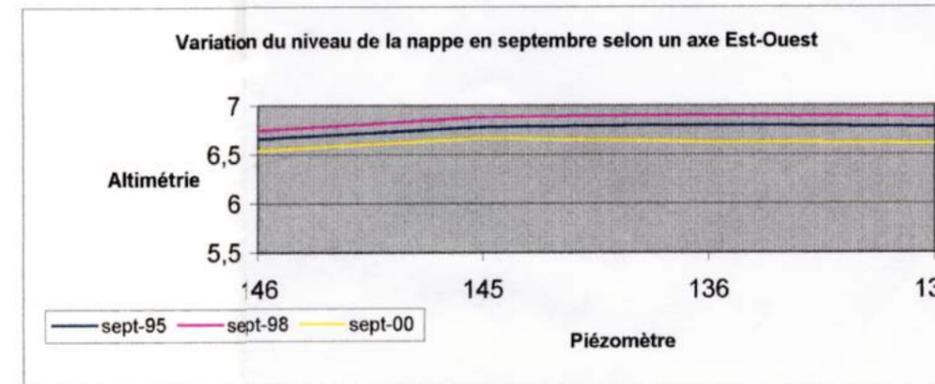
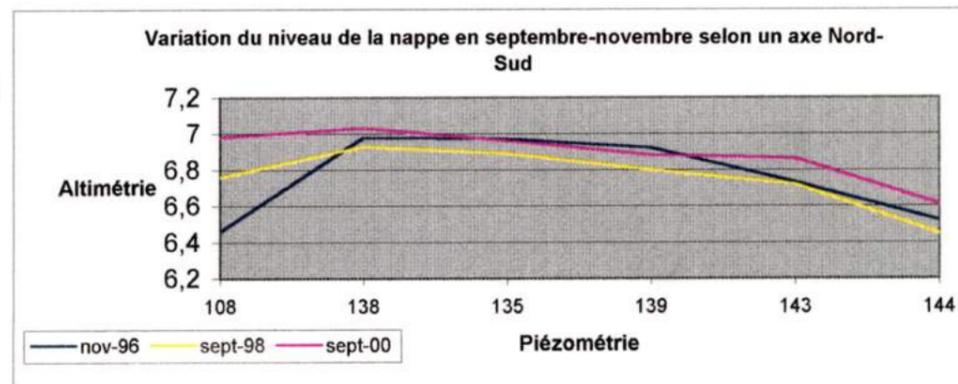
Graphique n°6

Graphique n°4



Graphique n°7

Graphique n°5

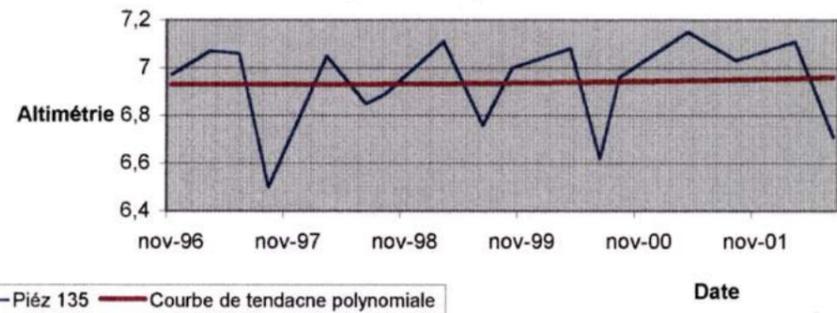


Graphique n°8

Conservatoire du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne

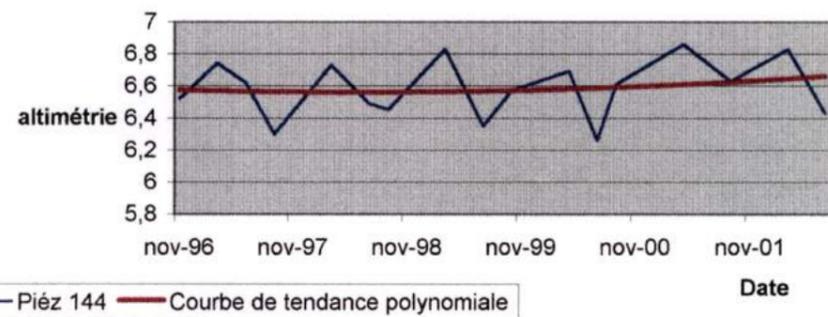
SUIVIS PIÉZOMÉTRIQUES (DOCUMENT 2)

Variation du niveau de la nappe
(Piézo135)



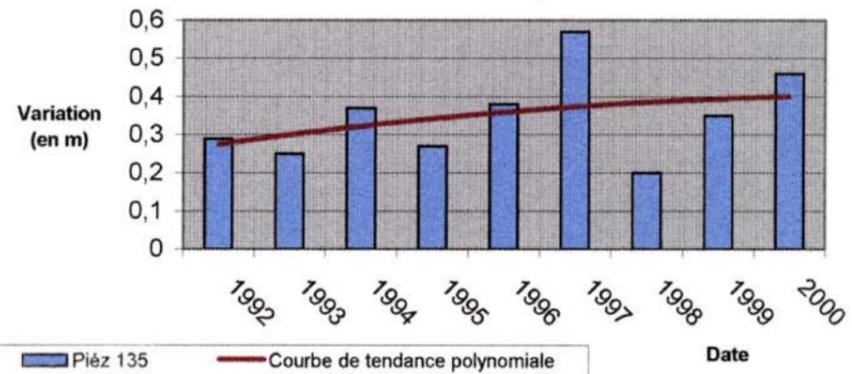
Graphique n° 9

Variation du niveau de la nappe
(Piézo144)



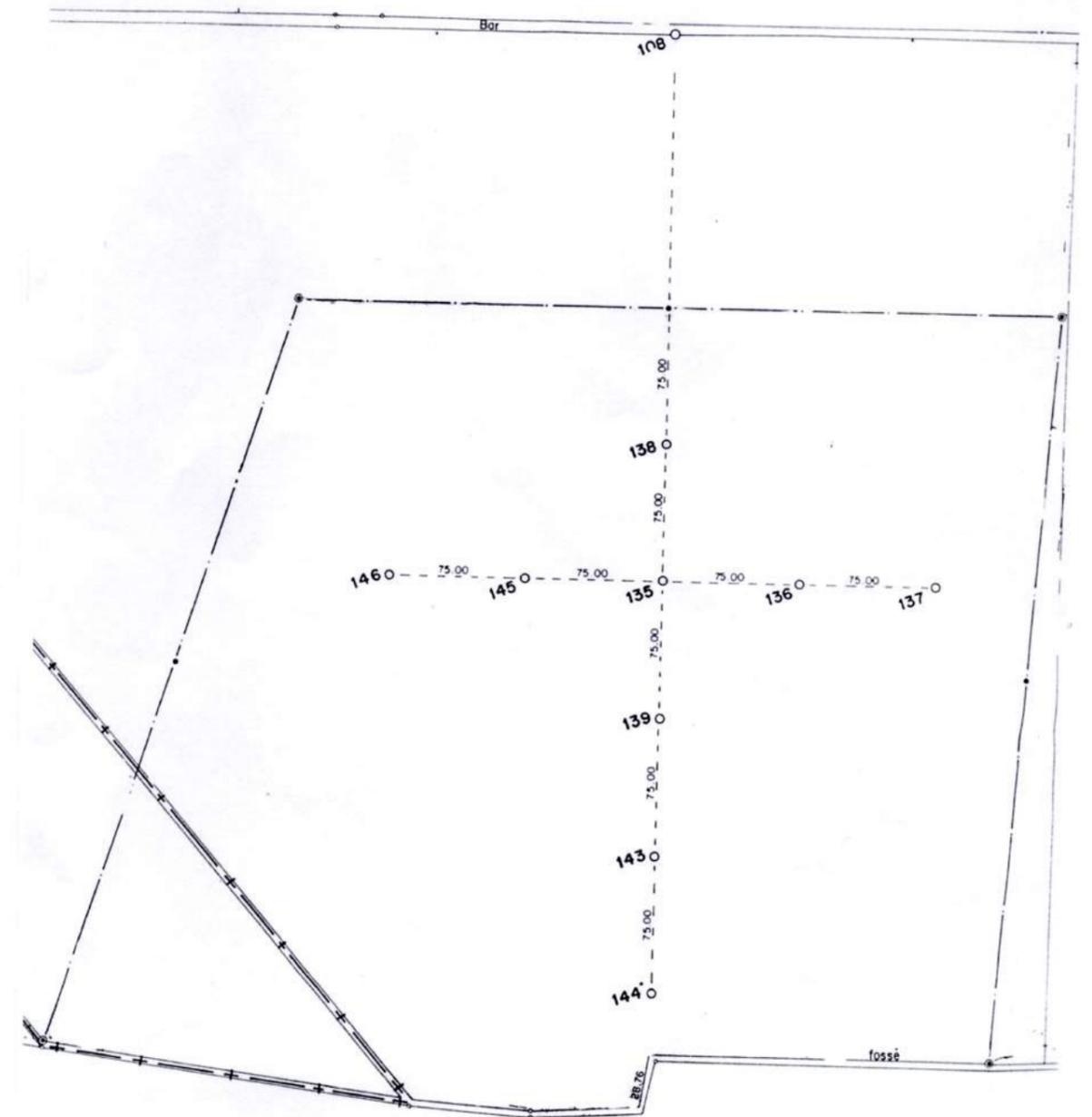
Graphique n° 10

Variation des niveaux d'eau au piézomètre 135



Graphique n° 11

Localisation des piézomètres
(sur la zone de protection écologique)

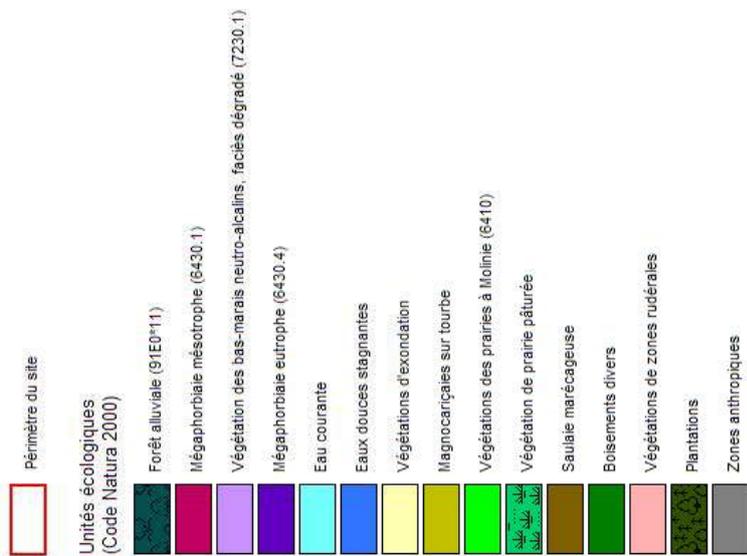


Conservatoire du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne

Annexe 5

**LOCALISATION ET ANALYSE DES RELEVES
PHYTOSOCIOLOGIQUES
EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS**

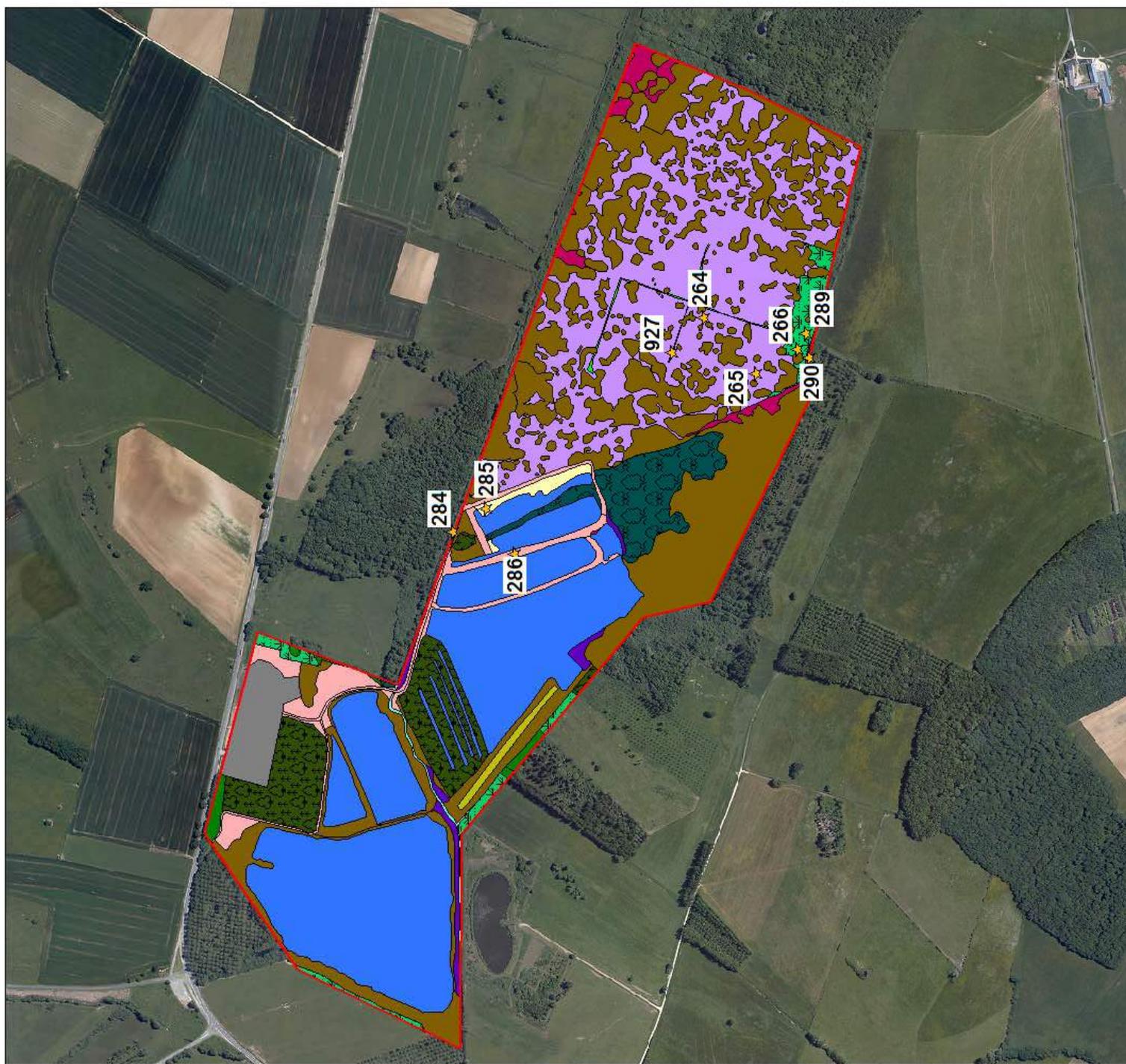
RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES



★ Relevés phytosociologiques

N
↑

Evaluation du Document d'objectifs 2004-2011
Site Natura 2000 n°42
"Marais de Germont-Buzancy" (08)
© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne, 2012.
Source : IGN BDOrthophoto 2005



Tableaux de relevés phytosociologiques

Site Natura 2000 n°42 "Marais de Germont-Buzancy" (Ardennes)

Dates : 27 juin, 11 août et 1er septembre 2011

Observateur : T. LORICH (CENCA)

relevé	285	927	264	265	290	266	289	286	284
S (m ²)	4	4	25	25	9	16	20	20	10
Rh (%)	70	100	100	100	100	95	100	95	100
Diversité spécifique	10	14	12	9	6	21	23	13	6

All. Magnocaricion elatae*Carex elata* 2**O. Magnocaricetalia elatae**

Galium palustre + 1 1
Stachys palustris 2 2
Lysimachia vulgaris +

Cl. Phragmito australis - Magnocaricetea elatae

Lycopus europaeus 2 1 3
Lythrum salicaria 2 1
Equisetum fluviatile 1
Mentha aquatica 1 1 2 1
Iris pseudacorus 1 +
Rumex hydrolapathum 1

All. Bidention tripartitae

Bidens tripartita 2
Juncus articulatus 3

Cl. Bidentetea tripartitae*Polygonum hydropiper* 1**Cl. Scheuchzerio palustris - Caricetea fuscae***Potentilla palustris* 1**Ass. Junco acutiflori - Molinietum caeruleae**

Hydrocotyle vulgaris 5
Molinia caerulea 1

O. Molinietalia caeruleae

Ranunculus flammula + 3 1 +
Galium uliginosum + 1
Cirsium palustre +

Cl. Molinio caeruleae - Juncetea acutiflori**Ass. Calystegio sepium - Phragmitetum australis**

Calamagrostis canescens 1 5 5 2 1
Calystegia sepium 1 3
Eupatorium cannabinum + +
Urtica dioica + +
Cirsium oleraceum 1

All. Convolvulion sepium

Myosoton aquaticum 1 1
Galeopsis tetrahit + 1
Phalaris arundinacea 2

All. Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae/Ss-all. Filipendulenion ulmariae*Filipendula ulmaria* 1 2 3 + +**Cl. Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium**

<i>Angelica sylvestris</i>		+	2	2	1	+
<i>Epilobium hirsutum</i>		1				
<i>Epilobium parviflorum</i>		+		+		+
<i>Lotus pedunculatus</i>		+				2

Ass. *Juncus inflexi* - *Menthetum longifoliae*

<i>Juncus effusus</i>		1					4	2
<i>Ranunculus repens</i>							2	3
<i>Juncus inflexus</i>								1
<i>Potentilla anserina</i>							+	

Cl. *Agrostietea stoloniferae*

<i>Agrostis stolonifera</i>							2	2
<i>Carex hirta</i>							+	
<i>Holcus lanatus</i>		1					+	1
<i>Phleum pratense</i>								2

Cl. *Arrhenatheretea elatioris*

<i>Trifolium repens</i>							1	3	2
<i>Trifolium pratense</i>									1
<i>Taraxacum dens-leonis</i>		+					1	2	2
<i>Poa trivialis</i>		1							
<i>Rumex acetosa</i>							1		
<i>Plantago major</i>		1					1	2	
<i>Lolium perenne</i>							+		
<i>Medicago lupulina</i>									1
<i>Rumex obtusifolius</i>								2	

O. *Onopordetalia acanthii*

<i>Mellilotus albus</i>									3
<i>Mellilotus officinalis</i>									2
<i>Daucus carota</i>									1

Cl. *Artemisietea vulgaris*

<i>Cirsium arvense</i>									3
<i>Artemisia vulgaris</i>							1		2
<i>Dipsacus fullonum</i>							+		1
<i>Cirsium vulgare</i>							1		

O. *Salicetalia auritae*

<i>Salix cinerea</i>		1							1
<i>Solanum dulcamara</i>							+		

Cl. *Alnetea glutinosae*

Autres

<i>Echinochloa crus-galli</i>		1					1	1	
<i>Senecio jacobaea</i>									2
<i>Erigeron annuus</i>								2	
<i>Polygonum persicaria</i>							1		

Indicateurs de l'état de conservation des mégaphorbiaies mésotrophes

Nom	Mégaphorbiaie mésotrophe à Filipendule
Sous-alliance	<i>Filipendulion ulmariae</i>
Etat de conservation à privilégier	Prairie à hautes herbes mésotrophe, diversifiée

Paramètres	Critères	Indicateurs de l'état de conservation	Critères d'évaluation	Méthode d'évaluation
Structure et fonctionnalité	Diversité	Diversité floristique (indice de diversité de Shannon et Weaver)	Bon > 2.5 Altéré entre 1.5 et 2.5 Dégradé < 1.5	Relevé phytosociologique (Braun Blanquet)
	Structure	Recouvrement de la strate herbacée (en %)	Bon 90-100 Altéré 50-90 Dégradé 0-50	Estimation visuelle des proportions à l'échelle de l'entité homogène
	Dynamique	Embossonnement par les espèces ligneuses	Bon Recouvrement < 10% Altéré Recouvrement entre 10 et 50% Dégradé Recouvrement > 50%	Estimation visuelle des proportions à l'échelle de l'entité homogène
Vulnérabilité	Altérations	Niveau trophique (indice d'Ellenberg)	Bon < 6 Altéré 6 à 7 Dégradé > 7	Relevé phytosociologique (Braun Blanquet)

Indicateurs de l'état de conservation des mégaphorbiaies méso-eutrophes

Nom	Mégaphorbiaie méso-eutrophe à Calamagrostis
Association	<i>Calystegio sepium – Phragmitetum australis</i>
Etat de conservation à privilégier	Prairie à hautes herbes mésotrophe, diversifiée

Paramètres	Critères	Indicateurs de l'état de conservation	Critères d'évaluation	Méthode d'évaluation
Structure et fonctionnalité	Diversité	<i>Diversité floristique (indice de diversité de Shannon et Weaver)</i>	Bon > 2.5 Altéré entre 1.5 et 2.5 Dégradé < 1.5	Relevé phytosociologique (Braun Blanquet)
	Structure	<i>Recouvrement de la strate herbacée (en %)</i>	Bon 90-100 Altéré 50-90 Dégradé 0-50	Estimation visuelle des proportions à l'échelle de l'entité homogène
	Dynamique	<i>Embossissement par les espèces ligneuses</i>	Bon Recouvrement < 10% Altéré Recouvrement entre 10 et 50% Dégradé Recouvrement > 50%	Estimation visuelle des proportions à l'échelle de l'entité homogène
Vulnérabilité	Altérations	<i>Niveau trophique (indice d'Ellenberg)</i>	Bon < 6 Altéré 6 à 7 Dégradé > 7	Relevé phytosociologique (Braun Blanquet)

Evaluation de l'état de conservation des mégaphorbiaies mésotrophes

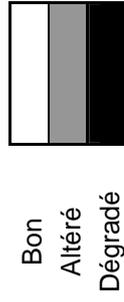
Num. relevé	Indicateurs « visuels »		Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques	
	St. herbacée (%)	Embuisonnement (%)	Indice de diversité	Indice Ellenberg
2011/290	100	< 10	2	5.1
Evaluation finale				
Altéré				

Mégaphorbiaies mésotrophes à Filipendule

Evaluation de l'état de conservation des mégaphorbiaies méso-eutrophes

Num. relevé	Indicateurs « visuels »		Indicateurs évalués avec les relevés phytosociologiques	
	St. herbacée (%)	Embuisonnement (%)	Indice de diversité	Indice Ellenberg
2011/264	100	< 10	1.9	5
2011/265	100	< 10	1.6	4.9
Evaluation finale				
Altéré				

Mégaphorbiaies méso-eutrophes à Calamagrostis



Annexe 6

LISTE ET STATUT DE LA FLORE PRESENTE SUR LE SITE

Liste et statut de la flore présente sur le site n°42

Légende :

DH : Directive « Habitats »
 PN : Protection nationale
 PR : Protection régionale
 PD : Protection départementale
 LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANE 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPI C. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH PN PR PD LR NLR C-A	
<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée sternutatoire	X			X				X										
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostis commun	X								X									
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis stolonifère									X				X					
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante										X								
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau commun				X					X				X					
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaerth.	Auline glutineux				X					X				X					
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol.	Vulpin roux									X									
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	Vulpin genouillé						X							X					
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs										X								
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	X										X							
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois	X			X					X				X					
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil sauvage				X														
<i>Arctium lappa</i>	Grande Bardane																		
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée																		
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune										X								
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle									X									
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau	Barbarea intermédiaire									X									
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarea commune										X								
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette																		
<i>Berula erecta</i>	Petite berle																		
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent	X			X					X									
<i>Bidens cernua</i> L.	Bident penché										X			X					
<i>Bidens radiata</i>	Bident radié																		
<i>Bidens tripartita</i> L.	Bident tripartite						X							X					
<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	X																	

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANE 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPIC. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH	PN	PR	PD	LR	NLR	C-A
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth	Calamagrostis des marais			X	X		X		X	X	X	X		X	X	X	X							
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostis commune	X			X																			
<i>Callitriche platycarpa</i>	Callitriche à fruits plats										X													
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	Callitriche des eaux stagnantes		X				X		X	X														
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune fausse bruyère	X								X		X		X										
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	X			X		X		X	X		X		X										
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies								X	X	X	X		X	X									
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur										X	X												
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée								X	X	X	X												
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés								X	X	X	X												
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu			X					X	X	X													
<i>Carex acuta</i> L.	Laïche aigue								X	X	X													
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais								X	X	X													
<i>Carex appropinquata</i> Schumacher.	Laïche paradoxale		X					X												X				X
<i>Carex brizoides</i> L.	Laïche fausse brize																							
<i>Carex distans</i> L.	Laïche à épis distants			X																				
<i>Carex elata</i> All.	Laïche raide			X			X				X													
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laïche glauque								X	X														
<i>Carex flava</i> L.	Laïche jaunâtre	X								X														
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée				X					X	X													
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laïche noire						X									X								
<i>Carex paniculata</i> L.	Laïche paniculée			X			X			X	X			X	X									
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laïche des rives			X			X		X	X														
<i>Carex rostrata</i> Stokes	Laïche à bec		X				X		X	X	X													
<i>Carex strigosa</i> Huds.	Laïche maigre						X		X	X														
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laïche vésiculeuse	X		X			X		X	X														
<i>Carex viridula</i> Michx. subsp. viridula	Laïche tardive								X	X	X													X
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv.	Catabrose aquatique		X		X		X																	X
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun									X							X							
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis	Céraiste nain			X																				
<i>Ceratophyllum demersum</i> L.	Cératophylle épineux									X	X	X											X	
<i>Ceratophyllum submersum</i> L.	Cératophylle inerme			X						X	X													X

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPI C. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH	PN	PR	PD	LR	NLR	C-A	
<i>Chara sp.</i>	Chara sp.									X														
<i>Chenopodium polyspermum L.</i>	Chénopode polysperme			X																				
<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	Cirse des champs									X		X				X								
<i>Cirsium oleraceum (L.) Scop.</i>	Cirse maraîcher							X	X	X	X	X	X			X								
<i>Cirsium palustre (L.) Scop.</i>	Cirse des marais	X	X					X	X	X	X	X	X			X								
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten.</i>	Cirse commun								X	X	X	X	X			X								
<i>Cladium mariscus (L.) Pohl</i>	Marisque	X		X	X	X	X		X	X	X						X							
<i>Clinopodium vulgare</i>	Sariette commune															X								
<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Liseron des champs								X															
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine monogyne							X	X															
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun								X															
<i>Dactylis glomerata L.</i>	Dactyle								X							X								
<i>Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó</i>	Orchis négligé										X						X							X
<i>Daucus carota</i>	Carotte									X						X								
<i>Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv.</i>	Canche cespiteuse	X																						
<i>Dipsacus fullonum L.</i>	Cabaret des oiseaux								X							X								
<i>Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P.Fuchs</i>	Dryopteris des chartreux								X		X		X			X								
<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	Fougère mâle			X																				
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Pied-de-coq									X						X								
<i>Elodea canadensis Michx.</i>	Elodée du Canada			X																				
<i>Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John</i>	Elodée à feuilles étroites			X																				
<i>Elymus campestris</i>	Chiendent des champs									X														
<i>Epilobium ciliatum Raf.</i>	Epilobe cilié			X						X														
<i>Epilobium hirsutum L.</i>	Epilobe hérissé	X		X					X	X	X	X	X			X								
<i>Epilobium palustre L.</i>	Epilobe des marais	X		X					X	X	X	X	X			X								
<i>Epilobium parviflorum Schreb.</i>	Epilobe à petites fleurs	X		X					X	X	X	X	X			X								
<i>Epilobium tetragonum L.</i>	Epilobe à tige carrée			X					X	X	X	X	X			X								
<i>Equisetum fluviale L.</i>	Prêle des eaux			X					X	X	X	X	X			X								
<i>Equisetum palustre L.</i>	Prêle des marais			X					X	X	X	X	X			X								
<i>Erigeron annuus (L.) Desf.</i>	Vergerette annuelle			X												X								
<i>Eriophorum polystachion L.</i>	Linagrette à feuilles étroites			X							X					X								

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANE 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPI C. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH PN I PR PD LR N LR C-A	
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à feuilles larges						X	X		X	X							X	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine				X				X	X	X			X	X	X	X		
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau																X		
<i>Festuca longifolia</i> Thuill.	Fétuque à longues feuilles				X														
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	X																	
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés	X			X		X	X	X	X	X	X		X					
<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Bourdaine							X	X	X									
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun							X	X	X									
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne								X	X	X						X		
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galeopsis tétrahit						X	X	X	X							X		
<i>Gallium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	X					X	X	X	X				X	X	X			
<i>Gallium palustre</i> L.	Gaillet des marais				X		X	X	X	X				X	X	X			
<i>Gallium uliginosum</i> L.	Gaillet des fanges	X			X		X	X	X	X							X		
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé							X	X	X									
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune							X	X	X									
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre							X	X	X									
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie flottante						X	X	X	X				X	X	X			
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb.	Glycérie aquatique				X		X	X	X	X							X		
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Gnaphale des marais						X												
<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr.	Potamot dense				X														
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch	Ache faux cresson			X	X														
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune						X		X	X							X		
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse								X	X				X	X	X			
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	Ecuelle d'eau	X				X													
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr.	Millepertuis à quatre aîles				X				X	X				X	X	X			
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune				X		X	X	X	X									
<i>Juncus articulatus</i> L.	Joncs à fruits luisants				X		X	X	X	X				X	X	X			
<i>Juncus bufonius</i> L.	Joncs des crapauds						X												
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré							X	X	X									
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars				X		X	X	X	X				X	X	X			
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	X			X							X							
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune																		
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés								X	X									

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANÉ 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPIC, 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHÉVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH PN PR PD LR NLR C-A	
<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau			X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Lemna trisulca</i> L.	Lentille d'eau à 3 lobes				X		X	X	X	X		X							
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite									X							X		
<i>Linaria vulgaris</i>	Linnaire commune									X							X		
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun																X		
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges	X									X	X	X	X			X		
<i>Lunaria annua</i> L.	Monnaie du pape									X							X		
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lyclope d'Europe			X			X	X	X	X			X	X			X		
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire						X	X	X	X							X		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune						X	X	X	X	X	X	X	X			X		
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	X		X			X	X	X	X							X		
<i>Malus sylvestris</i> Mill.	Pommier sauvage								X										
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage																X		
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde									X									
<i>Matricaria maritima</i> L. subsp. <i>maritima</i>	Matricaire inodore									X									
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille									X		X	X	X			X		
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline										X						X		
<i>Melilotus albus</i>	Méliot blanc																X		
<i>Melilotus altissimus</i>	Méliot élevé																		
<i>Melilotus officinalis</i>	Méliot officinal																X		
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique			X					X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Ményanthe tréfle-d'eau			X			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleue	X					X		X	X									
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais			X			X		X	X				X	X				
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Céraiste aquatique						X		X	X	X	X	X	X					
<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	Myriophylle à fleurs alternes			X															
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle en épi			X							X								
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.	Myriophylle verticillé			X															
<i>Najas marina</i> L.	Grande naïade													X					
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine																X		
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir.	Oenanthe aquatique			X															
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	Oenanthe fistuleuse			X															
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	Oenanthe à feuilles de Silaüs					X												X	

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANE 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPIC. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH PN PR PD LR NLR C-A		
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot									X										
<i>Pedicularis palustris</i> L.	Pédiculaire des marais	X		X	X	X				X				X					X	
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère			X	X				X	X				X		X				
<i>Phleum pratense</i> L.	Fiéole des prés	X								X										
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau			X			X			X										
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre									X										
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé									X										
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles									X		X								
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel									X			X							
<i>Poa palustris</i> L.	Pâturin des marais			X	X			X		X								X		X
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés									X										
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun						X		X	X				X						
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie			X						X										
<i>Polygonum aviculare</i>	Trainasse									X										
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte	X			X															
<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Poivre d'eau						X		X											
<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Renouée à feuille de patience						X			X										
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire									X										
<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc	X								X										
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir									X										
<i>Potamogeton acutifolius</i> Link	Potamot à feuilles aigues			X	X															X
<i>Potamogeton bertholdii</i> Fieber	Potamot de Berchtold						X				X									
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot crépu										X									
<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nagant			X																
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	Potamot à feuilles perforliées			X																
<i>Potamogeton trichoides</i> Cham. & Schltr.	Potamot capillaire													X	X					X
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies								X	X										
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille tormentille						X													
<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop.	Comaret			X	X		X		X	X				X	X					X
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante										X									
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire			X																
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.	Pulicaire annuelle			X	X													X		X
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	X		X													X			

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANE 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPI C. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH PN PR PD LR N LR C A	
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	X								X									
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique			X	X						X								X
<i>Ranunculus divaricatus</i> Schrank	Renoncule divariquée			X															
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire fausse renoncule									X									
<i>Ranunculus flammula</i> L.	Petite douve			X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Ranunculus lingua</i> L.	Renoncule grande-douve			X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante			X	X					X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate			X	X						X	X	X	X	X	X	X		
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix	Renoncule à feuilles capillaires									X									
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif			X			X												
<i>Ribes nigrum</i> L.	Cassis			X															X
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Rorippe amphibie			X			X												
<i>Rorippa islandica</i> (Oeder ex Gumerus) Borbás	Rorippe d'Islande						X												
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Rorippe à petites fleurs										X	X	X	X	X	X	X		
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue																		
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce								X	X									
<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier						X		X	X									
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage						X			X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patienc agglomérée						X			X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Rumex crispus</i> L.	Patienc crépue						X		X	X									
<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds.	Patienc des eaux						X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patienc à feuilles obtuses						X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Rumex scutatus</i> L.	Oseille ronde									X									
<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	Sagittaire																		
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc																		
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes			X	X		X												
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault			X	X						X	X	X	X	X	X	X		
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré			X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile			X	X														
<i>Salix pentandra</i> L.	Saule à cinq étamines			X	X		X				X								X
<i>Salix purpurea</i> L.	Saule pourpre			X	X														
<i>Salix repens</i> L.	Saule rampant			X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Salix triandra</i> L.	Saule à trois étamines			X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANE 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRESPI C. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH PN I PR PD LR NLR C-A
<i>Salix viminalis</i> L.	Saule des vanniers			X					X								X	
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir				X				X								X	
<i>Scirpus lacustris</i> L. <i>proles cустoris</i> (Hegetschw.) Rouy	Jonc des chaisiers				X													
<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des bois			X			X											
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse			X														
<i>Scrophularia umbrosa</i> Dumort.	Scrofulaire aliée			X														
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire toque			X					X					X				
<i>Sedum telephium</i> L.	Grand orpin			X														
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette			X														
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée						X		X					X				
<i>Senecio paludosus</i> L.	Séneçon des marais		X	X						X				X				
<i>Senecio sylvaticus</i> L.	Séneçon des bois		X	X					X					X				
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	Fleur de coucou						X		X			X						
<i>Sison amomum</i> L.	Sison			X														
<i>Sium latifolium</i> L.	Grande berle		X															X
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère			X			X		X		X							
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux										X						X	
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher								X									
<i>Sonchus palustris</i> L.	Laiteron des marais	X		X			X										X	X
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubnier rameux			X														
<i>Sphagnum palustre</i> L.	Sphagnum palustre	X																
<i>Spirodela polytriza</i> (L.) Schleid.	Lentille d'eau à plusieurs racines			X					X		X	X	X	X				
<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais	X		X					X		X	X	X	X	X	X		
<i>Stellaria glauque</i>	Stellaire glauque																X	X
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale			X			X		X		X	X	X	X				
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie vulgaire									X	X	X	X	X				
<i>Taraxacum officinale</i> Weber	Pissenlit									X				X				
<i>Teucrium scordium</i> L.	Germandrée des marais			X			X	X									X	X
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés									X							X	
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant									X							X	
<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites	X		X														
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles			X						X							X	
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie						X		X		X	X	X	X	X	X	X	

Nom scientifique	Nom français	MOUZE 1938	DUVIGNEAU 1959	Données avant 1981	URCANE 1981	Fiche ZNIEFF 1983	ECOLOR 1989	Inventaire Directive "Habitat", SHNA 1993	CRSPI C. 1996	FROC S., RIVEZ S. 2002	BIZOT A. 2004/2005	GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	GALAND N., LORICH T. 2008	LORICH T. 2009	DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	LORICH T. 2011	DH	PN	PR	PD	LR	NLR	C-A	
<i>Utricularia vulgaris</i> L.	Utriculaire commune			X	X		X	X																X	
<i>Valeriana officinalis</i> L. subsp. <i>repens</i> (Host) O. Bolos & Vigo	Valériane officinale à rejets	X			X		X			X		X					X								
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire																X								
<i>Verbascum thapsus</i>	Bouillon blanc																X								
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale										X		X				X								
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique des ruisseaux			X																					
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse										X														
<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écus						X			X			X			X									
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viome obier				X				X	X															
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée									X															
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies										X														
<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais	X		X	X		X		X	X															
<i>Viola tricolor</i> L.	Pensée sauvage																								

Légende :

DH : Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

PD : Protection départementale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Annexe 7

LISTE ET STATUT DE LA FAUNE PRESENTE SUR LE SITE

Liste et statut de la faune présente sur le site n°42

Légende :

DH : Directive « Habitats »

DO : Directive « Oiseaux »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007)

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESPIC. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCFS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LR N	LR C-A		
Araignées	<i>Argiope bruennichi</i>	Argiope frelon				X																	
Lépidoptères	<i>Dolomedes fimbriatus</i>	Dolomède		X																			
	<i>Aglais urticae</i>	La Petite Tortue		X			X																
	<i>Aporia crataegi</i>	Le Gazé										X											X
	<i>Araschnia levana</i>	La Carte géographique		X																			
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce																					
	<i>Brenthis ino</i>	Le Nacré de la sanguisorbe										X											X
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Le Fadet commun										X											
	<i>Collas croceus</i>	Souci																					
	<i>Epirrhoe tristata</i>	La Phalène triste		X																			
	<i>Eurhympara hortulata</i>	La Pyrale de l'Ortie		X																			
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron		X																			
	<i>Inachis io</i>	Le Paon-du-jour		X					X														
	<i>Issoria lathonia</i>	Le Petit Nacré		X					X														
	<i>Lycena dispar</i>	Le Cuivré des marais		X				X			X												X
	<i>Lycena phlaeas</i>	Cuivré commun																					
	<i>Lycena tityrus</i>	Le Cuivré fuligineux		X																			
	<i>Maniola jurtina</i>	Le Myrtil																					
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil										X											
	<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du mélampyre										X											
	<i>Melitaea diamina</i>	Le Damier noir		X								X											X

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESPIC. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCFS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LRN	LR C-A					
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine										X			X											
	<i>Papilio machaon</i>	Le Machaon										X														
	<i>Pararge aegeria</i>	Le Tircis										X														
	<i>Pieris napi</i>	La Piéride du navet		X											X											
	<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la rave										X														
	<i>Polygonia c-album</i>	Le Robert-le-diable		X					X						X											
	<i>Pyrausta aurata</i>	La Pyrale de la menthe		X																						
	<i>Vanessa atalanta</i>	Le Vulcain		X					X																	
	<i>Vanessa cardui</i>	La Belle-Dame		X					X																	
Odonates	<i>Aeshna cyanea</i>	L'Aeschne bleue			X				X																	
	<i>Aeshna grandis</i>	La Grande Aeschne			X										X									X		
	<i>Aeshna isoceles</i>	L'Aeschne isocèle			X										X										X	
	<i>Aeshna mixta</i>	L'Aeschne mixte			X																					
	<i>Anax imperator</i>	L'Anax empereur			X				X																	
	<i>Anax parthenope</i>	L'Anax napolitain			X																					
	<i>Brachytron pratense</i>	L'Aeschne printanière			X																					
	<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant			X				X						X											
	<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge			X				X																	
	<i>Cercion lindenii</i>	L'Agtron à longs cercoïdes			X																					
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	L'Agtron de Mercure			X							X													X	
	<i>Coenagrion puella</i>	L'Agtron jouvencelle			X				X			X														X
	<i>Coenagrion pulchellum</i>	L'Agtron gracieux			X																					
	<i>Coenagrion scitulum</i>	L'Agtron mignon			X																					
	<i>Cordulia aenea</i>	La Cordulie bronzée			X																					
	<i>Crocothemis erythraea</i>	La Libellule écarlate			X																					
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	L'Agtron porte-coupe			X																					
	<i>Epitheca bimaculata</i>	La Cordulie à deux taches			X																					X
	<i>Erythromma najas</i>	La Najaide aux yeux rouges			X																					
	<i>Erythromma viridulum</i>	La Najaide au corps vert			X																					
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Le Gomphe gentil			X							X														
	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Le Gomphe très commun			X																					X

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESP C. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LRN	LR C-A	
	<i>Ischnura elegans</i>	L'Agrion élégant			X																	
	<i>Ischnura pumilio</i>	L'Agrion nain			X																	X
	<i>Lestes dryas</i>	Le Leste dryade			X			X														X
	<i>Lestes sponsa</i>	Le Leste fiancé			X																	
	<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant			X																	X
	<i>Lestes viridis</i>	Le Leste vert			X																	
	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue			X								X	X			An. IV	X				X
	<i>Libellula depressa</i>	La Libellule déprimée			X																	
	<i>Libellula fulva</i>	La Libellule fauve			X			X														
	<i>Libellula quadrimaculata</i>	La Libellule à quatre taches			X			X														
	<i>Orthetrum brunneum</i>	L'Orthetrum brun			X			X														X
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	L'Orthetrum réticulé			X							X										
	<i>Orthetrum coerulescens</i>	L'Orthetrum bleuissant			X			X														X
	<i>Platycnemis pennipes</i>	L'Agrion à larges pattes			X										X							
	<i>Pyrhosoma nymphula</i>	La Petite nymphe au corps de feu			X																	
	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	La Cordulie à taches jaunes			X			X														X
	<i>Somatochlora metallica</i>	La Cordulie métallique			X			X														X
	<i>Sympetma fusca</i>	Le Leste brun			X																	
	<i>Sympetrum danae</i>	Le Sympétrum noir			X			X														X
	<i>Sympetrum flaveolum</i>	Le Sympétrum jaune d'or			X			X														X
	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Le Sympétrum à nervures rouges			X																	
	<i>Sympetrum meridionale</i>	Le Sympétrum méridional			X																	
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Le Sympétrum rouge sang			X			X														
	<i>Sympetrum striolatum</i>	Le Sympétrum à côtés striés			X																	
	<i>Sympetrum vulgatum</i>	Le Sympétrum vulgaire			X																	
Orthoptères	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures																				
	<i>Chrysochraon dispar</i>	Le Criquet des clairières									X											
	<i>Metroptera roeselii</i>	Decicelle bariolée									X											
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Le Phanéroptère porte-faux									X											
	<i>Stethophyma grossum</i>	Le Criquet ensanglanté									X											X
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun						X			X							X				X

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESPIC. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LRN	LR C-A
	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte		X		X										An. IV		X			X
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile						X								An. IV		X			X
	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte (groupe)					X	X							X						
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse		X		X		X													X
	<i>Triturus alpestris</i>	Triton alpestre						X										X			X
	<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé						X										X			X
Oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		X																	
	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe		X				X													
	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde						X												X	X
	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique															An. I	X		X	
	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle		X			X											X			X
	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs		X				X										X			X
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		X				X										X			X
	<i>Actites hypoleucos</i>	Chevalier guignette						X										X			
	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		X				X										X			
	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs		X														X			X
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe		X				X									An. I	X			X
	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet						X													
	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet						X													X
	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver		X				X												X	X
	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur																			
	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert		X			X														
	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été						X												X	X
	<i>Anas strepera</i>	Canard chipecau						X													X
	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée						X												X	
	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		X				X										X		X	X
	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres		X			X														
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir						X													
	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		X			X														
	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc		X			X														
	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		X																	X

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESP C. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCFS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LRN	LR C-A		
	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin						X														X	
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		X			X	X							X			X					
	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		X			X	X				X						X					
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		X				X										X					
	<i>Carduelis flammaea</i>	Sizerin flammé		X				X										X					X
	<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes		X				X										X					X
	<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette						X							X		An. I	X					X
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		X													An. I	X					
	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		X														X					X
	Charadrius dubius	Petit Gravelot						X						X				X					X
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier		X			X	X										X					X
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux		X				X									An. I	X					X
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin		X			X	X		X							An. I	X					X
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré		X													An. I	X					X
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		X				X										X					X
	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin		X																			
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		X			X	X															
	<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire		X			X	X															
	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux		X			X	X															
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		X			X	X										X					
	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé						X										X					
	<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre		X				X										X					X
	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		X			X	X										X					
	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		X														X					X
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir		X													An. I	X					
	<i>Emberiza calandria</i>	Bruant proyer		X														X					X
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		X			X	X						X				X					X
	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux		X			X					X						X					
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		X			X	X										X					
	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		X													An. I	X					
	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin						X									An. I	X					X

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESPIC. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LRN	LR C-A
	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		X			X	X						X				X			X
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		X			X	X										X			X
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		X			X	X										X			
	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord		X														X			
	<i>Fulica atra</i>	Foule macroule						X				X									
	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		X			X	X				X									X
	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau		X				X													
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		X			X	X													
	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		X				X									An. I	X			X
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		X														X			
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		X				X										X			X
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		X													An. I	X			X
	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise		X									X					X			X
	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse					X											X			X
	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée		X			X	X										X			
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle		X			X	X										X			
	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir		X													An. I	X			X
	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde										X									
	<i>Milvus migrans</i>	Milieu noir		X			X	X									An. I	X			X
	<i>Milvus milvus</i>	Milieu royal		X				X									An. I	X			X
	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		X			X	X										X			
	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière						X										X			
	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré		X																	X
	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		X			X	X										X			
	<i>Parus ater</i>	Mésange noire					X	X										X			
	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		X				X										X			
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		X				X										X			
	<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale		X				X										X			
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		X			X	X										X			
	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet		X														X			X
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		X													An. I	X			X

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESP C. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCFS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LRN	LR C-A	
	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran					X	X										X			X	
	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide		X			X	X							X							
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		X														X				
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		X			X	X										X				
	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur							X									X				
	<i>Phylloscopus trochiloides</i>	Pouillot verdâtre					X											X				
	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		X														X				
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		X														X				
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		X			X	X										X				
	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé						X										X				
	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		X			X	X										X				
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		X			X	X										X				
	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		X														X				
	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau		X														X				
	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		X				X										X				
	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés		X					X									X				
	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâle		X														X				
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini							X									X				
	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		X														X				
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		X					X									X				
	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		X			X	X	X									X				
	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		X														X				
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		X			X	X										X				
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		X			X	X										X				
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		X			X	X										X				
	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		X			X	X										X				
	<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde		X														X				
	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc		X				X										X				
	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette						X										X				
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		X				X										X				
	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis		X				X										X				

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESP C. 1996	Réactisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCFS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LRN	LR C-A	
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir		X			X	X														
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne		X			X	X														X
	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne		X				X														
	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		X																		
	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers		X														X				X
	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée		X														X				X
	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		X				X														X
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen		X			X	X														
	Castor fiber	Castor d'Europe							X													X
	Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe					X	X														X
	Felis silvestris silvestris	Chat sauvage		X			X	X														X
	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe					X	X														X
	<i>Martes foina</i>	Fouine					X	X														
	Meles meles	Blaireau européen						X														X
	<i>Micromys minutus minutus</i>	Rat des moissons		X				X														
	Mustela nivalis	Belette d'Europe					X															X
	Mustela putorius putorius	Putois d'Europe					X	X														X
	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin						X														
	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton																				X
	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius						X														X
	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune						X														X
	<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carlet					X	X														
	<i>Sorex coronatus coronatus</i>	Musaraigne couronnée					X	X														
	<i>Sus scrofa scrofa</i>	Sanglier					X	X														
	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux					X	X														
Reptiles	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier					X	X														
	Vipera berus	Vipère péliade																				X
	Zootoca vivipara	Lézard vivipare						X														X
Mollusques	<i>Arianta arbustorum arbustorum</i>	Hélice des bois		X																		
	<i>Carychium tridentatum</i>	Auriculette commune																				
	<i>Cepaea nemoralis nemoralis</i>	Escargot des haies																				

Ordre	Nom scientifique	Nom français	HUET ?	URCANE, DAUPHIN C. 1981	ECOLOR 1989/1995	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F. 1993	CRESPIC. 1996	Réactualisation fiche ZNIEFF 1998	FROC S., RIVEZ S. 2002	ONCFS, GALAND N. 2005	CENCA, GALAND N. 2006	GALAND N. 2007	HARTER N. 2009	HESNARD O., HARTER N., DUBIEF L., DETCHEVERRY P., LORICH T. 2010	GEORGIN K., LORICH T. 2011	DH	DO	PN	PR	LR N	LR C-A		
	<i>Discus rotundatus rotundatus</i>	Bouton commun												X									
	<i>Euconulus fulvus</i>	Conule des bois												X									
	<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne												X									
	<i>Punctum pygmaeum</i>	Escargotin minuscule												X									
	<i>Succinea putris</i>	Ambrette amphibie												X									
	<i>Zonitoides nitidus</i>	Luisantine des marais												X									

Légende :

DH : Directive « Habitats »

DO : Directive « Oiseaux »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

LR N : Liste rouge nationale

LR C-A : Liste rouge régionale (CSRPNI, 2007)

Annexe 8

VOCATIONS ET USAGES PASSES DU SITE
(DONNEES ISSUES DU DOCOB 2003)

VOCATIONS ET USAGES PASSES DU SITE N°42 (DONNEES ISSUES DU DOCOB 2003)

1. Agriculture

Après 1945, les activités agricoles ont progressivement régressé avant de disparaître sur le site Natura 2000 au milieu des années 1970. Auparavant, les parcelles, souvent propriétés communales, étaient mises à disposition à des propriétaires de bovins et de chevaux de ces mêmes communes. Ce pâturage extensif était généralement suivi d'une fauche en fin de saison dont les produits étaient utilisés comme litière, fourrage d'appoint ou pour couvrir des tas de bois.

Ces pratiques contribuèrent à l'évidence à entretenir la richesse biologique du milieu, limitant la colonisation par les saules et les héliophytes sociaux. La mosaïque de milieux qui constituaient la tourbière du Grand Marais, parsemée de grande douve (*Ranunculus lingua*) sur toute sa superficie à en croire les témoignages des habitants, fut ainsi entretenue.

Ces usages commencèrent progressivement à régresser au cours des années 1960 en raison de l'intensification des pratiques agricoles avant d'être définitivement abandonnées au moment du rachat de la totalité des parcelles de la tourbière en 1973 (120 hectares) par M. EMSENS (voir II-2). Des cultures de maïs et d'orge sont cependant signalées à l'Ouest du site en 1974 et 1975 sans doute de façon à nettoyer le sol et préparer son exploitation (COISTIA, 1987).

Les pratiques agricoles autour du périmètre limitent l'utilisation d'intrants puisque l'exploitant de la ferme de la Malmaison au Sud du site Natura 2000 pratique l'agriculture biologique depuis la fin des années 1990. Les pâtures exploitées par le GAEC Lardenois situées au Nord du périmètre sont peu amendées sur les zones les plus humides.

2. Activités industrielles

La première tentative d'exploitation du sous-sol du site remonte à 1835 où des notes découvertes aux Archives Départementales indique un projet de création de la société anonyme « Société des Tourbières de la Vallée de la Bar » (CUNIN, 1988). Cette société devait servir les intérêts du maître des forges de Champigneulle, la tourbe extraite lui permettant d'alimenter les fours et autres appareils à air chaud. L'exploitation ne prit cependant pas l'extension attendue puisqu'en 1842, seulement 25 à 30 ares avaient été exploités.

Des habitants d'Harricourt ont également signalés l'utilisation de la tourbe comme combustible pendant la Première Guerre Mondiale.

En 1946, des prisonniers allemands sont utilisés pour extraire la tourbe du lieu-dit "La Queue de Chanet". S'il ne s'agit pas encore d'une exploitation industrielle, les cinq fossés de quelques centaines de mètres de long et de trois mètres de large qui furent creusés sont bien les témoins de la première exploitation de la tourbe sur le site. Les fosses sont désormais colonisées par une intéressante végétation d'hydrophytes.

Lorsque M. Emsens achète progressivement l'ensemble des terrains qui constituent le site en 1973, ce dernier projette pour le site la réalisation d'un complexe touristique de grande envergure comportant hôtels, campings, élevage de truites et bien sûr activités nautiques se déroulant sur 7 étangs (COISTIA, 1987). Le creusement des bassins révèle la présence d'une tourbe de grande qualité sur 2 mètres de profondeur. Le devenir des tourbières change et l'exploitation industrielle par la société « Les Tourbières de la Bar » est décidée. Un premier arrêté préfectoral autorise l'exploitation à partir de 1973 pour une durée de 15 ans.

Au lieu-dit "Le Grand Aunois", un bassin de 26 hectares est peu à peu creusé, la progression de l'exploitation se faisant en pompant la nappe. Cette pratique marque le début du déclin de la richesse biologique de la tourbière. Le marais s'assèche alors sensiblement, les plantations de peupliers à l'est et au sud du site et le recalibrage de la Bar en 1975 participant également à ce phénomène. A cela, s'ajoute le creusement d'un réseau de canaux et de fossés, dont le plus connu est le fossé de Germont au Sud du Grand Marais, drainant la quasi totalité du marais.

En 1988, un second arrêté préfectoral autorise la poursuite de l'exploitation pour une durée de 5 ans sur environ 26 hectares. Enfin, en 1992, La Société Pouget-Solami (filiale de Dumona) sollicite le renouvellement de l'autorisation de l'exploitation. Cette demande donnera lieu à plusieurs études (hydrogéologie, intérêt écologique) et aboutira à la poursuite de l'exploitation de la tourbière sur 74 hectares et pour une durée de 28 ans. L'arrêté prévoit également un plan de remise en état des lieux suite à l'extraction de la tourbe et la mise en place d'une mesure compensatoire sur la préservation du milieu avec la création d'une zone de protection écologique de 20 hectares (voir II-4).

Cette activité d'extraction de la tourbe est la seule activité économique existant sur le marais de Germont-Buzancy. L'entreprise exploitant le site (Pouget-Solami puis Dumona) a fait travailler jusqu'à 20 salariés, dont 12 permanents. En 1999, l'entreprise décide de restreindre son activité au marché professionnel de l'horticulture et se restructure en conséquence. En janvier 2000, la société Dumona reprend officiellement, par arrêté préfectoral, l'exploitation à son compte et le marais de Germont-Buzancy devient un site d'approvisionnement en matière première. Il reste aujourd'hui un seul salarié qui est le chef d'exploitation sur le site. Les bâtiments installés pour l'exploitation sont les seules infrastructures urbaines, avec la maison de chasse (voir II-5) présentes dans le marais de Germont-Buzancy. Selon les termes de l'arrêté d'exploitation, leur destruction est prévue à l'issue de l'exploitation.

Pendant longtemps, la tourbe fut traitée sur place, enrichie avec de la tourbe blonde, importée d'Allemagne ou de Russie, ou des produits locaux moins coûteux (écorces, déchets de papeteries, feuilles...). Les produits finis étaient conditionnés en sacs et commercialisés sous différentes marques. Depuis la restructuration de l'entreprise, la tourbe exploitée est uniquement destinée à servir de support en horticulture. Le site des marais de Germont-Buzancy est un site d'approvisionnement en matière première pour d'autres sites (notamment en Eure et Loire) de la société Dumona où la tourbe est traitée. Le rythme prévu d'exploitation est de 18 000 m³/an (environ 2 hectares) mais il est de 10 000 m³/an depuis 3 ans en raison des mauvaises conditions climatiques (forte pluviométrie). La restructuration de l'entreprise et cette diminution de l'activité d'extraction ont laissé penser que l'exploitation pourrait s'arrêter prochainement.

3. Plantations

Plusieurs peupleraies sont présentes sur le site à proximité des plans d'eau créés suite à l'extraction de la tourbe. Les peupliers, plantés progressivement par les gérants du Groupement Forestier des Tourbières de la Bar après le rachat des terrains en 1973, arrivent à maturité et seront coupés d'ici quelques années. Pour l'instant, il n'est pas prévu de replanter en peupliers ces zones après les coupes.

Des pins sylvestres ont également été plantés dans les années 1970 autour des fosses creusées en 1945 et 1946. L'exploitation de ces arbres n'est pas envisagée pour le moment.

4. Gestion de la Zone de Protection Ecologique

En août 1994, comme le prévoit l'arrêté d'exploitation signé en 1992, un bail emphytéotique concernant la gestion de la zone de protection écologique est signé entre Mr. et Mme EMSENS, le Groupement Forestier des Tourbières de la Bar et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Le bail est d'une durée de 18 ans et concerne une surface de 19 ha 82 a 64 ca. Il prévoit également une redevance

annuelle d'un montant de 1 franc français. Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne s'engage dans ce document à gérer cette zone dans le cadre de ses activités habituelles, et à l'entretenir dans le respect de son caractère naturel.

Le bail stipule également que les bailleurs s'engagent à consentir un bail similaire d'une durée de 18 ans à compter de l'année 2004 sur la partie déjà exploitée (soit environ 20 hectares à raison de 2 hectares par an). Le Groupement Forestier des Tourbières de la Bar s'engage également à l'expiration de la période d'extraction (2020) à rétrocéder au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne l'intégralité des parcelles soumises à autorisation d'exploitation.

Un plan de gestion de la zone de protection écologique a été rédigé en 1996 par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. En 2002, un essai de mise en place d'un pâturage extensif par un troupeau de bovins rustiques sur 9 hectares a été réalisé.

5. Chasse et Pêche

L'ensemble du site, à l'exception de la zone de protection écologique, est concerné par un bail de chasse contractualisé par M. Roger SAUCE (Chémery-sur-Bar, 08) et qui couvre près de 170 hectares au total. Le bail est consenti auprès de plusieurs propriétaires terriens dont le Groupe Forestier des Tourbières de la Bar. Une zone de réserve de chasse est établie à l'est du périmètre proposé au classement en Natura 2000. Une dizaine de battues aux gros gibiers (chevreuils, sangliers) sont organisées chaque saison et la chasse sur les plans d'eau reste limitée. Une maison de chasse est installée au lieu-dit « La Queue de Chanet ». Le passage sur la zone de protection écologique est toléré avec certaines restrictions sur les animaux tirés.

Il n'existe aucune activité de pêche signalée sur les plans d'eau où sur la section concernée de la Bar.

Concernant les activités de chasse et de pêche sur le site, le dernier arrêté préfectoral d'exploitation stipule que ces activités, au même titre que d'autres activités de loisirs (nautisme, baignade), sont interdites sur les plans d'eau (article 6.11 de l'arrêté d'exploitation)

Annexe 9

EVALUATION DU PRECEDENT DOCOB 2004-2009

C. EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 2004-2011

I. Rappel des objectifs et des opérations

Tab.16 : Arborescence des objectifs et préconisations de gestion

Objectifs à long terme	Objectifs du Docob	Opérations du plan de travail
1 – Maintenir et restaurer la qualité biologique du site	1.1 – Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	GH 1.1 – Débroussailler le marais GH 1.2 – Faucher le marais GH 1.3 – Décapage expérimental GH 2.1 – Favoriser la régénération naturelle GH 3.1 – Remise en place d'un pâturage extensif
	1.2 Limiter les phénomènes de battement de nappe	GH 4.1 – Aménagements consécutifs à l'étude hydraulique
	1.3 Maintenir et restaurer les populations d'espèces animales d'intérêt communautaire	GH 3.2 – Préserver les zones d'Oseilles sauvages AD 1.2 – Stopper les curages de la Bar supérieure
	1.4 Suivre de façon plus rigoureuse la remise en état du site après exploitation	AD 1.1 – Encadrement rigoureux des conditions d'exploitation du site et de sa remise en état
2 – Améliorer la qualité biologique du site	2.1 - Améliorer la qualité biologique des zones exploitées	GH 5.1 – Reprofiler les berges des bassins d'exploitation GH 5.2 – Baisser la profondeur des bassins d'exploitation
	2.2 - Améliorer l'habitat des espèces animales d'intérêt communautaire	GH 5.3 – Exploiter les plantations de peupliers et réaménager ces zones GH 5.4 – Planter/Préserver les haies
	2.3 - Favoriser la diversité des habitats	GH 1.4 – Créer des mares
	2.4 – Améliorer la qualité de l'eau	GH 4.1 – Aménagements consécutifs à l'étude hydraulique

Objectifs à long terme	Objectifs du Docob	Opérations du plan de travail
	<p>2.5 – Faire réapparaître les habitats d'intérêt communautaire potentiellement présents</p>	<p>GH 1.3 – Décapage expérimental GH 3.1 – Remise en place d'un pâturage extensif</p>
<p>3 – Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités</p>	<p>3.1 – Améliorer les connaissances sur l'hydrologie du site</p> <p>3.2 – Améliorer les connaissances naturalistes</p> <p>3.3 – Mesurer l'efficacité des opérations de gestion</p>	<p>RE 1.1 – Etude hydraulique préalable à toute opération de gestion SE 2.1 – Suivi des niveaux d'eau SE 1.1 – Compléter les inventaires floristiques SE 1.2 – Compléter les inventaires faunistiques RE 2.1 – Etude et suivi de la population d'Agrion de Mercure RE 2.2 – Etude et suivi de la population de Cuivré des marais SE 2.2 – Suivi de l'évolution de la végétation SE 2.3 – Suivi de l'évolution de la faune</p>
<p>4 – Sensibiliser le public et encourager une préservation efficace et durable du site</p>	<p>4.1 – Améliorer l'accès du site</p> <p>4.2 – Favoriser l'implication de la population locale, des élus et des associations dans la gestion et la valorisation du site</p> <p>4.3 – Valoriser la préservation et la gestion du site</p>	<p>FA 1.1 – Ouvrir des chemins FA 1.2 – Aménager un sentier de découverte FA 2.1 – Réaliser et éditer régulièrement un « Infosite » FA 2.2 – Panneaux de présentation et d'information FA 2.3 – Visites du site FA 2.4 – Promouvoir et valoriser les actions de gestion sur le site Natura 2000 par le biais de la presse locale FA 2.5 – Mettre en place des réunions d'information</p>

II. Evaluation des objectifs

Il s'agit d'évaluer la formulation des objectifs (important pour sa bonne compréhension) et leur pertinence, de faire le bilan de la réalisation des opérations prévues pour atteindre ces objectifs et d'évaluer si les objectifs sont atteints ou non.

Cette évaluation est présentée sous forme d'une fiche par objectif.

Objectif à long terme 1 – Maintenir et restaurer la qualité biologique du site

1.1. **Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire**

FORMULATION

Formulation à revoir : Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes

NON

PERTINENCE

Le maintien et la restauration des habitats de marais alcalin semble peut envisageable du fait que ces habitats ne sont plus présents sur le site depuis plusieurs années. Seules quelques espèces typiques de ces habitats subsistent. Toutefois la mise en place des différents opérations de gestion prévues (débroussaillage, fauche, ...) pourraient permettre à ces habitats de réapparître.

OUI

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

5 sur 9

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
Gestion des habitats et des espèces				
GH 1.1	Débroussailler le marais	Afin de limiter l'embroussaillage du marais et de rouvrir des secteurs colonisés par les saules, il est nécessaire d'effectuer des travaux de coupe (coupe sélective, arrachage de souches).	En partie (10%)	2004-2005 : définition des secteurs de travaux de débroussaillage, établissement de devis auprès de prestataires. Opération inscrite dans un contrat Natura 2000 mais non réalisée. 4 Septembre 2005 : chantier nature pour débroussailler des bosquets de saules au nord de la ZPE. Les rémanents ont été broyés pour valorisation.
GH 1.2	Faucher le marais	Consécutivement aux travaux de débroussaillage, des travaux de fauche sont nécessaires afin de lutter contre les rejets de saules. Hors des zones de débroussaillage,	En partie (10%)	Seuls quelques layons sont régulièrement entretenus annuellement par broyage par l'association de chasse.

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
GH 1.3	Décapage expérimental	<p>ces travaux seront aussi mis en place afin de limiter la banalisation de la végétation et de réduire la dominance du Calamagrostis.</p> <p>Recréer des zones où le sol est gorgé d'eau en permanence et où pourraient se développer des communautés de petites Laïches. Permettre la réapparition de formations végétales typiques du bas-marais alcalin (<i>Caricion davalliana</i>, code Natura 2000 : 7230).</p>	Non réalisé	Définition en 2004 des secteurs de mares, établissement de devis auprès de prestataires. Opération inscrite dans un contrat Natura 2000 mais non réalisée.
GH 2.1	Favoriser la régénération naturelle	<p>Ouvrir le peuplement de saules alentours afin de favoriser la régénération naturelle.</p> <p>Recépage des saules chaque année pour s'assurer du bon développement des semis naturels. Travaux de fauche afin de limiter la densité des ronces qui, à certains endroits, domine la strate herbacée et peut de ce fait gêner la régénération naturelle.</p>	Non réalisé	-
GH 3.1	Remise en place d'un pâturage extensif	<p>Depuis l'abandon du pâturage, le recouvrement du Calamagrostis a évolué et cette graminée sociale est aujourd'hui dominante et responsable d'une banalisation de la flore.</p> <p>La dynamique régressive induite par la présence du pâturage s'avère indispensable afin de varier la physionomie de la strate herbacée. De plus, le piétinement par les animaux permettra l'apparition de surfaces de tourbe décapée, favorables au développement de stades pionniers de végétation du marais.</p>	Réalisé (100%)	<p>L'opération de gestion écologique réalisée la plus importante et la plus emblématique sur le marais. Débroussaillage de 1600 m² de marais en 2004 par le CAT de l'Argonne. Pose d'une clôture fixe pour création d'un parc de 16 ha 2004 : Pâturage tournant sur 2 parcs (troupeau de Highland Cattle du Conservatoire) 2005 : Pâturage tournant sur 2 parcs (troupeau de Highland Cattle du Conservatoire) 2006 : Pâturage sur la totalité du parc (vol des clôtures mobiles) + installation de clôture autour d'une petite fosse de tourbage 2007 à 2011 : Pâturage sur la totalité du parc.</p>

RESULTATS

Objectifs atteints ? EN PARTIE

Résultats attendus

Restaurer et maintenir la qualité biologique de la tourbière neutro-alkaline., ainsi que favoriser le développement de la forêt alluviale à Aulnes glutineux et Frênes élevés.

Indicateur(s) de résultats

- Evaluation des indicateurs de l'état de conservation des habitats
- Evaluation des surfaces des habitats

Résultats obtenus

Malgré les différentes opérations de gestion mises en place telles que le débroussaillage, la fauche ou encore le pâturage, les habitats de bas-marais alcalins ne sont pas réapparus. Toutefois, quelques espèces typiques de ces bas-marais, comme le Comaret (*Potentilla palustris*) ou le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) se maintiennent sur le site.
En ce qui concerne la forêt alluviale à Aulnes glutineux et Frênes élevés, une partie de ces boisements a été abattue pour faire place à de nouveaux bassins d'exploitation de tourbe. La partie restante évoluant peu, aucune intervention n'a été mise en place.

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Bilans d'activités annuels
- **BIZOT A., La recolonisation végétales des fosses de détournement du marais de Germont**, Bull. Soc. Histoire Naturelle des Ardennes, Tome 95, pp 68-81
- **GALAND N., 2006, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 13p.
- **GALAND N., 2007, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 17p.
- **GALAND N., LORICH T., 2008, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- **LORICH T., 2009, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- **LORICH T., 2010, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 19p.
- **GALAND N., LORICH T., 2008, Suivi scientifique des effets du pâturage sur la flore - Tourbière de la Bar - Communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 25 p.

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Reformuler l'objectif du plan : « Augmenter la surface des secteurs abritant des espèces caractéristiques des bas-marais alcalins » ou « Favoriser les espèces végétales patrimoniales (Comaret, Trèfle d'eau entre autre) en diminuant la couverture de Calamagrostis et les secteurs qui accueilleraient anciennement des espèces rares ou protégées ».

Objectif à long terme 1 – Maintenir et restaurer la qualité biologique du site

1.2. Limiter les phénomènes de battement de nappe

FORMULATION

Formulation à revoir : Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes

NON

PERTINENCE

Si la limitation des phénomènes de battement de nappe pourrait ralentir l'assèchement progressif du marais, sa mise en place n'est pas réellement possible du fait de l'action de nombreux facteurs extérieurs peu ou pas contrôlables (activité d'exploitation de la tourbe, facteurs climatiques, ...).

EN PARTIE

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

2 sur 5

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
Gestion des habitats et des espèces				
GH 4.1	Aménagements consécutifs à l'étude hydraulique	Cette opération est consécutive à l'étude hydraulique (RE 1.1) qui évaluera la nécessité de mettre en place des opérations de gestion visant à maîtriser les niveaux dans le marais.	Non réalisé	-
AD 1.1	Suivre et accompagner de façon plus rigoureuse les conditions d'exploitation du site et de remise en état	Afin de restaurer des habitats naturels remarquables, un plan de remise en état a été défini dans le cadre de l'arrêté d'exploitation délivré en 1992. L'arrêté prévoit également un suivi strict des conditions d'exploitation : suivi de la végétation, suivi du niveau de la nappe phréatique, suivi administratif.	En partie (50%)	2004 : 2 réunions de travail entre CPNCA, DRIRE, DIREN, DDAF et Société DUMONA + 3 visites de terrain entre CPNCA, SHNA, ONCFS et Société DUMONA 2005 : rencontre avec la société DUMONA pour discuter du protocole de suivi scientifique de restauration des fosses de tourbage 2006 : 2 réunions avec l'entreprise DUMONA pour rappeler les aménagements à réaliser + plusieurs visites de contrôle sur le terrain. 2007 : réunion en salle et sur le terrain pour discuter et rappeler les aménagements des berges des fosses de tourbage et les modalités de mise en œuvre. 2008 : réunion sur le terrain pour rappeler les aménagements des berges des fosses de tourbage et les modalités de mise en œuvre.
AD 1.2	Stopper les curages de la Bar supérieure	La Bar supérieure représente un drain important pour le marais. Les interventions de curage et d'entretien du lit de	?	2005 : installation par l'ASA de la Bar supérieur et l'aide de l'UDASA de fascines et de seuils en épis afin de

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
		la rivière risque d'accélérer ce drainage naturel et le phénomène de battement de la nappe et risquent également de modifier l'habitat de l'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), espèce sensible à toute modification de son biotope. Eviter les curages réalisés à l'aide de pelles mécaniques.		favoriser une divagation naturelle de la rivière.

RESULTATS

Objectifs atteints ? **EN PARTIE**

Résultats attendus Limiter les phénomènes de battements de nappe afin de ralentir voire stopper l'assèchement progressif du marais et ainsi maintenir ou retrouver des habitats caractéristiques de bas-marais alcalins.

Indicateur(s) de résultats - Suivi des piézomètres

Résultats obtenus ?

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Bilans d'activités annuels
- Résultats des relevés piézométriques (Géomètre DELALOI) (campagnes 1992 à 2010)

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Reformuler l'objectif du plan : « Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes » et « Améliorer les connaissances hydrauliques et physico-chimiques »

Objectif à long terme 1 – Maintenir et restaurer la qualité biologique du site

1.3. Maintenir et restaurer les populations d'espèces animales d'intérêt communautaire

FORMULATION

Formulation à revoir : Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes

NON

PERTINENCE

Pour maintenir ou favoriser une population animale d'intérêt communautaire, il semble important avant tout de préserver ou restaurer son ou ses habitats de prédilection.

NON

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

6 sur 9

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
Gestion des habitats et des espèces				
GH 1.1	Débroussailler le marais	Afin de limiter l'embroussaillage du marais et de rouvrir des secteurs colonisés par les saules, il est nécessaire d'effectuer des travaux de coupe (coupe sélective, arrachage de souches).	En partie (10%)	2004-2005 : définition des secteurs de travaux de débroussaillage, établissement de devis auprès de prestataires. Opération inscrite dans un contrat Natura 2000 mais non réalisée. 4 Septembre 2005 : chantier nature pour débroussailler des bosquets de saules au nord de la ZPE. Les rémanents ont été broyés pour valorisation.
GH 1.2	Faucher le marais	Consécutivement aux travaux de débroussaillage, des travaux de fauche sont nécessaires afin de lutter contre les rejets de saules. Hors des zones de débroussaillage, ces travaux seront aussi mis en place afin de limiter la banalisation de la végétation et de réduire la dominance du Calamagrostis.	En partie (10%)	Seuls quelques layons sont régulièrement entretenus annuellement par broyage par l'association de chasse.
GH 1.3	Décapage expérimental	Recréer des zones où le sol est gorgé d'eau en permanence et où pourraient se développer des communautés de petites Laïches. Permettre la réapparition de formations végétales typiques du bas-marais alcalin (<i>Caricion davalliana</i> , code Natura 2000 : 7230).	Non réalisé	Définition en 2004 des secteurs de mares, établissement de devis auprès de prestataires. Opération inscrite dans un contrat Natura 2000 mais non réalisée.
GH 3.1	Remise en place d'un pâturage extensif	Depuis l'abandon du pâturage, le recouvrement du Calamagrostis a évolué et cette graminée sociale est	Réalisé (100%)	L'opération de gestion écologique réalisée la plus importante et la plus emblématique sur le marais.

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
		<p>aujourd'hui dominante et responsable d'une banalisation de la flore.</p> <p>La dynamique régressive induite par la présence du pâturage s'avère indispensable afin de varier la physiologie de la strate herbacée. De plus, le piétinement par les animaux permettra l'apparition de surfaces de tourbe décapée, favorables au développement de stades pionniers de végétation du marais.</p>		<p>Débroussaillage de 1600 m² de marais en 2004 par le CAT de l'Argonne.</p> <p>Pose d'une clôture fixe pour création d'un parc de 16 ha</p> <p>2004 : Pâturage tournant sur 2 parcs (troupeau de Highland Cattle du Conservatoire)</p> <p>2005 : Pâturage tournant sur 2 parcs (troupeau de Highland Cattle du Conservatoire)</p> <p>2006 : Pâturage sur la totalité du parc (vol des clôtures mobiles) + installation de clôture autour d'une petite fosse de tourbage</p> <p>2007 à 2011 : Pâturage sur la totalité du parc.</p>
GH 3.2	Préserver les zones d'Oseilles sauvages	<p>Ces plantes hôtes sont nécessaires au cycle biologique du Cuiré des marais (<i>Lycena dispar</i>). Il y pond ses œufs et les chenilles s'en nourrissent.</p> <p>Prévoir des exclos de pâturage ainsi que des travaux s'il y a envahissement des saules.</p>	Réalisé (100%)	<p>Cette action n'a fait l'objet d'aucune opération spécifique. En effet, l'Oseille est plutôt favorisée par le pâturage du marais et l'espèce est bien représentée à l'échelle de la ZPE et plus globalement sur le site Natura 2000.</p>
GH 4.1	Aménagements consécutifs à l'étude hydraulique	<p>Cette opération est consécutive à l'étude hydraulique (RE 1.1) qui évaluera la nécessité de mettre en place des opérations de gestion visant à maîtriser les niveaux dans le marais.</p>	Non réalisé	-
RE 2.1	Etude et suivi de la population d'Agrion de Mercure	<p>Cette étude doit répondre à certaines questions primordiales à propos de la population de cette espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - localisation précise des secteurs de reproduction de l'Agrion ; - effectifs de la population (indices de présence) ; - biologie et capacité de survie sur le site. <p>Suite aux réponses à ces questions, des opérations de gestion pourront être engagées afin de maintenir les effectifs de la population d'Agrion de Mercure.</p> <p>Un suivi régulier permettra de valider les opérations de gestion, ou le cas échéant de modifier les objectifs de conservation.</p>	Réalisé (100%)	

RESULTATS **Objectifs atteints ? OUI**

Résultats attendus Maintenir et/ou restaurer les habitats favorables aux espèces animales d'intérêt communautaire afin d'avoir des populations se reproduisant sur le site.

Indicateur(s) de résultats - Suivis scientifiques prouvant la reproduction des espèces animales d'intérêt communautaire sur le site.

Résultats obtenus Aucun individu de Cuirré des marais ni d'Agrion de Mercure n'a été observé sur le site en 2012. Toutefois, les habitats présents sur le site semblent être favorables à ces deux espèces. De nouveaux suivis sont à prévoir au cours des prochaines années.

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Bilans d'activités annuels
- **GALAND N., LORICH T., 2008, Suivi scientifique des effets du pâturage sur la flore – Tourbière de la Bar – Communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boul-t-aux-Bois, 25 p.

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Reformuler l'objectif du plan : Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes

Prévoir un suivi spécifique pour la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », protégée au niveau national et inscrite sur les Listes rouges nationale et régionale.

Une dizaine d'individus ainsi que des exuvies ont été observées en 2009 et 2010 sur le site Natura 2000 (*HARTER N., comm. pers.*). Lors du suivi spécifique réalisé en 2012, quelques exuvies ont également été observées ainsi qu'une femelle adulte.

Objectif à long terme 1 – Maintenir et restaurer la qualité biologique du site

Suivre de façon plus rigoureuse la remise en état du site après exploitation

1.4.

FORMULATION

OUI

PERTINENCE

OUI

La remise en état du site après exploitation et son suivi est un des principaux enjeux sur le site afin de voir si l'on retrouve les habitats caractéristiques des zones humides (végétations d'exondation sur les berges des anciens bassins d'exploitation par exemple).

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

2 sur 2

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
Gestion des habitats et des espèces				
AD 1.1	Suivre et accompagner de façon plus rigoureuse les conditions d'exploitation du site et de remise en état	Afin de restaurer des habitats naturels remarquables, un plan de remise en état a été défini dans le cadre de l'arrêté d'exploitation délivré en 1992. L'arrêté prévoit également un suivi strict des conditions d'exploitation : suivi de la végétation, suivi du niveau de la nappe phréatique, suivi administratif.	En partie (50%)	2004 : 2 réunions de travail entre CPNCA, DRIRE, DIREN, DDAF et Société DUMONA + 3 visites de terrain entre CPNCA, SHNA, ONCFS et Société DUMONA 2005 : rencontre avec la société DUMONA pour discuter du protocole de suivi scientifique de restauration des fosses de tourbage 2006 : 2 réunions avec l'entreprise DUMONA pour rappeler les aménagements à réaliser + plusieurs visites de contrôle sur le terrain. 2007 : réunion en salle et sur le terrain pour discuter et rappeler les aménagements des berges des fosses de tourbage et les modalités de mise en œuvre.

RESULTATS

Objectifs atteints ? OUI

Résultats attendus

Restaurer des habitats d'intérêt communautaire ou patrimoniaux sur les zones exploitées.

Indicateur(s) de résultats

- Suivis scientifiques des cortèges floristiques des secteurs restaurés.

Résultats obtenus	Divers groupements (d'exondation et des eaux stagnantes) patrimoniaux ont colonisé les secteurs restaurés des anciens bassins d'exploitation.
Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif	
-	Bilans d'activités annuels
-	BIZOT A. , <i>La recolonisation végétale des fosses de détournage du marais de Germont</i> , Bull. Soc. Histoire Naturelle des Ardennes, Tome 95, pp 68-81
-	GALAND N., 2006 , <i>Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont et Autruche (08)</i> , Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boul-t-aux-Bois, 13p.
-	GALAND N., 2007 , <i>Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont et Autruche (08)</i> , Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boul-t-aux-Bois, 17p.
-	GALAND N., LORICH T., 2008 , <i>Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)</i> , Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boul-t-aux-Bois, 21p.
-	LORICH T., 2009 , <i>Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)</i> , Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boul-t-aux-Bois, 21p.
-	LORICH T., 2010 , <i>Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)</i> , Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boul-t-aux-Bois, 19p.

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Afin que les groupements végétaux patrimoniaux qui ont colonisé les secteurs restaurés se maintiennent, des opérations de gestion telles que du débroussaillage sont à prévoir dans les prochaines années. En effet, en l'absence de telles opérations, ces secteurs ont tendance à s'embroussailler.

Objectif à long terme 2 – Améliorer la qualité biologique du site
Améliorer la qualité biologique des zones exploitées

FORMULATION

Restaurer les cortèges de faune et flore amphibiens et aquatiques sur tourbe

OUI

PERTINENCE

La remise en état du site après exploitation et son suivi est un des principaux enjeux sur le site afin de voir si l'on retrouve les habitats caractéristiques des zones humides (végétations d'exondation sur les berges des anciens bassins d'exploitation par exemple). (Objectif un peu redondant avec l'objectif 1.4.

OUI

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS **5 sur 8**

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
Gestion des habitats et des espèces				
GH 1.4	Créer des mares	Cette opération consiste à creuser quelques mares dans la tourbière afin de diversifier la mosaïque des habitats et de permettre le développement des communautés végétales et animales peu représentées sur le site (<i>Caricion davalliana</i>) ou présentes à proximité (tapis de characées). Certaines de ces mares serviront aussi à la mise en place du pâturage en tant que mares abreuvoir (GH 3.1). Il faudra ainsi prévoir des exclos afin que la mare ne soit pas entièrement piétinée. L'exploitation de tourbe a créé des bassins d'exploitation aux berges rectilignes et abruptes. L'arrêt préférentiel d'autorisation d'exploitation précise que ces bassins doivent être réaménagés selon des critères précis. Réalisation de travaux à la pelle mécanique pour décompacter le sol tassé par les engins, reprofiler les berges en pentes douces et sinueuses et araser les hautes berges afin de recréer des zones de hauts fonds.	0%	
GH 5.1	Reprofilier les berges des bassins d'exploitation		En partie (5%)	2006 : réalisation des premiers aménagements discutés depuis 2005 entre l'entreprise DUMONA, le Conservatoire et la SHNA. Création d'un bassin expérimental avec berge en pente douce.
GH 5.2	Diminuer la profondeur des bassins d'exploitation		Non réalisé	-

GH 5.3	Exploiter les plantations de peupliers et réaménager ces zones	nécessaire de diminuer la profondeur sur une partie de leur surface. Les produits issus des opérations de terrassement (GH 1.3, GH 1.4, GH 5.4), seront déposés dans les bassins, à proximité des berges, afin de créer des hauts fonds et de diminuer la profondeur globale. Cette action consiste à abattre les plantations de peupliers à maturité qui se trouvent à proximité des bassins. Les zones exploitées pourront éventuellement être ressemées en prairies ou maintenues à l'état boisé par des plantations plus adaptées (Aulnes, Frênes, ...).	2006 : exploitation des plantations de peupliers et choix du propriétaire de laisser les parcelles en régénération naturelle. Elles n'ont cependant pas fait l'objet de valorisation écologique. En effet, un réseau de drain a été creusé et les parcelles ont été replantées en 2009 en peupliers.
GH 5.4	Planter/entretenir les haies	Suite aux travaux de réaménagements, il sera nécessaire de : - planter des haies sur les secteurs les plus dégradés ; - maintenir un système de haies fonctionnel autour du marais. Des essences locales utilisées pour la replantation et des alignements de saules têtards en bordure de la Bar sont à prévoir.	En partie (30%) Non réalisé
AD 1.1	Suivre et accompagner de façon plus rigoureuse les conditions d'exploitation du site et de remise en état	Afin de restaurer des habitats naturels remarquables, un plan de remise en état a été défini dans le cadre de l'arrêté d'exploitation délivré en 1992. L'arrêté prévoit également un suivi strict des conditions d'exploitation : suivi de la végétation, suivi du niveau de la nappe phréatique, suivi administratif. -2004 : 2 réunions de travail entre CPNCA, DRIRE, DIREN, DDAF et Société DUMONA + 3 visites de terrain entre CPNCA, SHNA, ONCFS et Société DUMONA 2005 : rencontre avec la société DUMONA pour discuter du protocole de suivi scientifique de restauration des fosses de tourbage 2006 : 2 réunions avec l'entreprise DUMONA pour rappeler les aménagements à réaliser + plusieurs visites de contrôle sur le terrain. 2007 : réunion en salle et sur le terrain pour discuter et rappeler les aménagements des berges des fosses de tourbage et les modalités de mise en œuvre.	En partie (50%)

Suivis scientifiques

SE 2.2	Suivi de l'évolution de la végétation	Permettre d'apprécier l'efficacité des travaux de gestion mis en place et modifier éventuellement les orientations de gestion. Impact des travaux de gestion déterminé en comparant l'état initial avec le suivi des secteurs d'intervention après	2004-2005-2006-2007-2008 : Suivi scientifique des effets du pâturage initié à partir de 2004 (réalisation de relevés phytosociologiques tous les 2 ans + mesure de la pression de pâturage tous les ans) 2006-2007-2008-2009-2010 : Suivi scientifique des
--------	---------------------------------------	---	---

les travaux, ainsi qu'avec des n'ayant subi aucune gestion.

aménagements écologiques des berges
2011 : réactualisation de la cartographie des habitats et
évaluation de l'état de conservation des habitats
d'intérêt communautaire et patrimoniaux suite à la
rédaction de l'évaluation du Document d'objectifs
2004-2011.

SE 2.3	Suivi de l'évolution de la faune	<p>L'objectif de cette opération est de mesurer l'efficacité des mesures de gestion sur les populations faunistiques. Les suivis seront principalement orientés vers les espèces animales effectuant une partie de leur cycle biologique dans le milieu aquatique.</p> <p>Deux types de suivis seront mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi entomologique sur les lépidoptères, les odonates, les éphéméroptères et les tricoptères ; - Un suivi des amphibiens. <p>Cette opération comprend aussi le suivi des espèces animales inscrite sur l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) et l'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>).</p>	En partie (10%)	<p>Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 1 passage réalisé le 19 juin afin de rechercher les mâles adultes mais aucun individu observé, malgré la présence d'habitats favorables.</p> <p>Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 2 passages réalisés les 2 premières décades de juin afin d'observer les imagos mais aucun individu observé.</p>
--------	----------------------------------	---	-----------------	--

RESULTATS

Objectifs atteints ? **OUI**

Résultats attendus

Aménager les anciennes zones exploitées afin de retrouver une fonctionnalité écologique.

Indicateur(s) de résultats

- Suivis scientifiques des cortèges floristiques des secteurs restaurés
- Suivi de la faune inféodée aux milieux aquatiques

Résultats obtenus

Divers groupements (d'exondation et des eaux stagnantes) patrimoniaux ont colonisé les secteurs restaurés des anciens bassins d'exploitation.

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Bilans d'activités annuels
- **BIZOT A., La recolonisation végétale des fosses de détournement** du marais de Germont, Bull. Soc. Histoire Naturelle des Ardennes, Tome 95, pp 68-81
- **GALAND N., 2006, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges de détournement - communes de Germont et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 13p.
- **GALAND N., 2007, Suivi scientifique de la dynamique de végétation des fosses de détournement - communes de Germont et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 17p.

- **GALAND N., LORICH T., 2008**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- **LORICH T., 2009**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- **LORICH T., 2010**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 19p.
- **GALAND N., LORICH T., 2008**, *Suivi scientifique des effets du pâturage sur la flore - Tourbière de la Bar - Communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 25 p.

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Afin que les groupements végétaux patrimoniaux qui ont colonisé les secteurs restaurés se maintiennent, des opérations de gestion telles que du débroussaillage sont à prévoir dans les prochaines années. En effet, en l'absence de telles opérations, ces secteurs ont tendance à s'embroussailler.

Ajouter aux suivis du Cuivré des marais et de l'Agrion de Mercure, le suivi de la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*).

Objectif à long terme 2 – *Améliorer la qualité biologique du site*

Faire réapparaître les habitats d'intérêt communautaire potentiellement présents

FORMULATION

Formulation à revoir : Restaurer et maintenir les habitats de roselières et prairies oligo-mésotrophes

NON

PERTINENCE

De même que pour la limitation des phénomènes de battement de nappe, la réapparition d'habitats d'intérêt communautaire potentiellement présents, notamment sur la zpe, est difficile à mettre en œuvre car de nombreux facteurs ne peuvent être maîtrisés (évolution naturelle due à l'assèchement du marais).

EN PARTIE

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

4 sur 7

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
Gestion des habitats et des espèces				
GH 1.3	Décapage expérimental	Recréer des zones où le sol est gorgé d'eau en permanence et où pourraient se développer des communautés de petites Laïches. Permettre la réapparition de formations végétales typiques du bas-marais alcalin (<i>Caricion davallianae</i> , code Natura 2000 : 7230).	Non réalisé	Définition en 2004 des secteurs de mares, établissement de devis auprès de prestataires. Opération inscrite dans un contrat Natura 2000 mais non réalisée.
GH 1.4	Créer des mares	Cette opération consiste à creuser quelques mares dans la tourbière afin de diversifier la mosaïque des habitats et de permettre le développement des communautés végétales et animales peu représentées sur le site (<i>Caricion davallianae</i>) ou présentes à proximité (tapis de characées). Certaines de ces mares serviront aussi à la mise en place du pâturage en tant que mares abreuvoir (GH 3.1). Il faudra ainsi prévoir des exclos afin que la mare ne soit pas entièrement piétinée.	Non réalisé	-
GH 3.1	Remise en place d'un pâturage extensif	Depuis l'abandon du pâturage, le recouvrement du Calamagrostis a évolué et cette graminée sociale est aujourd'hui dominante et responsable d'une banalisation de la flore. La dynamique régressive induite par la présence du pâturage s'avère indispensable afin de varier la physionomie	Réalisé (100%)	L'opération de gestion écologique réalisée la plus importante et la plus emblématique sur le marais. Débroussaillage de 1600 m ² de marais en 2004 par le CAT de l'Argonne. Pose d'une clôture fixe pour création d'un parc de 16 ha 2004 : Pâturage tournant sur 2 parcs (troupeau de

		de la strate herbacée. De plus, le piétinement par les animaux permettra l'apparition de surfaces de tourbe décapée, favorables au développement de stades pionniers de végétation du marais.	Highland Cattle du Conservatoire) 2005 : Pâturage tournant sur 2 parcs (troupeau de Highland Cattle du Conservatoire) 2006 : Pâturage sur la totalité du parc (vol des clôtures mobiles) + installation de clôture autour d'une petite fosse de tourbage 2007 à 2011 : Pâturage sur la totalité du parc.
--	--	---	---

Aménagements consécutifs à l'étude hydraulique

Cette opération est consécutive à l'étude hydraulique (RE 1.1) qui évaluera la nécessité de mettre en place des opérations de gestion visant à maîtriser les niveaux dans le marais.

GH 4.1

Non réalisé

-

RESULTATS

Objectifs atteints ?

EN PARTIE

Résultats attendus

Favoriser le développement du bas-marais alcalin actif et voir réapparaître les espèces d'intérêt patrimonial liées à cet habitat.

Indicateur(s) de résultats

- Inventaire complémentaire de la flore
- Suivi des habitats

Résultats obtenus

Il semble peu probable que les habitats typiques de bas-marais alcalins réapparaissent sur le site étant donné la grande difficulté à maîtriser les niveaux d'eau. Toutefois, quelques espèces typiques de ces bas-marais, comme le Comaret (*Potentilla palustris*) ou le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) se maintiennent sur le site.

Il semble donc que l'un des principaux enjeux sur le site Natura 2000 est le maintien de ces espèces sur le marais, voire leur expansion via des opérations de gestion adaptées.

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Bilans d'activités annuels
- **BIZOT A.**, *La recolonisation végétales des fosses de détournement du marais de Germont*, Bull. Soc. Histoire Naturelle des Ardennes, Tome 95, pp 68-81
- **GALAND N.**, **2006**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 13p.
- **GALAND N.**, **2007**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 17p.
- **GALAND N.**, **LORICH T.**, **2008**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournement - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.

- **LORICH T., 2009**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- **LORICH T., 2010**, *Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 19p.
- **GALAND N., LORICH T., 2008**, *Suivi scientifique des effets du pâturage sur la flore - Tourbière de la Bar - Communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)*, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 25 p.

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Suppression de cet objectif, car la réapparition d'habitats typiques de bas-marais alcalins étant peu probable, il s'agit à présent de maintenir et/ou restaurer les secteurs abritant encore quelques espèces de bas-marais. De ce fait, ceci rejoint l'objectif 1.1 : « Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire ».

Objectif à long terme 3 – Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités

3.1. Améliorer les connaissances sur l'hydrologie du site

FORMULATION

Améliorer les connaissances hydrauliques et physico-chimiques

OUI

PERTINENCE

Il semble important de bien connaître l'hydrologie du site afin de bien définir les différents objectifs à atteindre et les différentes opérations de gestion qui peuvent être mises en place.

OUI

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

1 sur 2

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
RE 1.1	Etude hydraulique préalable à toute opération de gestion	Connaître précisément le fonctionnement hydraulique du marais, sa capacité de stockage, l'impact exact des bassins d'exploitation, la qualité de l'eau et les risques de pollution. Apporter des informations complémentaires au suivi des niveaux d'eau. Permettre de définir les opérations de gestion à mener afin de maîtriser les niveaux de la nappe et de localiser ces opérations.	Non réalisé	-
SE 2.1	Suivi des niveaux d'eau	Un suivi effectué par le cabinet de géomètres Dargent existe déjà mais seulement sur la partie centrale du marais (zone de protection écologique). Il s'agit de vérifier que l'exploitation de tourbe n'entraîne pas un rabattement du niveau de la nappe.	Réalisé (100%)	Expert géomètre de Vouziers.

RESULTATS

Objectifs atteints ? **EN PARTIE**

Résultats attendus

Connaître précisément le fonctionnement hydrologique du marais et connaître les effets de l'exploitation de tourbe sur le niveau de la nappe.

Indicateur(s) de résultats

- Suivi des niveaux d'eau

Résultats obtenus ?

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Résultats des relevés piézométriques (Géomètre DELALOI) (campagnes 1992 à 2010)

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectif à long terme 3 – Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités

3.2. Améliorer les connaissances naturalistes

FORMULATION

NON

Reformuler : Mettre en place des suivis scientifiques afin d'évaluer l'état de conservation de la tourbière neutro-alcaline et des espèces associées

PERTINENCE

OUI

L'amélioration des connaissances sur le site permet, progressivement, de mieux appréhender le fonctionnement du système étudié et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

4 sur 4

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
SE 1.1	Inventaire complémentaire floristique	Compléter les données existantes, notamment sur les mousses et les lichens.	Réalisé (90%) Car pas de données sur les mousses, lichens.	2005 : inventaires complémentaires réalisés par A. Bizot de la SHNA. Plusieurs espèces remarquables ont été observées : Stellaire des marais, Germandrée des marais, Laîche tardive... 2006 : inventaire complémentaire ayant permis d'observer entre autre l'Orchis négligé, la Linaigrette à feuilles étroites. 2011 : inventaire complémentaire et cartographie des stations d'espèces patrimoniales suite à la rédaction de l'évaluation du Document d'objectifs 2004-2011.
SE 1.2	Compléter les inventaires faunistiques	Apporter des compléments pour certains mammifères (chauves-souris, micro mammifères), pour les batraciens (peu d'espèces découvertes sur le site) et pour les poissons susceptibles d'être présents dans la Bar et dans les bassins d'exploitation.	En partie (80%)	2005 : Inventaire sur les Lépidoptères Rhopalocères sur la ZPE 2005 : confirmation de la présence du Castor européen par l'ONCFS et plusieurs naturalistes locaux 2006 : prospection sur les Lépidoptères Rhopalocères et les Orthoptères. 2 espèces patrimoniales observées : le Cuivré des marais et le Criquet ensanglanté. 2006 : Suivi hivernal du dortoir de Busard Saint-Martin 2007 : prospection sur les Lépidoptères Rhopalocères et les Odonates. Espèces patrimoniales observées : le Damier noir et l'Agrion de Mercure.
RE 2.1	Etude et suivi de la population d'Agrion de	Cette étude doit répondre à certaines questions primordiales à propos de la population de cette espèce :	Réalisé (100%)	Pas de véritable suivi mis en œuvre. L'espèce a été contactée en 2007 dans le cadre d'inventaires sur le

Mercure

- localisation précise des de reproduction de l'Agriion ;
- effectifs de la population (indices de présence) ;
- biologie et capacité de survie sur le site.

Suite aux réponses à ces questions, des opérations de gestion pourront être engagées afin de maintenir les effectifs de la population d'Agriion de Mercure.

Un suivi régulier permettra de valider les opérations de gestion, ou le cas échéant de modifier les objectifs de conservation.

site.
 Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 1 passage réalisé le 19 juin afin de rechercher les mâles adultes mais aucun individu observé, malgré la présence d'habitats favorables.

RE 2.2	Etude et suivi de la population du Cuivré des marais	<p>Cette étude doit répondre à certaines questions primordiales à propos de la population de cette espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - localisation précise des de reproduction du Cuivré ; - effectifs de la population (indices de présence) ; - biologie et capacité de survie sur le site. <p>Les opérations de gestion concernant cette espèce consistent à mettre en place des exclos autour des stations d'Oseilles et à effectuer des étrépages pour recréer les zones de transitions représentant l'habitat du Cuivré dans les zones marécageuses.</p> <p>Le suivi de l'espèce (SE 2.3) permettra de confirmer l'efficacité des opérations de gestion, ou le cas échéant de modifier les objectifs de conservation.</p>	Réalisé (100%)	<p>Pas de véritable suivi mis en œuvre. L'espèce a été contactée en 2010 dans le cadre du suivi du troupeau.</p> <p>Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 2 passages réalisés les 2 premières décades de juin afin d'observer les imagos mais aucun individu observé.</p> <p>Comme vu précédemment, l'Oseille est favorisée par le pâturage et est relativement bien représentée à l'échelle du site. La création d'exclos n'est donc pas indispensable.</p>
--------	--	---	----------------	---

RESULTATS

Objectifs atteints ? OUI

Résultats attendus

Tendre vers une meilleure connaissance de la biodiversité du site et apprécier la dynamique des espèces afin d'adapter éventuellement la gestion en cours.

Indicateur(s) de résultats

- Evolution de l'état des connaissances des groupes d'espèces

Résultats obtenus

Cet objectif ne sera jamais réellement atteint puisque l'amélioration des connaissances est permanente. Si les connaissances sur la faune et la flore ont augmenté grâce aux études et suivis mis en place (suivis phytosociologiques, suivis des papillons, libellules, ...) certains taxons restent sous prospectés (mousses et lichens pour la flore, chauves-souris, poissons pour la faune).

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances			
			Objectif	2004	2011	
FLORE ET AUTRES						
Champignons	-	-	?	0	=	0
Algues	-	-	?	0	=	0
Lichens	-	-	?	0	=	0
Bryophytes	-	-	?	0	=	0
Pteridophytes	?	Avant 1981				
	URCANE	1981				
	ECOLOR	1989				
	CRESPI C.	1996		★	=	★
	FROC S., RIVEZ S.	2002				
	BIZOT A.	2005				
	GALAND N.	2006/2008				
	LORICH T.	2008-2011				
	MOUZE	1938				
	DUVIGNEAU	1959				
Phanérogames	?	Avant 1981				
	URCANE	1981				
	GREFFE	1983				
	ECOLOR	1989				
	Inventaire Directive "Habitat", SHNA	1993	?	★★	↗	★★★
	CRESPI C.	1996				
	FROC S., RIVEZ S.	2002				
	BIZOT A.	2005				
	GALAND N.	2006-2008				
	DETCHEVERRY P.	2010				
LORICH T.	2008-2011					
FAUNE						
Chauves-souris	HUET	?	?	★	=	★
	GREFFE	1998				
Autres mammifères	URCANE	1981				
	Inventaire Directive "Habitat", S.F.F.	1993				
	CRESPI C.	1996	?	★	=	★
	GREFFE	1998				
	FROC S., RIVEZ S.	2002				

	ONCFS LORICH T.	2005 2010-2011				
	URCANE	1981				
	CRESPI C.	1996				
Oiseaux nicheurs	FROC S., RIVEZ S.	2002	?	★	=	★
	DUBIEF L.	2010				
	LORICH T.	2010-2011				
	URCANE	1981				
	Inventaire Directive "Habitat"	1993				
	CRESPI C.	1996	?	★	=	★
Amphibiens et Reptiles	FROC S., RIVEZ S.	2002				
	GEORGIN K.	2011				
	LORICH T.	2011				
Poissons et Ecrevisses	-	-	?	0	=	0
	URCANE, DAUPHIN C.	1981				
	GREFFE	1998				
	FROC S., RIVEZ S.	2002				
Lépidoptères rhopalocères	?	2005	?	★★	=	★★
	?	2006				
	GALAND N.	2007				
	LORICH T.	2010-2011				
Lépidoptères hétérocères	-	-	?	0	=	0
	ECOLOR	1989/1995				
	GREFFE	1998				
Odonates	FROC S., RIVEZ S.	2002	?	★★	=	★★
	GALAND N.	2007				
	HARTER N.	2009-2010				
	LORICH T.	2010-2011				
Orthoptères	?	2006				
	GALAND N.	2007	?	★	=	★
	LORICH T.	2011				
Arachnides	URCANE	1981	?	★	=	★
	CRESPI C.	1996				
Autres insectes	-	-	?	0	=	0
Mollusques (marais)	HESNARD O.	2010	?	★	=	★

Légende :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

Analyse de l'état des connaissances par groupe faunistique :

- Chauves-souris : connaissances faibles et données relativement anciennes ;
- Autres mammifères : données à réactualiser et pas de notions d'abondance ;
- Oiseaux nicheurs : données à réactualiser et pas de notions d'abondance, nécessité de mettre en place un suivi IPA ;
- Amphibiens et Reptiles : certaines données sont à réactualiser, pas de notions d'abondance ;
- Poissons et écrevisses : actuellement aucune donnée ;
- Lépidoptères rhopalocères : bonnes connaissances globales mais notions d'abondance à apporter (notamment pour les espèces patrimoniales) ;
- Lépidoptères hétérocères : actuellement aucune donnée ;
- Odonates : groupe bien connu mais données à réactualiser et notions d'abondance à apporter (notamment pour les espèces patrimoniales) ;
- Orthoptères : connaissances à approfondir, notamment par des prospections sur plusieurs années ;
- Arachnides : données ponctuelles sans prospections sur l'ensemble d'une saison ;
- Autres insectes : actuellement aucune donnée ;
- Mollusques : données ponctuelles avec néanmoins une assez bonne connaissance sur le marais

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Bilans d'activités annuels
- **BIZOT A., *La recolonisation végétale des fosses de détournage du marais de Germont*, Bull. Soc. Histoire Naturelle des Ardennes, Tome 95, pp 68-81**

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le nouveau Document d'objectifs devra d'une part, porter sur l'amélioration des connaissances des groupes sous prospectés (voir ci-dessus) et d'autre part, s'attacher à poursuivre les suivis mis en place sur les espèces animales d'intérêt communautaire (Agrion de Mercure, Cuvré des marais, Leucorrhine à large queue).

De même, le suivi des espèces végétales patrimoniales (Comaret, Trèfle d'eau, Stellaire des marais, ...) devra être reconduit afin d'évaluer l'état des populations sur le long terme.

Objectif à long terme 3 – **Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités**

Mesurer l'efficacité des opérations de gestion

3.3.

FORMULATION

Reformuler : Evaluer les effets de la gestion sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

NON

PERTINENCE

« L'évaluation des effets de la gestion reste indispensable pour mesurer l'efficacité de la gestion mise en œuvre. Les suivis scientifiques mis en place sont à considérer comme des indicateurs de résultats des actions de gestion » (**LECONTE R., BECU D., 2011** – *Réserve naturelle nationale de Chalmessin – Evaluation du plan de gestion 2004-2008 – Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne*).

OUI

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

4 sur 6

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
SE 2.2	Suivi de l'évolution de la végétation	Permettre d'apprécier l'efficacité des travaux de gestion mis en place et modifier éventuellement les orientations de gestion. Impact des travaux de gestion déterminé en comparant l'état initial avec le suivi des secteurs d'intervention après les travaux, ainsi qu'avec des n'ayant subi aucune gestion.	Réalisé	2004-2005-2006-2007-2008 : Suivi scientifique des effets du pâturage initié à partir de 2004 (réalisation de relevés phytosociologiques tous les 2 ans + mesure de la pression de pâturage tous les ans) 2006-2007-2008-2009-2010 : Suivi scientifique des aménagements écologiques des berges 2011 : réactualisation de la cartographie des habitats et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux suite à la rédaction de l'évaluation du Document d'objectifs 2004-2011.

L'objectif de cette opération est de mesurer l'efficacité des mesures de gestion sur les populations faunistiques. Les suivis seront principalement orientés vers les espèces animales effectuant une partie de leur cycle biologique dans le milieu aquatique.

SE 2.3 Suivi de l'évolution de la faune

Deux types de suivis seront mis en place :

- un suivi entomologique sur les lépidoptères, les odonates, les éphéméroptères et les tricoptères ;
- Un suivi des amphibiens.

Cette opération comprend aussi le suivi des espèces animales inscrite sur l'annexe II de la Directive « Habitats-

Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 1 passage réalisé le 19 juin afin de rechercher les mâles adultes mais aucun individu observé, malgré la présence d'habitats favorables.

Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 2 passages réalisés les 2 premières décades de juin afin d'observer les imagos mais aucun individu observé.

En partie (10%)

Faune-Flore » : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

RE 2.1	Etude et suivi de la population d'Agrion de Mercure	<p>Cette étude doit répondre à certaines questions primordiales à propos de la population de cette espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - localisation précise des de reproduction de l'Agrion ; - effectifs de la population (indices de présence) ; - biologie et capacité de survie sur le site. <p>Suite aux réponses à ces questions, des opérations de gestion pourront être engagées afin de maintenir les effectifs de la population d'Agrion de Mercure.</p> <p>Un suivi régulier permettra de valider les opérations de gestion, ou le cas échéant de modifier les objectifs de conservation.</p>	Réalisé (100%)	Pas de véritable suivi mis en œuvre. L'espèce a été contactée en 2007 dans le cadre d'inventaires sur le site. Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 1 passage réalisé le 19 juin afin de rechercher les mâles adultes mais aucun individu observé, malgré la présence d'habitats favorables.
--------	---	---	----------------	---

Cette étude doit répondre à certaines questions primordiales à propos de la population de cette espèce :

- localisation précise des de reproduction du Cuivré ;
- effectifs de la population (indices de présence) ;
- biologie et capacité de survie sur le site.

Les opérations de gestion concernant cette espèce consistent à mettre en place des exclos autour des stations d'Oseilles et à effectuer des étrépages pour recréer les zones de transitions représentant l'habitat du Cuivré dans les zones marécageuses.

Le suivi de l'espèce (SE 2.3) permettra de confirmer l'efficacité des opérations de gestion, ou le cas échéant de modifier les objectifs de conservation.

Pas de véritable suivi mis en œuvre. L'espèce a été contactée en 2010 dans le cadre du suivi du troupeau.
Réalisation d'un suivi spécifique en juin 2012 : 2 passages réalisés les 2 premières décades de juin afin d'observer les imagos mais aucun individu observé.

Comme vu précédemment, l'Oseille est favorisée par le pâturage et est relativement bien représentée à l'échelle du site. La création d'exclos n'est donc pas indispensable.

RESULTATS

Résultats attendus	Mise en œuvre de suivis d'indicateurs permettant d'évaluer les effets des opérations de gestion mises en place sur les habitats et les espèces.
Indicateur(s) de résultats	- Pertinence et efficacité des indicateurs faisant l'objet de suivis
Résultats obtenus	« Les suivis liés à la flore et surtout les relevés phytosociologiques, permettent d'évaluer de manière assez précise, avec une mise en œuvre relativement aisée, l'évolution des habitats. Concernant la faune, il est beaucoup plus difficile – en raison du temps à passer, des variations inter annuelles, des aléas climatiques – d'analyser les effets de la gestion. Néanmoins, il est important de s'assurer que les cortèges faunistiques caractéristiques d'un milieu « prioritaire » se maintiennent » (LECONTE R., BECU D., 2011 – Réserve naturelle nationale de Chalmessin – Evaluation du plan de gestion 2004-2008 – Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne).

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Bilans d'activités annuels
- **BIZOT A., La recolonisation végétales des fosses de détournage du marais de Germont**, Bull. Soc. Histoire Naturelle des Ardennes, Tome 95, pp 68-81
- **GALAND N., 2006, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 13p.
- **GALAND N., 2007, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 17p.
- **GALAND N., LORICH T., 2008, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- **LORICH T., 2009, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 21p.
- **LORICH T., 2010, Suivi scientifique de la dynamique de végétation du réaménagement des berges des fosses de détournage - communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 19p.
- **GALAND N., LORICH T., 2008, Suivi scientifique des effets du pâturage sur la flore – Tourbière de la Bar – Communes de Germont, Harricourt et Autruche (08)**, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, Boulton-aux-Bois, 25 p.

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectif à long terme 4 – **Sensibiliser le public et encourager une préservation efficace et durable du site**

4.1. Améliorer l'accès du site

FORMULATION

OUI

PERTINENCE

NON

Cet objectif est peu pertinent car le site Natura 2000 est principalement constitué de propriétés privées interdites au public.

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

0 sur 2

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
FA 1.1	Ouvrir des chemins	Le site Natura 2000 n'est que partiellement accessible. Afin de faciliter le passage aux différents acteurs susceptibles d'intervenir sur le site (gestionnaires, population locale, chasseurs), aux engins de gestion et aux animaux pour le pâturage, des chemins devront être ouverts.	Non réalisé	-
FA 1.2	Aménager un sentier de découverte	Cette opération a pour objectif de mettre en place des installations qui permettront de canaliser le public, de mettre en sécurité des zones dangereuses et de faciliter l'accès à certains secteurs du marais. Des caillebotis seront installés dans les secteurs les plus humides et des passerelles seront placées au dessus des drains. Le sentier sera équipé d'outils permettant la découverte du patrimoine naturel du site et de sensibiliser le public.	Non réalisé	Action non pertinente en l'état (propriété privée concernée en grande partie par l'exploitation de tourbe (site interdit au public). De plus, la ZPE est difficile d'accès. Ce projet n'a donc pas été mené.

RESULTATS

Objectifs atteints ? NON

Résultats attendus

Faciliter l'accès aux gestionnaires et à la population locale.

Indicateur(s) de résultats

- ?

Résultats obtenus

Site Natura 2000 principalement constitué de propriétés privées interdites au public.

Plusieurs chemins d'accès ou layons existent déjà pour l'activité d'exploitation de la tourbe et pour la chasse.

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Suppression de cet objectif.

Objectif à long terme 4 – *Sensibiliser le public et encourager une préservation efficace et durable du site*

4.2. Favoriser l'implication de la population locale, des élus et des associations dans la gestion et la valorisation du site

FORMULATION

Reformuler : Informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population locale.

NON

PERTINENCE

La préservation des milieux naturels passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux. Cet objectifs constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces sur le site.

OUI

BILAN DE LA REALISATION DES OPERATIONS PREVUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS 4 sur 5

Code	Intitulé de l'opération	Description	Réalisation	Observations
FA 2.1	Réaliser et éditer un « Infosite »	Une lettre d'information, propre au site, sera rédigée et distribuée à tous les acteurs concernés et laissées en mairie afin que tous les habitants des communes puissent être informés.	Réalisé (100%)	Réalisation et diffusion de 3 infosites (2004, 2006, 2010). A noter qu'un premier infosite avait été réalisé durant la rédaction du DOCOB en 2002.
FA 2.2	Panneau de présentation du site	Un panneau devra présenter des informations de caractère général : la limite du site Natura 2000 ainsi que son intérêt écologique. Il sera réalisé en plusieurs exemplaires qui seront installés à proximité des accès principaux (parking, chemins, ...), mais aussi auprès des mairies concernées.	Non réalisé	A l'instar de l'action FA 1.2., le site n'est pas ouvert au public. Seule la ZPE a fait l'objet de sortie nature organisée par le Conservatoire. L'installation d'un panneau de présentation du site n'a pas été considérée comme prioritaire.

Organisation tous les ans de une ou plusieurs sorties et animations nature.

Public concerné : grand public, scolaires, étudiants

2005 : Sortie nature organisée par la SHNA le 11/06/2005

2005 : Animations réalisées par le Conservatoire auprès des étudiants BTS GPN du LEGTA de Saint-Laurent les 02/05/2005 et 14/11/2005

2007 : visite du site réalisé par le Conservatoire et l'UDASA pour les étudiants BTS GPN du LEGTA de Saint-Laurent.

2008 : sortie découverte pour le grand public organisée le 26/07/2008

2008 : présentation de la gestion de la ZPE par le le Conservatoire pour les étudiants BTS GPN du LEGTA de Saint-Laurent le 30/09/2008.
 2010 : sortie nature le 09/06/2010 pour le grand public

Nombreux articles dans la presse en particulier, l'Union des Ardennes :

2004 : article du 28/08/2004 dans l'Union des Ardennes pour la venue du troupeau de Highland Cattle sur le marais

2005 : communiqués de presse pour le chantier de gestion (04/09/2005) et de la sortie naturel de la SHNA (11/06/2005)

2007 : rédaction d'un article de présentation du site pour le guide technique national « Tourbières et marais alcalins des vallées alluviales de France septentrionale » dont la réalisation est coordonnée par le Pole Relais Tourbière.

2009 : 2 articles de presse dans l'Union des Ardennes

- le 06/05/2009 pour l'arrivée des vaches dans le marais

- le 24/07/2009 dans le cadre de la chronique estivale consacrée à l'environnement

2009 : reportage télévisé pour le journal régional de France 3 en mai.

2006 : réunion entre le CPNCA, le propriétaire du site et l'exploitant pour discuter des prochaines étapes de l'animation Natura 2000.

2007 : Comité de pilotage en novembre.

2010 : comité de pilotage

FA 2.4	Promouvoir et valoriser les actions de gestion sur le site Natura 2000 par le biais de la presse locale	Une information régulière sur le déroulement de la mise en place de la protection et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais de la presse locale (bulletin municipal et/ou journal départemental). Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes : population et acteurs locaux.	Réalisé (100%)
--------	---	--	----------------

Des réunions d'information ou de concertation auront lieu avant le début des travaux de gestion entre les différents partenaires et usagers du site.

FA 2.5 Organiser et animer des réunions d'information

Réalisé

RESULTATS

Objectifs atteints ? **OUI**

Résultats attendus Permettre une gestion plus efficace et rappeler à tous l'intérêt du site et la nécessité de le préserver.

Indicateur(s) de résultats - Documents (Infosites) réalisés
 - Visites organisées

- Réunions animées et organisées

Résultats obtenus

Création de liens entre les acteurs locaux, la population et les gestionnaires
Découverte du site pour divers publics (grand public, étudiants, scolaires, partenaires...)

Documents édités sur la période 2004-2011 relatif à cet objectif

- Infosites Natura 2000

PERSPECTIVES POUR LE NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Inclure dans un objectif plus global d'information et de sensibilisation.

Annexe 10

**ARRETE PREFECTORAL DE CONSTITUTION
DU COPIL DU SITE NATURA 2000 N°42**

PREFECTURE DES ARDENNES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA CULTURE

THIRY/VC

ARRETE N° 2000/205

**PORTANT CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 N° 42
« MARAIS DE GERMONT - BUZANCY »**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

VU le décret du 6 mars 1997 nommant M. Pierre Baraton, Préfet des Ardennes;

VU la circulaire du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement « NATURA 2000 » du 26 février 1999 ;

VU l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 2 février 2000 ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Environnement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

ARRETE

Article 1^{er} – Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 n° 42 « Marais de Germont-Buzancy ».

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 – Le comité de pilotage local prévu à l'article 1^{er} est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'Etat :

- M. le Préfet des Ardennes ou son représentant, Président
- M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant •
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts ou son représentant
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse ou son représentant
- M. le Délégué du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant.

Elus :

- MM. les Conseillers Généraux des cantons de Buzancy et Le Chesne
- MM. les Maires des communes d'Autruche, Germont, Harricourt ou leurs représentants
- M. le Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ou son représentant.

Organismes socio-professionnels et associations :

- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- Mme la Déléguée Régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- M. le Directeur du Centre d'Initiation à la Nature de Boulton aux Bois ou son représentant
- Mme la Présidente de l'Association Nature et Avenir ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme ou son représentant
- M. le Président de la Fédération de Pêche des Ardennes ou son représentant

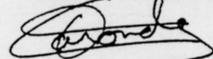
Article 3 – Le comité de pilotage pourra solliciter les services de tous autres experts reconnus pour leur compétence dans certains domaines scientifiques ou techniques.

Il veillera également à associer sous forme de groupes de travail toutes autres personnes ayant un lien technique direct avec le site.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Charleville-Mézières, le 11 mai 2000

Pour ampliation
L'Attaché de Préfecture
Chef de Bureau



Dominique LARONDE

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Signé : Michel BERNARD

PREFECTURE DES ARDENNES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA CULTURE

A R R E T E N° 2003/55
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
DU SITE NATURA 2000 N° 42
« MARAIS DE GERMONT-BUZANCY »

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002/300 du 15 juillet 2002 donnant délégation de signature à M. Marc de LA FOREST-DIVONNE, Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

VU l'arrêté préfectoral n° 2000.205 du 11 mai 2000 portant constitution du comité de pilotage local du site Natura 2000 n°42 « Marais de Germont-Buzancy » pour l'élaboration du document d'objectifs ;

VU la demande présentée par l'entreprise DUMONA le 19 décembre 2002 afin de participer au comité de pilotage ;

VU les avis du Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt et du Directeur Régional de l'Environnement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

ARRETE

Article 1^{er} – L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2000-205 du 11 mai 2000 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du DOCOB du site NATURA 2000 n° 42 « Marais de Germont-Buzancy » est complété comme suit :

« La société DUMONA BP 3 38510 ARANDON (France) est associée à titre consultatif aux réunions de ce comité ».

Article 2 – Les autres termes de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes et M. le Sous-Préfet de Vouziers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Charleville-Mézières, le 07 MARS 2003

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

signé :

Marc de LA FOREST-DIVONNE

Pour ampliation
Le Directeur


Christian ROBBE-GRILLET



(SP) copie EB
fait m.



Reçu le 15 SEP. 2003

Châlons-en-Champagne, le 11 septembre 2003

SERVICE DE LA NATURE, DES SITES ET DES PAYSAGES
Département des milieux naturels

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne
Ardenne
Château de Val de Seine
10110 BAR-sur-SEINE

Affaire suivie par : Jean-Yves Peseux

Téléphone : 03.26.64.96.63

N/Réf. : SNSP/JYP

V/Réf. :

P.J. :

03 / 473

A l'attention de Monsieur Eric Belnot

Objet : site Natura 2000 n° 42
« Marais de Germont Buzancy »

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 28 août dernier copie de la demande du représentant du Groupement forestier des Tourbières de la Bar, qui souhaite être associé aux prochaines réunions relatives au site Natura 2000 cité en objet, étant le principal propriétaire.

Ce groupement forestier étant particulièrement concerné, il convient en effet que vous l'associiez à la réflexion que vous menez en tant qu'opérateur dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs (entretiens individuels et réunions locales d'information).

Il pourrait le cas échéant être invité à certaines réunions du comité de pilotage, en fonction de l'ordre du jour.

Le Directeur régional de l'environnement,

André Berne

Annexe 11

**ARRETE PREFECTORAL 2000/21 D'AUTORISATION
D'EXPLOITATION DE TOURBE**

PREFECTURE DES ARDENNES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA CULTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE N° 2000/21

ANNULANT ET REMPLACANT L'ARRETE PREFECTORAL 92/28 DU
22 JANVIER 1992 QUI A AUTORISE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE
TOURBE SUR LES COMMUNES D'AUTRUCHE, GERMONT ET HARRICOURT

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code Minier,

Vu les articles L 131-8 et L 141-9 du code de la voirie routière,

Vu la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles
archéologiques,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la
nature,

Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux
installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la loi n° 80-532 du 15 juillet 1980 relative à la protection des
collections publiques contre les actes de malveillance,

Vu la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières,

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour
l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976,

Vu le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs
des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les
départements,

Vu le décret modifié n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de
la déconcentration,

Vu le décret n° 94-485 du 9 juin 1994 modifiant la nomenclature
des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Environnement du 22 septembre 1994
relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement
des matériaux de carrière,

Vu l'arrêté du 26 décembre 1995 du Ministre chargé de l'Industrie
concernant la prévention en matière de sécurité et de santé au travail dans les
carrières,

Vu l'arrêté interministériel du 1er février 1996 fixant le modèle
d'attestation de la constitution des garanties financières,

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Vu l'arrêté du 10 février 1998 du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement fixant le nouveau mode de calcul des garanties de remise en état des carrières,

Vu l'arrêté préfectoral n° 98.215 du 28 avril 1998 donnant délégation de signature à M. Michel BERNARD, Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 92/28 du 22 janvier 1992 autorisant la société POUGET SOLAMI, dont le siège est à ARANDON dans l'Isère à exploiter une carrière de tourbes sur les communes d'AUTRUCHE, GERMONT et HARRICOURT,

Vu le courrier du 7 avril 1999 par lequel le Président-Directeur Général de POUGET SOLAMI (filiale de DUMONA France) expose que, dans le cadre d'une restructuration interne, il souhaite que l'autorisation d'exploiter la carrière de tourbe sise sur les communes d'AUTRUCHE, GERMONT et HARRICOURT soit attribuée à la société mère DUMONA FRANCE.

Vu le rapport de la Directrice Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Champagne-Ardenne, en date du 2 décembre 1999 proposant de remplacer l'arrêté d'autorisation par un "nouvel arrêté :

- modifiant la dénomination du bénéficiaire
- intégrant les garanties financières
- modifiant les conditions de remise en état
- intégrant les dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 22 septembre 1994,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Départementale des Carrières dans sa séance du 20 décembre 1999 concernant le montant des garanties financières à constituer,

A R R E T E

Article 1er - AUTORISATION

La Société DUMONA FRANCE dont le siège social est à ARANDON (Isère) est autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de tourbe portant sur partie ou la totalité de la surface des parcelles suivantes

	Le Grand Aunois	Les Trente arpents	La Queue de Chanet	Le Grand Marais
Lieudits	Le Grand Aunois	Les Trente arpents	La Queue de Chanet	Le Grand Marais
Sections	ZL	ZL	ZC	ZK
Parcelles	5	10	18	15,16

soit une superficie totale de 997 474 m² et une superficie exploitable de 510 000m².

L'autorisation porte sur des terrains dont la superficie susceptible d'être affectée à l'extraction est de 12 ha environ pour la parcelle n° 5 et de 39 ha environ pour l'ensemble des autres parcelles. La localisation des surfaces exploitables et inexploitable des parcelles 10, 15, 16 et 18 est reprise sur le plan de la page 16 du dossier de demande, qui situe notamment la zone de 19 ha de la tourbière préservée.

L'autorisation porte sur les activités suivantes :

2510.1	EXPLOITATION DE CARRIERES, au sens de l'article 4 du code minier	Extraction de matériaux sur une superficie exploitable de 510 000 m ² Production maximale annuelle : 40 000 t	Autorisation	/
--------	--	---	--------------	---

Article 2 - DUREE DE L'AUTORISATION

L'autorisation est accordée jusqu'au 22 janvier 2020.

La remise en état est incluse dans la durée d'autorisation.

L'autorisation est accordée sous réserve des droits des tiers et n'a d'effet que dans les limites des droits d'extraction dont bénéficie le titulaire.

L'extraction de matériaux commercialisables devra cesser 6 mois avant la date d'échéance de la présente autorisation.

Article 3 - GARANTIES FINANCIERES

3.1 - La poursuite de l'exploitation de la carrière est subordonnée à la constitution effective des garanties financières dont le montant est fixé à l'article 28.

3.2 - L'attestation des garanties financières sera conforme au modèle d'acte de cautionnement défini par l'arrêté interministériel modifié du 1er février 1996. Si le renouvellement des garanties financières est nécessaire, le document correspondant sera adressé au Préfet 9 mois au moins avant l'échéance des garanties financières précédentes.

3.3 - Le document établissant la constitution des garanties financières sera adressé à l'inspecteur des Installations Classées.

3.4 - Tous les cinq ans, le montant des garanties financières sera actualisé compte tenu de l'évolution de l'indice TPO1. S'il y a une augmentation d'au moins 15 % de l'indice TPO1 sur une période inférieure à cinq ans, le montant des garanties financières sera actualisé avant le terme de cinq ans.

L'actualisation des garanties financières relève de l'initiative de l'exploitant.

3.5 - Toute modification des conditions d'exploitation conduisant à une augmentation du montant des garanties financières sera subordonnée à la constitution de nouvelles garanties financières.

3.6 - L'absence de garanties financières entraîne la suspension de l'activité après mise en oeuvre des modalités prévues à l'article 23c de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976.

3.7 - Le Préfet fait appel aux garanties financières :

- en cas de non-respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral de remise en état après intervention de la mesure de consignation prévue à l'article 23 de la loi du 19 juillet 1976,

- en cas de disparition juridique de l'exploitant.

TITRE I

PRESCRIPTIONS GENERALES

Article 4 - CONFORMITE AUX PLANS ET DONNEES TECHNIQUES

L'exploitation de la carrière sera conforme aux plans et données techniques contenus dans le dossier de demande d'autorisation, sauf s'ils sont contraires aux dispositions du présent arrêté.

Article 5 - POURSUITE DE L'EXPLOITATION

Préalablement à l'exploitation proprement dite, l'exploitant devra avoir satisfait aux prescriptions des articles 12, 13, 16, 17 et 28.

Article 6 - SECURITE - HYGIENE

6.1 - L'exploitation de la carrière visée par le présent arrêté est soumise aux lois et règlements qui la concernent.

6.2 - L'exploitant devra porter à la connaissance de Mme la Directrice régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement le nom de la personne physique chargée de la direction technique des travaux.

A défaut, l'exploitant, s'il est une personne physique, ou son représentant si l'exploitant est une personne morale, sera réputé être personnellement chargé de la direction technique des travaux.

6.3 - Un document de sécurité et de santé sera établi dès le commencement des travaux conformément à l'article 4 de l'annexe du décret n° 95-694 du 3 mai 1995.

De plus, des dossiers de prescriptions seront établis pour communiquer d'une manière compréhensible au personnel intéressé les instructions qui le concernent.

6.4 - L'exploitant devra :

- soit créer une structure fonctionnelle en matière de sécurité et de santé au travail, à laquelle sera affectée au moins une personne qualifiée, à temps complet,

- soit recourir à un organisme extérieur agréé par le ministre chargé des mines pour assister la personne chargée de la direction technique des travaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de sécurité et de salubrité au travail.

Dès le début des travaux, l'exploitant fera connaître à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement le nom de l'organisme extérieur agréé auquel il a choisi de recourir ou l'organisation de la structure fonctionnelle qu'il a mise en place pour répondre aux obligations relevant de l'arrêté ministériel du 26 décembre 1995.

Dans le cas de recours à un organisme extérieur agréé, l'exploitant tiendra un registre des visites effectuées par les agents de cet organisme. Ce registre sera consultable facilement lors de toute visite de l'exploitation par un agent chargé du contrôle.

Les agents des organismes extérieurs agréés y reporteront la date, la durée et l'objet de chacune de leurs visites. Leurs constatations, commentaires et propositions seront immédiatement inscrits sur le registre à l'issue de la visite ou relatés dans un compte rendu adressé, dans les quinze jours, à l'exploitant, qui l'annexera au registre.

L'exploitant portera au registre les suites données aux propositions de l'organisme un mois au plus tard à compter de leur réception.

6.5 - L'accès à la carrière sera contrôlé par une barrière mobile, verrouillée en dehors des heures de travail, de manière à interdire l'accès à tout véhicule étranger à l'entreprise.

L'accès à toute zone dangereuse des travaux d'exploitation à ciel ouvert sera interdit par une clôture efficace ou tout autre dispositif équivalent. Le danger sera signalé par des pancartes placées, d'une part, sur le ou les chemins d'accès aux abords des travaux et, d'autre part, à proximité des zones clôturées.

Des panneaux « chantier interdit au public » seront mis en place sur les voies d'accès.

6.6 - La carrière sera pourvue d'équipements de lutte contre l'incendie adaptés et de matériel de sauvetage en cas de noyade. Ces matériels seront maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an.

6.7 - L'exploitant informera les services de secours de la mise en exploitation de la carrière et de sa localisation afin de faciliter leur éventuelle intervention. Il leur signalera également la fin d'exploitation.

6.8 - Une baraque de chantier ou une camionnette aménagée sera mise à la disposition du personnel, si celui-ci est appelé à rester au moins une journée entière sur le site.

6.9 - Le personnel travaillant sur le site disposera d'un moyen de communication téléphonique.

6.10 - Tout incident ou accident intéressant la sécurité et la salubrité publiques ou du personnel sera immédiatement porté à la connaissance de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - Subdivisions des Ardennes - Tél. 03.24.59.71.20.

6.11 - Pendant toute la durée de l'exploitation, l'utilisation du plan d'eau à des fins de loisirs sera interdite (pêche, chasse, baignade, nautisme...).

Article 7 - REGISTRES ET PLANS

Un plan d'échelle adapté à la superficie sera établi. Sur ce plan seront reportés :

- les limites du périmètre sur lequel porte le droit d'exploiter ainsi que de ses abords, dans un rayon de 50 mètres,
- les bords de la fouille,
- les courbes de niveau ou cotes d'altitude des points significatifs,
- les zones remises en état,

Ce plan sera mis à jour au moins une fois par an.

Article 8 - PREVENTION DES POLLUTIONS

8.1 - L'exploitant prendra toutes les dispositions nécessaires dans la conduite de l'exploitation pour limiter les risques de pollution des eaux, de l'air ou des sols, les nuisances par le bruit ou les vibrations ainsi que l'impact visuel.

L'ensemble du site et ses abords placés sous le contrôle de l'exploitant seront maintenus en bon état de propreté.

Les voies de circulation internes et aires de stationnement des véhicules seront aménagées et entretenues. Les véhicules sortant de l'installation ne devront pas être à l'origine d'envols de poussières, ni entraîner de dépôt de poussières ou de boue sur les voies de circulation publiques.

8.2 - PREVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES.

8.2.1 - Le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier seront réalisés sur une aire étanche entourée par un caniveau et reliée à un point bas étanche permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.

8.2.2 - Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols sera associé à une cuvette de rétention d'un volume au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir,
- 50 % de la capacité des réservoirs associés.

Cette disposition ne s'applique pas aux bassins de traitement des eaux résiduaires.

Si le stockage est constitué exclusivement en récipients de capacité inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention pourra être réduite à 20 % de la capacité totale des fûts associés sans être inférieure à 1 000 litres ou à la capacité totale lorsqu'elle est inférieure à 1 000 litres.

Les produits récupérés en cas d'accident ne pourront être rejetés et seront réutilisés ou éliminés comme les déchets.

8.2.3 - Pour permettre le suivi de l'évolution hydraulique de la nappe, cinq piézomètres seront implantés dans le secteur de 19 ha non exploité. Leur emplacement est défini sur le plan "localisation des piézomètres" de la page 106 du dossier de demande.

8.3 - POUSSIÈRES

L'exploitant prendra toutes dispositions utiles pour éviter l'émission et la propagation des poussières. Pour limiter l'envol des poussières lié aux passages des engins, les pistes seront arrosées si nécessaire.

Des contrôles pourront être demandés par l'inspecteur des installations classées, pour déterminer les concentrations, les débits et les flux de poussières des émissions gazeuses. Ces contrôles seront à la charge de l'exploitant.

Article 9 - BRUIT

L'exploitation sera menée de manière à ne pas être à l'origine de bruits aériens ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une gêne pour sa tranquillité.

Les bruits émis par la carrière ne devront pas être à l'origine, pour les niveaux supérieurs à 35 dB(A), d'une émergence supérieure à :

- 5 dB (A) pour la période allant de 6 h 30 à 21 h 30 sauf dimanches et jours fériés

- 3 dB (A) pour la période allant de 21 h 30 à 6 h 30 ainsi que les dimanches et jours fériés.

Ceci s'entend à l'intérieur des locaux riverains habités ou occupés par des tiers (fenêtres ouvertes ou fermées) et le cas échéant en tous points des parties extérieures (cour, jardin, terrasse) de ces mêmes locaux.

L'émergence est définie comme étant la différence entre les niveaux de bruit mesurés lorsque l'ensemble de l'installation est en fonctionnement et lorsqu'il est à l'arrêt.

Les niveaux limites de bruit ne devront pas excéder 70 dB(A) en périmètre de la zone d'exploitation et ne devront pas occasionner d'émergence supérieure aux valeurs ci-dessus indiquées à une distance de 200 m des limites de l'exploitation.

Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur des carrières et susceptibles de constituer une gêne pour le voisinage seront conformes à la réglementation en vigueur.

L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc...) gênant pour le voisinage sera interdit, sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents ou à la sécurité des personnes.

Article 10 - DECHETS

10.1 - Toutes dispositions seront prises pour limiter les quantités de déchets produits, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation possibles. Les diverses catégories de déchets seront collectées séparément puis valorisées ou éliminées dans des installations dûment autorisées.

10.2 - En fin d'exploitation, tous les produits polluants ainsi que tous les déchets seront valorisés ou éliminés dans des installations dûment autorisées.

Article 11 - SECURITE

11.1 - En dehors de la présence de personnel, les installations seront neutralisées et leur accessibilité interdite.

11.2 - Les installations seront conçues de manière à éviter, même en cas de fonctionnement anormal ou d'accident, toute projection de matériel, accumulation ou épandage de produits qui pourraient entraîner une aggravation du danger.

11.3 - Les installations d'appareils nécessitant une surveillance ou des contrôles fréquents au cours de leur fonctionnement seront disposées ou aménagées de telle manière que des opérations de surveillance puissent être exécutées aisément.

11.4 - L'exploitant veillera à la qualification professionnelle et à la formation « sécurité » de son personnel. Il sera formé à l'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie.

L'exploitant établira les consignes de sécurité que le personnel doit respecter ainsi que les mesures à prendre (arrêt des machines, extinction, évacuation...) en cas d'incident grave ou d'accident. Ces consignes seront portées à la connaissance du personnel et affichées à des emplacements judicieux.

11.5 - Des consignes générales de sécurité écrites seront établies pour la mise en oeuvre des moyens d'intervention et l'appel des moyens de secours extérieurs.

Article 12 - PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

L'exploitant devra prendre connaissance des lois des 27 septembre 1941, 10 juillet 1976 et 15 juillet 1980 en matière de protection du patrimoine archéologique. Le Service Régional de l'Archéologie de Champagne-Ardenne (3 faubourg Saint Antoine, CHALONS EN CHAMPAGNE) devra être prévenu un mois à l'avance par lettre recommandée, du calendrier des travaux et particulièrement des dates du décapage, afin que toutes mesures puissent être prises pour d'éventuelles fouilles de sauvetage au nom de l'Etat.

Toute découverte archéologique fortuite devra être immédiatement signalée à ce service par téléphone (03.26.70.63.31).

Article 13 - VOIRIES

13.1 - L'exploitant devra solliciter l'autorisation d'utiliser les routes auprès de leur gestionnaire.

13.2 - L'accès devant desservir la carrière sera aménagé par l'exploitant de telle sorte qu'il ne crée pas de risque pour la sécurité publique.

13.3 - La contribution de l'exploitant de carrière à la remise en état des voiries départementales et communales reste fixée par les règlements relatifs à la voirie des collectivités locales.

Article 14 - MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Tout projet de modification des conditions d'exploitation de la carrière allant à l'encontre des prescriptions du présent arrêté, ou susceptible de porter atteinte à l'environnement, fera l'objet d'une autorisation préalable du Préfet du département des Ardennes.

Article 15 - FIN DE TRAVAUX ET RENOUVELLEMENT

L'exploitant adressera au Préfet des Ardennes, au moins six mois avant l'expiration de validité de la présente autorisation, une notification de fin d'exploitation et un dossier comprenant :

- le plan à jour de la carrière (accompagné de photos),
- le plan de remise en état définitif,
- un mémoire sur les travaux de remise en état et sur l'état du site.

En cas de renouvellement de l'autorisation, la demande en sera faite 10 mois avant l'échéance de l'autorisation initiale.

TITRE II

EXPLOITATION

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Article 16 - PANNEAUX

Avant le début de l'exploitation, l'exploitant devra mettre en place, sur chacune des voies d'accès au chantier, des panneaux indiquant en caractères apparents son identité, la référence de l'autorisation, l'objet des travaux et l'adresse de la mairie où le plan de remise en état du site peut être consulté.

Article 17 - BORNAGE

L'exploitant devra placer :

- des bornes en tous les points nécessaires pour déterminer le périmètre de l'autorisation
- des bornes de nivellement.

Ces bornes resteront en place jusqu'à l'achèvement des travaux d'exploitation et de remise en état du site.

De même, le bornage de la tourbière préservée, d'une surface de 19 ha environ, devra être réalisé selon les limites précisées aux pages 97 et 98 du dossier de demande.

CONDUITE DE L'EXPLOITATION

Article 18 - DECAPAGE

18.1 - Une campagne de sondages sera réalisée préalablement à tout décapage et une évaluation archéologique sera réalisée sous le contrôle du Service Régional d'Archéologie de Champagne-Ardenne. Afin de ne pas porter atteinte aux éventuels vestiges archéologiques, le décapage sera fait au moyen d'une pelle à godet sans dent, travaillant en rétro.

18.2 - Le décapage des terrains sera limité au besoin des travaux d'exploitation.

18.3 - Le décapage sera réalisé de manière sélective, de façon à ne pas mêler les terres végétales constituant l'horizon humifère aux stériles. L'horizon humifère et les stériles sont stockés séparément et réutilisés pour la remise en état des lieux.

18.4 - DEFRICHEMENT

L'exploitation des zones comportant des massifs boisés sur les parcelles ZL 10 et ZC 18 ne pourra être entreprise qu'après obtention d'une autorisation de défrichement.

Article 19 - PHASAGE

Le phasage d'exploitation défini dans le dossier de demande d'autorisation sera scrupuleusement respecté. Néanmoins, il sera possible d'y déroger après demande motivée et accord écrit de l'Inspecteur des Installations Classées.

Par référence aux définitions des valeurs S_1 , S_2 , L figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 10 février 1998 et ayant servi à déterminer le montant des garanties financières, les valeurs réelles sur la carrière devront respecter les conditions suivantes :

- la surface S_1 représentant l'emprise des infrastructures et des surfaces défrichées est inférieure à 1,5 ha,
- S_2 , surface en dérangement, y compris les zones décapées, doit toujours être inférieure à 3 ha,
- L, linéaire des berges non remises en état, doit toujours être inférieur à $L = 350$ m.

Article 20 - SUIVI

20.1 - Le suivi de l'évolution hydraulique de la nappe à l'aide des piézomètres sera réalisé par la société qui procédera à un relevé mensuel des cotes piézométriques. Un récapitulatif accompagné de commentaires sera adressé annuellement à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et à la Direction Régionale de l'Environnement.

20.2 - Le suivi de la végétation sera effectué par un organisme spécialisé dont le choix sera soumis à l'approbation de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Ce suivi sera réalisé durant toute la durée d'exploitation, tant sur la tourbière maintenue que sur le secteur exploitable. Il sera assuré une fois par mois, de mai à septembre. L'organisme adressera un rapport annuel aux deux services précités.

20.3 - En fonction des résultats des suivis précisés ci-dessus, l'exploitation de la tourbe pourra être modifiée, voire suspendue.

20.4 - Le pétitionnaire devra engager les négociations relatives à la rétrocession des différents terrains au Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne conformément aux éléments contenus dans le dossier de demande d'autorisation (site d'exploitation concernant l'extension, site du Puiset des Nonnes). Le pétitionnaire informera régulièrement la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de l'état d'avancement de ces négociations.

Article 21 - LIMITES DE L'EXCAVATION

Les bords des excavations de la carrière à ciel ouvert seront tenus à une distance horizontale d'au moins 10 mètres des limites du périmètre sur lequel porte l'autorisation ainsi que de l'emprise des éléments de la surface dont l'intégrité conditionne le respect de la sécurité et de la salubrité publiques.

Afin de masquer l'exploitation depuis le nord, des plantations d'essences locales de type aulne, seront réalisées le long de la Bar, entre celle-ci et la piste d'accès au chantier. Ces plantations seront réalisées dans les 5 années à compter du 22 janvier 1992.

Article 22 - EPAISSEUR D'EXTRACTION

La profondeur maximale d'extraction est de 2 mètres.

Article 23 - PRODUCTION

La production maximale annuelle autorisée est de 40 000 tonnes.

Article 24 - MODALITES D'EXTRACTION

L'extraction sera réalisée en eau au moyen d'une dragline ou d'une pelle mécanique.

TITRE III

REMISE EN ETAT

Article 25 - CONDITIONS DE REMISE EN ETAT

L'exploitant est tenu de remettre en état le site affecté par son activité en tenant compte des caractéristiques essentielles du milieu environnant et conformément aux engagements pris par le pétitionnaire tels qu'ils figurent au dossier de demande sauf s'ils sont contraires aux prescriptions du présent arrêté.

La remise en état sera terminée au plus tard 6 mois avant la date d'expiration de la présente autorisation et devra être réalisée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Elle inclut le nettoyage de l'ensemble des terrains comprenant l'enlèvement de tous matériels, matériaux, déchets et détritux divers liés à l'exploitation proprement dite.

Article 26 - NATURE DE LA REMISE EN ETAT

La remise en état comportera la mise en oeuvre des mesures suivantes :

- Les plans d'eau créés présenteront des contours sinueux ; des remblais à base de tourbe tassée seront réalisés afin de rompre la régularité le long des berges ; ils se prolongeront par des pentes douces (10 à 20°).

- Les berges seront talutées avec une pente n'excédant pas 30 °, des zones de haut fond talutées de 3 à 6° seront créées.

- Le façonnage des berges se fera avec de la tourbe tassée sauf pour les digues de séparation des plans d'eau qui seront renforcées par des matériaux argileux puis recouvertes de tourbe.

- Quelques îlots de tourbe tassée, à faible pente seront aménagés.

- Des reboisements seront réalisés, conformément au dossier de demande, à des fins paysagères (aménagement des bordures de chemin, des rives de plans d'eau, etc...)

- L'ensemble des terrains sera nettoyé ; tous matériels, matériaux, déchets, détritux divers seront évacués.

- Les installations fixes liées à l'exploitation proprement dite et les installations annexes seront supprimées.

Article 27 - NOTIFICATION DES PHASES REMISE EN ETAT

La remise en état s'effectuera au fur et à mesure de l'avancement des travaux par phases d'exploitation et de remise en état. L'exploitant notifiera chaque phase de remise en état à l'Inspecteur des Installations Classées.

Article 28 - MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Le montant des garanties financières s'élève à 628 500 F soit 95 814 euros

Article 29 - REMISE EN ETAT NON CONFORME

Toute infraction aux prescriptions relatives aux conditions de remise en état constitue après mise en demeure un délit conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 19 juillet 1976.

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 30 - SANCTIONS

Sans préjudice des sanctions de toute nature prévues par les règlements en vigueur, toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera passible des sanctions prévues par la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et par le Code Minier.

Dans le cas d'infractions graves aux prescriptions de police, de sécurité ou d'hygiène ou d'observation des mesures imposées en application de l'article 84 du Code Minier, le titulaire de la présente autorisation pourra, après mise en demeure, se la voir retirer.

Article 31 - ABROGATION

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° 92/28 du 22 janvier 1992

Article 32 - DIFFUSION ET PUBLICITE DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté sera adressé au représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, au représentant de l'entreprise DUMONA FRANCE, ainsi qu'aux Maires d'AUTRUCHE, GERMONT ET HARRICOURT.

Il sera affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois et fera par ailleurs l'objet d'une insertion dans 2 journaux locaux.

Il sera également affiché dans l'installation par l'exploitant.

Article 33 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article 14 de la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976, le présent arrêté peut être déféré par les tiers devant la juridiction administrative dans le délai de 6 mois à compter des formalités de publicité de la déclaration de début d'exploitation.

Article 34 - EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes, le représentant de la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, le représentant de La société DUMONA FRANCE, et les Maires des communes d'AUTRUCHE, GERMONT et HARRICOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

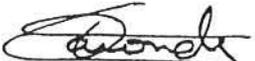
Charleville-Mézières, le 18 janvier 2000

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

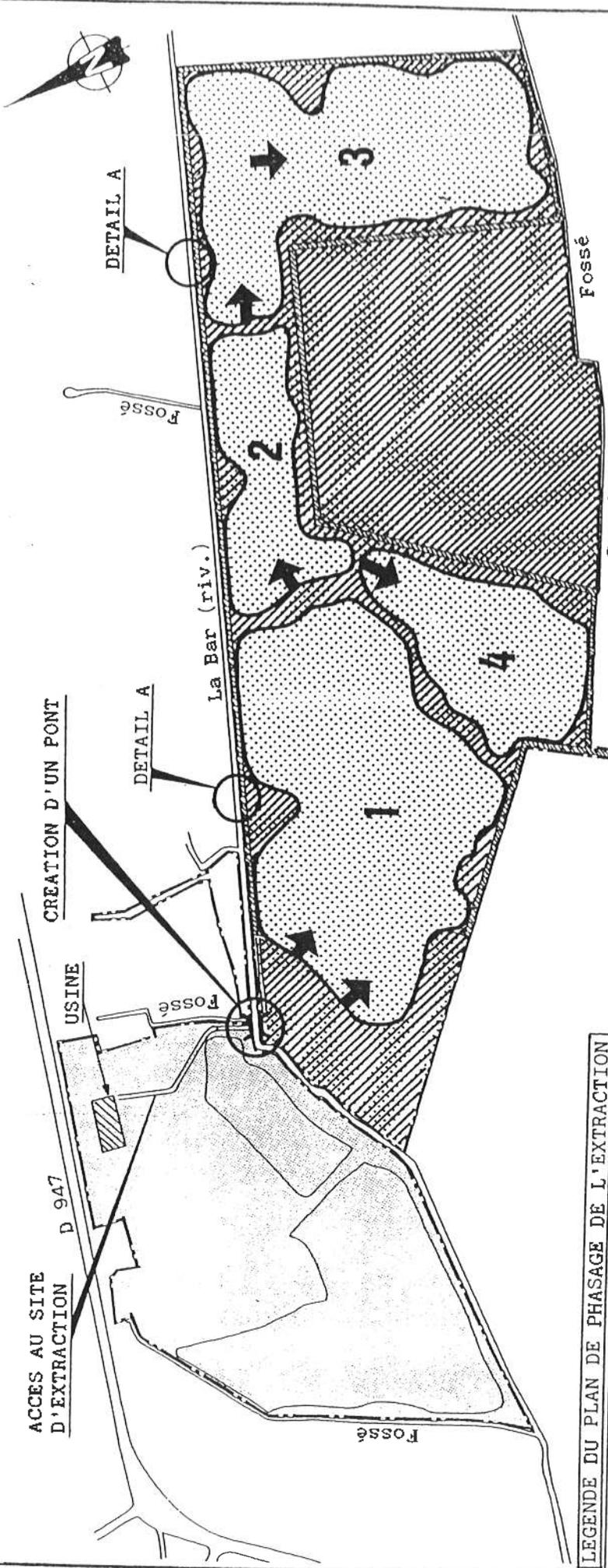
signé : Michel BERNARD



Pour ampliation
L'Attaché de Préfecture
Chef de Bureau


Dominique LARONDE

PLAN DE PHASAGE DE L'EXTRACTION

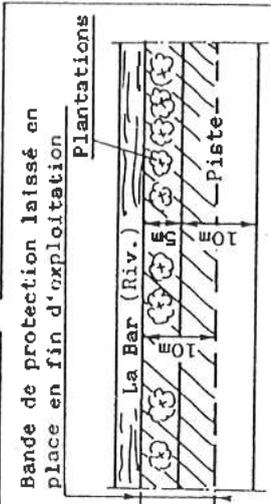


ACCES AU SITE
D'EXTRACTION
D 947

LEGENDE DU PLAN DE PHASAGE DE L'EXTRACTION

-  Limite de la zone concernée par l'autorisation d'exploitation de tourbe du 20/04/73
-  Zone concernée par l'autorisation de poursuite d'exploitation de tourbe du 07/06/88 et concerné par la présente demande de renouvellement
-  Zone concernée par la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation de la tourbe
-  Limite et numéro de phase d'extraction
-  Sens de progression de l'extraction
-  Bande de protection périphérique de 10 m
-  Secteur inexploitable (cf. PLAN DE LOCALISATION DES SURFACES EXPLOITABLES ET INEXPLOITABLES)

DETAIL A :



Bande de protection laissée en place en fin d'exploitation

Piste d'accès au chantier

Echelle: 0 m  360 m

Source : ENCEM, 1991

V.3. ECHEANCIER DE REMISE EN ETAT

(rappel cf. Plans de phasages d'extraction et de remise en état dans la demande d'autorisation)

Les travaux de remise en état seront coordonnés à l'extraction de la tourbe.

ANNEE	PHASE D'EXTRACTION	PHASE DE REMISE EN ETAT
1991 à 1993	début extraction phase 1	remise en état A (remise en état de l'actuelle exploitation concernée par le renouvellement)
1994 à 1997	continuité phase 1	remise en état B (début de remise en état de la phase d'extraction 1)
1998 à 1999	fin phase 1	début remise en état C (continuité remise en état phase extraction 1)
2000	début extraction phase 2	fin remise en état C (continuité remise en état phase extraction 1)
2001 à 2004	fin extraction phase 2	remise en état D (fin remise en état phase extraction 1)
2005 à 2007	début extraction phase 3	. remise en état E (remise en état phase d'extraction 2) . début remise état X
2008 à 2011	continuité extraction phase 3	. remise en état F (début remise en état phase extraction 3) . continuité remise en état X
2012	fin extraction phase 3	. début remise en état G (continuité remise en état phase extraction 3) . continuité remise en état X
2013 à 2015	extraction phase 4	. fin remise en état G (fin remise en état phase extraction 3) . fin remise en état X (2014)
2016	fin extraction phase 4	début remise en état H (début remise en état phase extraction 4)
2017 à 2018		fin remise en état H (fin remise en état extraction 4)

PLAN DE L'ETAT FINAL

1. Limite communale
2. Limite de la zone concernée par l'autorisation d'exploitation de tourbe du 20 avril 1988
3. Limite de la zone concernée par l'autorisation de poursuite d'exploitation de tourbe du 07 juin 1988, et par la présente demande de renouvellement
4. Limite de la zone concernée par la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation de la tourbe
5. Plan d'eau résultant de l'exploitation avec berge à faible pente
6. Berge à 30°
7. Extension des remblais de tourbe à faible pente et flot
8. Haut-fond à base de tourbe
9. Digue de tourbe renforcée de matériaux argileux
10. Tourbières : secteur non touché par l'exploitation en vue d'une protection réglementaire
11. Secteur boisé - Sur le site : boisement maintenu et plantations maintenues le long de la rivière LA BAR (plantations effectuées par la société, cf croquis page 21)
12. Friche marécageuse et prairiale
13. Secteur de friche
14. Secteur agricole : pâture ou culture
15. Rivière et fossé
16. Point coté en m NGF

Annexe 12

CHARTE NATURA 2000



Charte Natura 2000

SIC FR 21 FR2100287 / n° 42
« Marais de Germont-Buzancy » (Ardennes)

- Présentation synthétique du site -

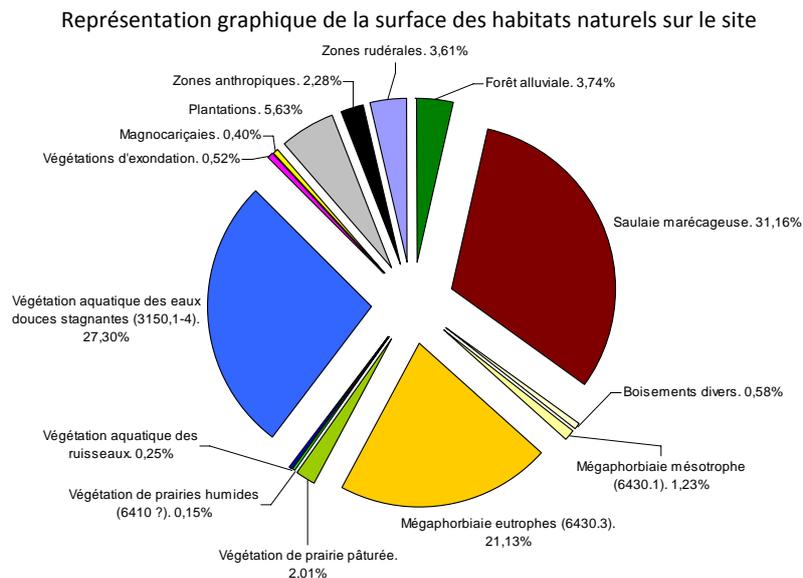
I. Les habitats naturels patrimoniaux et d'intérêt communautaire du site n°42

15 habitats naturels ont été identifiés en 2011 sur le site n°42 .

4 sont considérés comme d'intérêt communautaire. Ils représentent une surface de 53.4 % de la surface totale du site.

La zone d'étude est dominée par la saulaie marécageuse et les eaux douces stagnantes (fosses de tourbage). La mégaphorbiaie eutrophe, dominée par la calamagrostiaie, principal habitat de « marais », est également bien représentée sur le site, puisqu'elle s'étend sur un peu plus de 21% du site.

La forêt alluviale représente un peu moins de 4% de la surface du site. Les plantations, les zones rudérales et sites industriels occupent près de 12% du site.



II. La flore

Le site Natura 2000 « Marais de Germont-Buzancy » possède une diversité floristique remarquable, 266 espèces végétales ont été recensées entre 1938 et 2011. Les inventaires réalisés en 2011 ont permis de recenser 113 espèces.

Parmi les 266 espèces inventoriées sur le site, 27 espèces possèdent un statut de protection :

- 2 sont protégées au niveau national ;
- 7 sont protégées au niveau régional ;
- 2 sont protégées au niveau départemental ;
- 24 sont inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est actuellement connue sur le site Natura 2000 n°42.

III. La faune

Bien que les prospections ciblaient principalement les espèces d'intérêt communautaire, toutes les espèces observées ont été notées durant la phase de terrain. Le site n°43 présente une diversité faunistique très intéressante.

Les espèces d'intérêt communautaire à prendre en compte dans le document d'objectifs sont :

- Cuivré des marais (1060)
- Agrion de Mercure (1044)
- Castor d'Europe (1337)

L'habitat du Cuivré des marais englobe tous les milieux ouverts du site ainsi que les prairies adjacentes.

A noter la présence de la Leucorrhine à large queue, espèce inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats ».

- Les fiches -

Pour rappel :

Engagement : il s'agit aussi bien d'engagements « à faire » qu'à « ne pas faire » qui doivent être respectés par le contractant et qui sont soumis à contrôle.

Recommandation : non soumises aux contrôles, ces actions ont pour but de sensibiliser le contractant.

Engagements et recommandations de portée générale	
Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :	
Habitats : Aulnaies à hautes herbes (91E0) Mégaphorbiaies mésotrophes (6430) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Plan d'eau et fossé avec végétation aquatique des eaux douces stagnantes (3150)	Espèces : Cuivré des marais (1060) Agrion de Mercure (1044) Castor d'Europe (1337)
Engagements Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :	
<p>✓ E1 – Ne pas détruire les habitats et les espèces d'intérêt communautaire <i>Point de contrôle</i> : contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire au regard de la cartographie figurant dans le DOCOB 2013-2018 ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.</p> <p>✓ E2 – Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. <i>Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au minimum deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.</i> <i>Point de contrôle</i> : absence de refus d'accès signalée par la structure animatrice.</p> <p>✓ E3 – Mettre en conformité mon plan simple de gestion ou tout autre document de gestion des forêts avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte. <i>Point de contrôle</i> : mise en conformité du document de gestion ou du plan simple de gestion dans les 3 ans.</p>	
Recommandations	
<p>✓ R1 – Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles</p> <p>✓ R2 – Limiter au maximum toute autre activité pouvant nuire à la tranquillité du site</p> <p>✓ R3 – Demander conseil à la structure animatrice pour tout projet de travaux</p>	

Mesures concernant les milieux de marais et milieux associés (mégaphorbiaies, prairies)	
Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :	
Habitats : Mégaphorbiaies mésotrophes (6430) Mégaphorbiaies eutrophes (6430) Végétation de prairies humides	Espèces : Cuivré des marais (1060) Agrion de Mercure (1044) Castor d'Europe (1337)
Engagements Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :	
<p>✓E1 – Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en « marais » et son éventuelle exploitation par la fauche et/ou le pâturage</p> <p><i>Point de contrôle</i> : Contrôle sur place du maintien de la surface en marais et de son éventuelle exploitation par la fauche et/ou le pâturage.</p> <p><i>Point de contrôle</i> : Vérification du carnet des éventuelles pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.</p>	
<p>✓E2 – Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf traitement chimique localisé visant à lutter contre les chardons, ou les adventices et plantes envahissantes (conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »)</p> <p><i>Point de contrôle</i> : Absence de constatation visuelle d'utilisation de produits phytosanitaires.</p>	
<p>✓E3 – Ne pas réaliser d'écobuage</p> <p><i>Point de contrôle</i> : contrôle sur place de la non réalisation (du fait du signataire) d'écobuage sur les parcelles concernées. En cas de départ de feu accidentel, prévenir immédiatement la structure animatrice et les services de l'Etat (DREAL, DDT).</p> <p><i>Point de contrôle</i> : Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.</p>	
Recommandations	
<p>✓R1 – Favoriser l'entretien des parcelles par fauche et/ou pâturage</p> <p>✓R2 – Ne réaliser aucune fertilisation autre que celle du bétail</p> <p>✓R3 – Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures</p> <p>✓R4 – Lutter contre l'embroussaillage du marais par débroussaillage</p>	

Mesures concernant les milieux forestiers (boisements humides)

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Habitats :

Aulnaies à hautes herbes (91E0)
Saulaie marécageuse

Espèces :

-

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ✓ **E1 – Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en boisement humide**

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en boisements humides

- ✓ **E2 – Ne pas planter d'essences exogènes (chêne rouge, peupliers, résineux...)**

Points de contrôle : contrôle sur place de la non réalisation de plantation sur les parcelles concernées au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

Recommandations

- ✓ **R1 – Préserver les sols forestiers**

Il convient de limiter et contrôler le passage des engins au niveau des layons et cloisonnements existants pour limiter les dégâts (tassement du sol) au sein des peuplements

- ✓ **R2 – Ne pas intervenir sur ces habitats durant les périodes de sensibilité des habitats et espèces du 15 février au 30 juillet**

- ✓ **R3 – Favoriser la régénération naturelle**

- ✓ **R4 – Maintien de bois mort et d'arbres sénescents**

Maintenir des arbres morts sur pied (chandelles ou arbres entiers) ou au sol, dans un objectif de maintien d'un bon état de conservation (~ 2 tiges/ha)

Mesures concernant les milieux aquatiques (fosses de tourbage, mares)	
Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :	
Habitats : Plan d'eau et fossé avec végétation aquatique des eaux douces stagnantes (3150)	Espèces : Castor d'Europe (1337) Leucorrhine à gros thorax
Engagements	
Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :	
✓ <u>E1</u> – Maintenir les fosses de tourbage, mares et points d'eau présents dans les parcelles. <i>Point de contrôle : Contrôle sur place du non comblement des mares et points d'eau sauf modification des fosses de tourbage dans le cadre des mesures de remise en état</i>	
✓ <u>E2</u> – Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et phytocides <i>Point de contrôle : Absence de constatation visuelle d'utilisation de produits phytosanitaires.</i>	
✓ <u>E3</u> – Ne pas réaliser d'écobuage <i>Point de contrôle : contrôle sur place de la non réalisation (du fait du signataire) d'écobuage sur les parcelles concernées. En cas de départ de feu accidentel, prévenir immédiatement la structure animatrice et les services de l'Etat (DREAL, DDT).</i>	
✓ <u>E4</u> – Ne pas intervenir (travaux d'entretien...) entre le 15 février et le 30 juillet sauf opération prévue dans le cadre du DOCOB <i>Point de contrôle : contrôle sur place de la non réalisation de travaux sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.</i> <i>Point de contrôle : Vérification du carnet des pratiques et travaux réalisés (tenu par le signataire de la charte) sur la ou les parcelles concernées par la charte.</i>	
Recommandations	
✓ <u>R1</u> – En cas de création d'une mare, prendre l'avis préalable de la structure animatrice	
✓ <u>R2</u> – Ne pas réaliser d'empoissonnement des pièces d'eau	

